



Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 12

Commerce et développement

Programme 10

Commerce et développement

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos.	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***.	69
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022	92
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	93

* [A/76/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

Chargée de promouvoir une économie mondiale inclusive, en accordant la priorité aux besoins et aux intérêts des pays en développement, la CNUCED continue d'exécuter son programme de travail pour favoriser le commerce et le développement et traiter les questions interdépendantes touchant le commerce, la finance, la technologie, l'investissement et le développement durable. Par ses activités, organisées autour de trois piliers – recherche et analyse des politiques, concertation favorisant le consensus et coopération technique – la CNUCED accompagne efficacement ses États membres pour qu'ils atteignent les objectifs de développement durable et les cibles définies dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et aide les pays en développement à faire face aux problèmes liés au commerce et au développement posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à se relever.

La pandémie a mis à mal l'économie mondiale et fortement perturbé le commerce et le développement. Ne connaissant pas de frontières, le virus a longé les principales artères de l'économie mondiale, profitant des interconnexions et des faiblesses de la mondialisation, transformant une crise sanitaire planétaire en un choc économique mondial, qui a frappé le plus durement les plus vulnérables. La COVID-19 accélère les tendances qui se dessinaient déjà depuis la crise financière mondiale dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'évolution technologique. Elle amplifie certains problèmes, mais ouvre également de nouvelles voies en matière de commerce et de développement. Depuis que le virus a commencé à se propager et que les répercussions pour le développement sont devenues évidentes, le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement suit de près les conséquences de la pandémie dans le but d'accompagner l'action qui sera menée pour tourner la page de la récession économique et faire en sorte que le relèvement se fasse sur des bases plus solides. Les débats intergouvernementaux, nos recherches, nos analyses et nos activités de coopération techniques aident les pays à repenser les réseaux de production mondiaux et la coopération multilatérale pour reconstruire en mieux et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Nous espérons qu'un relèvement reposant sur des bases plus solides ouvrira la voie à une mondialisation plus saine, plus juste et plus durable, mue par une stratégie du multilatéralisme plus résiliente.

En 2022, je m'engage à aider l'organisation à appliquer les décisions qui seront issues de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à s'attaquer aux problèmes qu'ont les pays en développement des différentes régions dans les domaines du commerce et du développement. La CNUCED continuera de veiller à ce que ses activités soient coordonnées avec celles d'autres organisations internationales et les complètent, et de travailler avec les instances internationales de coopération économique compétentes dans les domaines relevant de son mandat, dans le but de traiter les questions touchant l'économie et le développement qui demeurent d'actualité et celles qui se font jour.

La Secrétaire générale par intérim de la CNUCED
(Signé) Isabelle **Durant**

A. **Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 12.1 La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement, comme indiqué au paragraphe 10 du Maafikiano de Nairobi, et les pays en transition, à s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale afin de favoriser la croissance et le développement durables et inclusifs. Elle a pour vocation de promouvoir une économie mondiale inclusive en facilitant l'élaboration des politiques nationales et internationales, tout en tenant dûment compte des besoins et des intérêts des pays en développement. Comme indiqué dans le Maafikiano de Nairobi, le rôle important de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré des questions de commerce et de développement, ainsi que des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, sera renforcé. Le mandat de la CNUCED découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions, y compris en ce qui concerne les sessions quadriennales de la Conférence, en particulier des priorités concernant les principales fonctions de la Conférence énoncées au paragraphe 3 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée. Dans un contexte marqué par l'existence de problèmes complexes touchant le commerce et le développement, la CNUCED est appelée à allouer en priorité ses ressources à des activités qui aident les pays en développement à renforcer leurs capacités de production, à combler les fossés technologique et numérique, qui ne cessent de se creuser, à garantir une gestion macroéconomique saine et à conseiller les gouvernements en ce qui concerne le financement du développement, ce qui passe par la lutte contre les flux financiers illicites et la fourniture d'une assistance technique sur les questions concernant la dette. Elle continuera également d'aider les gouvernements à renforcer leurs capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement durable, dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés au moyen du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2022

- 12.2 Pour atteindre ses objectifs, la CNUCED organise ses travaux autour de trois piliers interdépendants : a) elle mène des travaux de recherche et des analyses de grande qualité fondés sur des données factuelles qui orientent les politiques nationales, régionales et internationales, dans le but de faciliter l'instauration d'un développement inclusif, durable et axé sur le principe consistant à ne laisser personne de côté ; b) elle mène des activités de coopération technique fondée sur ces analyses auprès de tous les pays en développement, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, aux petites économies structurellement faibles et vulnérables, et aux pays en situation de conflit ou d'après-conflit ; c) elle réunit les États membres au sein de ses organes intergouvernementaux afin de dégager un consensus sur les politiques qui aident les pays en développement à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la mondialisation et l'intégration économique et à régler les problèmes d'ordre économique, social et environnemental qui touchent tous les domaines d'activité.
- 12.3 Au vu de l'accentuation de l'interdépendance de tous les pays, la CNUCED conservera sa perspective bien à elle et son engagement en faveur du développement dans le cadre de ces trois piliers, tout en restant à l'écoute de tous les États membres et en leur rendant des comptes. Elle s'occupe de questions interdépendantes qui sont essentielles pour tous les pays afin de parvenir à une croissance et à un développement durables et équitables ; elle doit pour ce faire veiller à exécuter l'ensemble de ses sous-programmes dans une perspective d'enrichissement mutuel et de coopération dans des domaines tels que la coopération Sud-Sud, l'investissement et l'économie numérique, en

tenant dûment compte de l'incidence croissante de ces questions sur le commerce mondial et le développement.

- 12.4 La CNUCED continuera d'aider ses États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui met en évidence l'interaction entre développement durable et commerce, finance, investissement et technologie. Elle est chargée de huit indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable au niveau mondial et contribue activement au suivi et à la réalisation d'un large éventail d'objectifs ; ses contributions concernent principalement les objectifs 8, 9, 10 et 17, mais elle contribue également de façon majeure aux objectifs 2, 5, 12, 15 et 16. Elle continuera également de contribuer aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en concourant au contrôle et au suivi des moyens de mise en œuvre du Programme 2030. Les activités que mène la CNUCED dans le cadre de ses sous-programmes correspondent également aux perspectives définies dans d'autres programmes, notamment la décision concertée concernant le texte qui sera issu de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, dont la Déclaration de principes et le Plan d'action, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et les textes issus de la vingt-cinquième session et des sessions antérieures de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- 12.5 Parallèlement aux programmes mondiaux, la CNUCED s'attachera en particulier à assurer la mise en œuvre des mandats qui seront issus de la quinzième session de la Conférence, qui devrait se tenir à Bridgetown en 2021, et des mandats qui seront renforcés à cette occasion. Cette session offrira aux États membres une occasion importante de se réunir pour discuter des faits nouveaux et des tendances à long terme relevés dans le domaine du commerce et du développement, ainsi que de questions interdépendantes touchant à la finance, à la technologie, à l'investissement et au développement durable, et de faire le point des résultats obtenus et des difficultés rencontrées durant les cinq premières années de mise en œuvre des objectifs de développement durable.
- 12.6 La CNUCED renforcera son efficacité et sa transparence et s'attachera à mieux rendre des comptes ; elle continuera de s'efforcer de généraliser une culture de gestion axée sur les résultats, s'appuyant pour ce faire sur des activités de formation et des directives, et renforcera ses capacités internes de collecte et de communication des données sur les résultats.
- 12.7 Pour 2022, il est tenu compte dans les produits et activités prévus par la CNUCED des problèmes connus et potentiels liés à la pandémie auxquels font face les États membres. Les produits et activités prévus consisteront à agir en faveur de la soutenabilité de la dette et à chercher des moyens novateurs d'aider les pays en développement à trouver des liquidités ; à mesurer et à combattre les flux financiers illicites pour accroître la marge de manœuvre budgétaire des pays en développement ; à adapter les politiques d'investissement, les mesures visant à faciliter les investissements et les accords internationaux d'investissement à la lumière de l'évolution des réseaux de production mondiaux provoquée par la pandémie ; à aider les entrepreneurs, notamment les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que les groupes qui ont souffert des mesures de confinement et de la récession économique ; à soutenir les politiques commerciales, les politiques relatives au commerce et à l'environnement et les politiques de concurrence pour faire face à la pandémie ; à contribuer à rendre la facilitation du commerce, les transports maritimes, les autorités douanières et les réseaux de transport plus résilients face aux conséquences de la pandémie ; à aider

les pays en développement à renforcer leurs moyens numériques de façon à réduire la fracture numérique qui a encore été exacerbée par la pandémie ; à soutenir le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dans les petites économies structurellement faibles et vulnérables et dans les pays en situation de conflit ou d'après-conflit qui ont été les plus durement touchés par la pandémie. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes. Le concours apporté aux États membres pour qu'ils fassent face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative aux sous-programmes.

- 12.8 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CNUCED continuera d'allier son savoir-faire à la présence et à la portée des entités partenaires dans les pays en vue de maximiser l'effet du concours apporté aux bénéficiaires. Elle s'associe activement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, évalue les projets du Fonds commun pour les objectifs de développement durable et soutient les cadres de financement nationaux intégrés. Elle fait partie d'une équipe spéciale sur le renforcement de la collaboration avec huit bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents, dont l'objectif est de définir avec clarté les points d'entrée d'une démarche et des mécanismes permettant à elle-même et à des institutions spécialisées et organismes non résidents d'agir de façon agile et efficace au niveau des pays. Elle a également plaidé en faveur d'une plus grande participation des organismes non résidents aux mécanismes d'intervention face à la COVID-19, de sorte qu'ils puissent transformer rapidement leur savoir-faire en solutions au niveau des pays. En outre, la CNUCED a conclu des accords de partenariat avec diverses organisations internationales et organisations non gouvernementales, des institutions du monde universitaire et des entités du secteur privé. Elle continuera de renforcer les mécanismes de partenariat avec le secteur privé en affinant ses lignes directrices en matière de diligence raisonnable, s'inspirant pour ce faire des enseignements tirés du Pacte mondial des Nations Unies.
- 12.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CNUCED participe activement aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de ses organes subsidiaires. Comptant parmi les cinq principaux acteurs institutionnels du suivi du financement du développement, elle dirige le dialogue interinstitutions sur le suivi des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs dans le cadre du mécanisme de suivi des engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, et sur l'exécution des obligations à cet égard, en accordant une attention particulière aux aspects touchant le commerce, la finance, l'investissement et la technologie. En outre, elle contribue aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et continue de diriger le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives en vue d'assurer l'unité des activités opérationnelles au niveau des pays, en collaboration avec 14 autres entités. La CNUCED fait également partie du comité directeur du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action socioéconomique face à la COVID-19 et contribue activement au réseau d'économistes des Nations Unies, à l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de la riposte à la pandémie et à l'Équipe spéciale chargée de la question du financement numérique des objectifs de développement durable. Elle est l'un des organismes chefs de file de l'initiative du Groupe des Amis pour le financement des objectifs de développement durable et de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, dirigée par le Canada et la Jamaïque, et dirige le groupe chargé de la finance et de la technologie. Face à la pandémie, la CNUCED s'est associée à l'Organisation mondiale de la Santé dans le cadre d'un projet triennal, qui se poursuivra en 2022, pour répondre à l'appel urgent visant à stimuler la production locale de médicaments essentiels dans les pays en développement ; elle s'est également associée aux cinq commissions régionales de l'ONU dans le cadre d'un nouveau projet dont le but est d'aider les pays en développement à faire face aux problèmes concernant le commerce et les transports résultant de la pandémie et à faciliter la circulation des biens et des services, tout en endiguant la propagation du coronavirus.
- 12.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

- a) des informations et données économiques et financières à jour et exactes continuent d'être disponibles au niveau des pays et des régions et la coopération avec les entités concernées par la production de statistiques se poursuit ;
 - b) on continue de disposer de ressources extrabudgétaires pour financer les programmes de coopération technique et les États membres réunissent les conditions et disposent des capacités nécessaires à l'adoption et à l'application de politiques et stratégies ;
 - c) il existe une volonté politique de parvenir à un consensus lors des réunions intergouvernementales ;
 - d) des décisions réaffirmant le programme de travail existant sont arrêtées à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Bridgetown en 2021, et la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce donne lieu à des documents concertés ;
 - e) des documents concertés sont adoptés à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Doha, en janvier 2022.
- 12.11 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022 et que ceux-ci cadreront avec les documents qui seront adoptés à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 12.12 La CNUCED prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient et compte tenu de son mandat et de sa stratégie d'intégration systématique de ces questions. En 2022, elle continuera de renforcer les capacités des États membres de concevoir et d'appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de tirer parti des possibilités offertes par le commerce international. Dans le contexte de la pandémie, la CNUCED s'est employée à analyser les conséquences de la pandémie sur les femmes et sur les hommes et à plaider en faveur de politiques qui font une place aux questions de genre, y compris des politiques égalitaires de sauvetage des économies, et s'est tout particulièrement intéressée aux femmes travaillant dans des industries touristiques particulièrement menacées dans les petits États insulaires en développement, au sort des petites commerçantes transfrontalières du secteur informel lorsque les frontières se ferment, et aux solutions numériques qui permettent d'exploiter le potentiel du commerce transfrontalier informel. Elle poursuivra également ses travaux novateurs sur le commerce et les statistiques ventilées par sexe et sur la mesure des effets du commerce pour les femmes et pour les hommes. Se fondant sur le cadre qu'elle a élaboré, elle donnera des conseils pratiques aux États membres sur la compilation de statistiques permettant de dresser un tableau complet des effets du commerce sur les femmes.
- 12.13 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève, la CNUCED continuera d'agir en faveur de l'inclusion du handicap dans ses programmes, en veillant à la participation et à l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité, et dans ses activités opérationnelles. L'Office des Nations Unies à Genève gère l'accès des représentants et des participants des États membres aux réunions de la CNUCED organisées dans les locaux du siège, conformément aux directives et aux orientations du Secrétariat en matière de handicap, tandis que pour les réunions organisées ailleurs qu'à Genève, comme la conférence ministérielle quadriennale, la CNUCED veille, dans le cadre d'accords avec le pays hôte, à ce que tous les locaux et installations de conférence soient accessibles aux personnes handicapées.

Exécution du programme en 2020

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 12.14 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la CNUCED. Celle-ci a dû modifier l'approche et les modalités qui avaient été retenues pour certaines réunions et activités, privilégiant des modalités virtuelles et non plus en présentiel, et a reporté certaines réunions. En particulier, elle a reporté la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, y compris les réunions préparatoires et les publications connexes. Elle a également reporté à 2021 la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, les sessions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et de la Commission du commerce et du développement, le Forum mondial de l'investissement et ses réunions connexes et la session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
- 12.15 Pour dialoguer avec les États membres et des publics diversifiés, la CNUCED a adapté rapidement ses méthodes de travail et utilisé des plateformes en ligne. Malgré la pandémie, elle a été en mesure d'organiser 120 webinaires pour amener différentes parties prenantes à débattre, à mettre en commun leurs données d'expérience, à recenser les meilleures pratiques et à élaborer des normes mondiales concernant les questions les plus urgentes. Compte tenu du changement d'approche et des aménagements qui ont dû être apportés, les réunions du Bureau du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, de la Commission de la science et de la technique au service du développement et de nombreuses autres réunions thématiques d'experts, couvrant un large éventail de questions, comme la promotion de l'investissement, la politique de concurrence, la protection des consommateurs et le biocommerce, ont toutes été organisées virtuellement. La manifestation qui aurait dû être consacrée à l'économie des océans a été remplacée par un webinaire organisé avec des partenaires à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, tandis que la semaine virtuelle du commerce électronique 2020 a attiré plus de 2 000 participants originaires de 134 pays et issus de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques et des secteurs technologiques. Le changement d'approche ainsi que le report et l'annulation de produits et d'activités prévus ont également eu des conséquences sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes.
- 12.16 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et on en a retenu de nouveaux, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Avec plus de 75 publications analytiques, commentaires et articles de presse sur la COVID-19, la CNUCED a contribué à l'analyse et à la compréhension des conséquences socioéconomiques de la pandémie et formulé des orientations concernant le relèvement sur des bases plus solides, notamment en ce qui concerne la nécessité d'alléger la dette, d'augmenter les liquidités mondiales et de mettre en place un plan sanitaire mondial pour les pays en développement. En outre, dans son rapport intitulé *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Transitioning to a New Normal* (conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et le développement : transition vers une nouvelle normalité), publié en novembre 2020, elle a défini ce qui, pour elle, faciliterait un relèvement sur de meilleures bases et proposé des orientations qui exigent de repenser et de faire évoluer la structure du commerce mondial et de la coopération ; même si le moment convient tout particulièrement, cette évolution aurait dû intervenir depuis longtemps. On trouvera des exemples d'activités nouvelles ou ayant été aménagées dans la partie relative aux sous-programmes. Les nouveaux produits et activités ont contribué aux résultats en 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes.
- 12.17 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États membres, la CNUCED tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Des pratiques exemplaires et des enseignements ont été recensés dans les domaines de la recherche et de l'analyse, ainsi que dans celui de la coopération technique. La CNUCED suit de près les conséquences de la pandémie sur la production industrielle, le commerce, l'investissement étranger

direct et la croissance économique et tient les États membres informés des conséquences économiques des différentes options politiques et des problèmes financiers auxquels font face les pays en développement en particulier. Dans le domaine de la coopération technique et du renforcement des capacités, elle s'est adaptée aux priorités des pays en ce qui concerne les mesures prises pour faire face à la COVID-19 et les plans de relèvement, et a réfléchi à des programmes qui vont dans le sens de l'atténuation et du relèvement et qui peuvent aider à trouver des solutions à des problèmes cruciaux pendant la pandémie. La CNUCED continuera de tirer parti des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques dans les domaines de la recherche et de l'analyse, et de la coopération technique.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.18 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

1995 (XIX)	Constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/204	Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	73/241	Migration internationale et développement
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	73/243	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
66/288	L'avenir que nous voulons	73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		
68/219	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	74/200	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/202	Système financier international et développement
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	74/207	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
		74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
		74/239	Coopération Sud-Sud
72/234	Participation des femmes au développement	75/203	Commerce international et développement

Rapports de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

TD/442, TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa douzième session	TD/519/Add.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatorzième session : le Maafikiano de Nairobi
TD/500/Add.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa treizième session : le mandat de Doha		

Produits

12.19 On trouvera dans le tableau 12.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 12.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	9	9	10	10
1. Documents et documents de séance établis pour le Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
2. Rapports sur la suite donnée aux décisions et recommandations des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines relevant de la compétence de la CNUCED	1	1	1	1
3. Rapports sur les questions appelant des décisions du Conseil du commerce et du développement dans le cadre de la suite donnée aux décisions et recommandations de la quinzième session de la Conférence	1	1	1	1
4. Documents de séance ou de travail établis pour le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	4	4	4	4
5. Évaluations externes des programmes et projets de la CNUCED : aperçu général. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED	1	1	1	1
6. Synthèse des évaluations des cinq sous-programmes et informations actualisées sur l'application des recommandations	–	–	–	–
7. Rapport sur l'évaluation externe d'un sous-programme de la CNUCED	–	–	1	1
8. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement : rapport du Secrétaire général de la CNUCED	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	28	74	28	107
9. Réunions du Conseil du commerce et du développement : sessions annuelles, sessions extraordinaires et réunions directives du Conseil et de ses organes subsidiaires	26	59	26	92
10. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	12	2	12
11. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	–	1	–	1
12. Séances de la Cinquième Commission	–	1	–	1
13. Séances du Comité du programme et de la coordination	–	1	–	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation (nombre de jours)	9	24	9	24
14. Débats d'experts ad hoc organisés aux fins de la création et du transfert de connaissances sur des sujets qui seront déterminés par le Secrétaire général de la CNUCED, en consultation avec les États membres	3	3	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
15. Symposium public avec des représentants de la société civile et des États membres organisé aux fins de la création et du transfert de connaissances en rapport avec le programme de travail de la CNUCED, sous réserve d'un examen plus approfondi et d'une décision du Conseil du commerce et du développement	1	2	1	2
16. Conférence Raúl Prebisch organisée pour promouvoir le transfert de connaissances sur des questions d'actualité en matière de commerce et de développement	1	1	1	1
17. Dialogues multipartites organisés à Genève aux fins de la mise en commun et du transfert de connaissances sur des questions d'actualité en matière de commerce international et de développement	1	1	1	1
18. Manifestations de haut niveau avec des conseillers spéciaux et des agents de promotion de la CNUCED organisées pour contribuer au transfert de connaissances	1	2	1	2
19. Réunion avec des représentants de gouvernements organisées aux fins de la mise en commun et du transfert de connaissances sur la coordination des stratégies nationales de développement axées sur le développement durable	1	1	1	1
20. Activités de mise en relation de la société civile et de la jeunesse aux fins de la mise en commun et du transfert des connaissances, prenant notamment la forme de dialogues en ligne	1	14	1	14
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	7	10	11
21. Documents de fond sur des questions touchant le commerce et le développement aux fins de la création et du transfert de connaissances	1	–	1	–
22. Rapports sur les évaluations des projets menés au titre du Compte de l'ONU pour le développement et sur les évaluations externes prévues dans les accords relatifs aux contributions	10	4	8	8
23. Articles d'opinion du Secrétaire général	1	3	1	3

C. Activités de fond

Bases de données et autres supports numériques : rapport annuel de la CNUCED, base de données concernant la société civile et alertes électroniques relatives à la société civile, réseau des jeunes de la CNUCED, touchant un public de plus de 30 000 personnes au niveau institutionnel.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : fiche « La CNUCED en bref » ; programmes de sensibilisation ; manifestations spéciales ; activités d'information de la société civile ; supports d'information au niveau régional ; dossiers de presse et prospectus de promotion des publications phares ; notes d'information et articles d'opinion ; supports d'information sur la CNUCED (brochures, affiches, dossiers) ; séances d'information spécialisées organisées dans les locaux de la CNUCED et, sur demande, ailleurs à l'intention d'élèves et de plus de 6 000 représentants, universitaires et jeunes.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, notamment du Secrétaire général et de la Secrétaire générale adjointe ; communiqués de presse et notes d'information sur la CNUCED ; bulletins d'information en ligne.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de la CNUCED et présence sur les médias sociaux ; réunions et manifestations ; documents ; publications, notamment des notes d'orientation, blogs, comptes rendus, rapports et documents d'information destinés à la presse et au public, y compris des informations sur l'évaluation ; podcasts, attirant quelque deux millions de visiteurs par an et faisant l'objet de 5,4 millions de pages vues.

Activités d'évaluation

- 12.20 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :
- a) la contribution du commerce transfrontière informel à l'autonomisation des femmes, au développement économique et à l'intégration régionale en Afrique de l'Est et en Afrique australe (projet 1617J financé au moyen du Compte de l'ONU pour le développement) ;
 - b) la promotion du développement des exportations vertes dans la région de l'Asie et du Pacifique au moyen de normes d'application volontaire en matière de durabilité (projet 1617AI financé au moyen du Compte de l'ONU pour le développement) ;
 - c) les politiques commerciales et agricoles en faveur des petits exploitants agricoles et de la sécurité alimentaire (projet 1617I financé au moyen du Compte de l'ONU pour le développement) ;
 - d) le renforcement des statistiques sur le commerce international des services pour les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (projet financé par l'Union).
- 12.21 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, une évaluation a montré que de toute évidence les femmes actives dans le secteur du commerce transfrontière informel qui avaient participé aux programmes de la CNUCED au niveau micro avaient acquis de nouvelles connaissances et qu'elles utiliseraient leurs nouvelles compétences à des fins constructives, comme il ressort du résultat 1 du sous-programme 3. En particulier, la combinaison de compétences qui avaient été ciblées avait créé des gains se renforçant mutuellement, de sorte que les femmes avaient désormais le savoir-faire voulu pour faire des bénéfices et épargner, ce qui leur permettait de se diversifier, de se développer, d'investir dans des éléments à valeur ajoutée et de se rapprocher ainsi de l'économie formelle. Comme suite à une recommandation issue de l'évaluation d'une intervention concernant la promotion des investissements, la participation active des entités du secteur privé et des organismes d'investissement à l'étranger est maintenant sollicitée dans le contexte d'une intervention de suivi, dont il pourra être rendu compte dans le cadre du sous-programme 2. Enfin, une recommandation qui a été faite à maintes reprises à l'issue de plusieurs évaluations et consistant à prendre davantage en considération les questions de genre dans les travaux de la CNUCED a permis de mettre l'accent sur les objectifs d'égalité dans le cadre de résultats du programme relatif au commerce électronique et à l'économie numérique, qu'il s'agisse des activités menées par les entrepreneuses et du nombre de communautés qui ont été établies pour encourager les femmes à prendre pied dans l'économie numérique ; l'un des résultats escomptés du sous-programme 4 porte sur la question.
- 12.22 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2022 :
- a) évaluation du sous-programme 1 : mondialisation, interdépendance et développement ;
 - b) évaluation du sous-programme 2 : investissements et entreprises (sera présentée en 2023) ;
 - c) huit évaluations de projets ayant été menés à terme.

Programme de travail

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

Objectif

- 12.23 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un développement durable et inclusif, une croissance soutenue, le plein emploi et un travail décent pour toutes et pour tous

moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données aux niveaux national, régional et international, et de progresser sur la voie d'une solution durable au problème de la dette des pays en développement ainsi que de l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, notamment grâce à la coopération Nord-Sud, laquelle peut être complétée mais non remplacée par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Stratégie

- 12.24 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera de recenser les besoins et les mesures découlant de l'interdépendance du commerce, de la finance, de l'investissement, de la technologie et des politiques macroéconomiques, compte tenu de l'incidence de ces éléments sur le développement, et on organisera des activités autour des trois piliers que sont la recherche et l'analyse, la recherche d'un consensus et la coopération technique. Il est également prévu d'encadrer l'action que mènent les pays en développement pour établir des stratégies de développement et des options et recommandations politiques pratiques à tous les niveaux, qui aideront les États membres à trouver des solutions aux problèmes que posent la mondialisation et la réalisation des objectifs de développement durable. On continuera de fournir des statistiques de haute qualité et actualisées et de proposer une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités, qui aideront les pays en développement à développer leurs systèmes statistiques nationaux. On continuera de favoriser une coopération plus étroite à tous les niveaux en ce qui concerne les interactions entre des stratégies de financement du développement efficaces, la soutenabilité de la dette et une gestion rigoureuse de la dette, notamment en fournissant des contributions majeures sur la dette et sur sa soutenabilité et sur le traitement des questions systémiques en vue de l'établissement du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. On mettra également l'accent sur les obstacles à la soutenabilité de la dette à court et à long terme des pays en développement et sur la mobilisation de ressources financières durables aux niveaux national et international aux fins du développement, ce qui aidera les États membres à progresser en ce qui concerne les objectifs de développement durable n^{os} 16 et 17 et facilitera les progrès sur les questions de la dette et du financement du développement. En outre, on proposera aux pays en développement une assistance technique, des formations et un accompagnement. On continuera de faire des recherches et des analyses sur les tendances et les perspectives d'une coopération et d'une intégration plus étroites entre les pays en développement. On fournira également une assistance technique, on diffusera les meilleures pratiques et on proposera des formations et un accompagnement aux pays en développement.
- 12.25 Pour exécuter les mandats confiés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 74/10, sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et 74/117, sur l'assistance au peuple palestinien, on continuera de fournir des services de conseil et de procéder à des recherches et à des analyses pour aider le peuple palestinien, conformément à l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi.
- 12.26 Dans le cadre du sous-programme, il est prévu de venir en aide aux États membres sur les questions liées à la COVID-19 en poursuivant les travaux dans chacun des trois piliers ; on réfléchira à la façon dont l'architecture financière internationale peut œuvrer au développement, notamment pour ce qui est des questions relatives à la dette, et on analysera les moyens par lesquels la coopération Sud-Sud peut promouvoir un relèvement sur des bases plus solides et renforcer la résilience des pays en développement.
- 12.27 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) il facilitera la compréhension de la cohérence entre les règles, pratiques et mécanismes économiques internationaux et les politiques et stratégies de développement nationales ;

- b) les liens entre les politiques relatives à l'économie et au développement et la prise de décisions seront resserrés, et la compilation et la diffusion des statistiques officielles des États membres seront améliorées ;
 - c) les capacités nationales de gestion de la dette seront renforcées ;
 - d) les pays en développement auront une meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et seront mieux outillés pour faire des choix stratégiques qui favorisent un développement inclusif et durable.
- 12.28 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat une meilleure compréhension, au niveau international, des besoins des pays en développement, notamment en ce qui concerne la dette ; ces pays bénéficieront de moyens d'intervention qui les aideront à faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie, à parvenir à une croissance qui facilitera la réalisation des objectifs de développement durable et à resserrer la coopération Sud-Sud.

Exécution du programme en 2020

- 12.29 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Amélioration de la capacité des pays en développement de faire face à la pandémie de COVID-19, de stimuler le relèvement et de renforcer la résilience grâce à une plus grande marge de manœuvre décisionnelle dans le système multilatéral

- 12.30 L'économie mondiale a connu une profonde récession en 2020, au beau milieu d'une pandémie qui ne connaissait pas de limites. Pour sortir de cette récession, il faut un plan de relèvement mondial, qui donne aux pays les plus vulnérables une assise plus solide. Si l'on ne change pas de cap, les 10 prochaines années seront une décennie perdue pour la croissance, le développement, l'emploi, l'environnement et la justice économique et sociale. Dans le cadre du sous-programme, on a analysé en profondeur les problèmes de développement causés par la pandémie et l'on s'est tout particulièrement intéressé à la vulnérabilité des pays en développement face à la pandémie et au choc économique, aux mesures de riposte qu'il fallait prendre sans tarder, notamment au niveau multilatéral, et aux moyens d'intervention à mettre en place pour que le relèvement se fasse sur des bases plus solides. Dans la publication intitulée *Rapport sur le commerce et le développement 2020 : De la pandémie à la prospérité pour tous – Comment éviter une autre décennie perdue*, on s'est intéressé aux erreurs politiques à éviter pour que les pays en développement puissent regagner le terrain perdu comme suite à la pandémie et l'on a souligné que la conjonction de la précarité des conditions de travail, du surendettement et du manque de marge d'action budgétaire et stratégique limitait les possibilités de réaction à toute forme de choc. On trouve dans le rapport un ensemble de mesures multilatérales visant à transformer la récession mondiale en une reprise mondiale, notamment un plan de redressement sanitaire financé par une augmentation des fonds reçus au titre de l'aide publique au développement, qui constituerait un cadre spécifiquement conçu pour construire la résilience. L'analyse a été complétée par une note d'orientation intitulée « Topsy-turvy world: net transfer of resources from poor to rich countries » (un monde à l'envers : transfert net de ressources des pays pauvres vers les pays riches), qui porte sur les vulnérabilités financières des pays en développement et les obstacles auxquels ils se heurtent lorsqu'ils tentent de mobiliser les ressources financières nationales dont ils ont besoin pour lutter avec l'ampleur voulue contre la pandémie, et sur les principaux éléments qui sous-tendent le transfert net de ressources financières vers les pays développés, y compris sous forme de flux financiers illicites en provenance des pays en développement.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.31 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les progrès accomplis en ce qui concerne les questions liées au financement du développement dans les instances internationales, par exemple le lancement de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, sous la direction du Canada et de la Jamaïque, et du Schéma directeur des Nations Unies en matière de recherche pour le redressement post-pandémique (voir le tableau 12.2 ci-dessous).

Tableau 12.2
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	Sensibilisation accrue des États membres à la persistance des déséquilibres économiques mondiaux, grâce à l'analyse qui est faite dans le Rapport sur le commerce et le développement 2019 et à l'analyse qui a été faite dans le cadre du sous-programme et dont la conclusion a été que la communauté internationale doit se mobiliser davantage pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable	Promotion des questions de financement du développement dans les forums internationaux grâce au lancement de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, sous la direction du Canada et de la Jamaïque, et du Schéma directeur des Nations Unies en matière de recherche pour le redressement post-pandémique, schéma dans lequel les travaux menés dans le cadre du sous-programme sont liés au pilier 4 (Politiques macroéconomiques et collaboration multilatérale) et à la priorité de recherche « Quelles leçons tirées de crises économiques passées peuvent orienter la conception de stratégies de relance nationales, régionales et mondiales ? »

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 12.32 En raison de la pandémie, en 2020, on a annulé les activités de formation qui étaient organisées chaque année à Wuhan (Chine) à l'intention des responsables politiques des pays en développement. En outre, les restrictions concernant les voyages ont eu une incidence sur la participation aux réunions du Club de Paris. Les mesures de distanciation physique ont entraîné une baisse marquée des échanges avec les représentants des États membres aussi bien Genève qu'à New York (cette dernière ville étant particulièrement touchée par les restrictions concernant les voyages), comme la participation au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement à New York. Parallèlement, on a modifié l'approche qui avait été retenue pour le sous-programme et remplacé les réunions en présentiel par des réunions virtuelles, comme la réunion en ligne de lancement de la stratégie d'industrialisation de Maurice, organisée conjointement avec les autorités de ce pays. Par ailleurs, la session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement qui devait se tenir au dernier trimestre de 2020 a été reportée à janvier 2021. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.
- 12.33 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des changements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-

programme ; il s'agit de débats sur les politiques et sur des questions techniques organisés à l'intention des décideurs et de groupes de réflexion sur des thèmes ayant trait aux conséquences économiques de la COVID-19 et de changements apportés aux thèmes faisant l'objet d'analyses et de recherches de façon à traiter les conséquences de la pandémie pour les pays en développement et les solutions à adopter pour les aider à y faire face. Ainsi, on a consacré le *Rapport sur le commerce et le développement 2020*, établi dans le cadre du sous-programme, aux conséquences de la pandémie et engagé la communauté internationale à frayer collectivement une nouvelle voie menant de la reprise à un monde plus résilient, plus égalitaire et écologiquement plus durable, conformément aux ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, en ce qui concerne la dette et le financement, la CNUCED a mis l'accent sur l'aggravation de la crise de la dette dans les pays en développement, souligné que la dette de certains pays pourrait devenir insoutenable, plaidé pour que les personnes vulnérables aient accès à des services financiers pendant la pandémie, pour que la dette soit allégée et que l'on injecte plus de liquidités dans l'économie mondiale et pour qu'un plan sanitaire mondial soit mis en place pour les pays en développement ; elle a joué un rôle de leadership intellectuel en ce qui concerne les manifestations de haut niveau de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après organisées en 2020 par le système des Nations Unies, sous la direction du Canada et de la Jamaïque. L'édition 2020 de la publication annuelle *SDG Pulse*, disponible en ligne, plus particulièrement la partie « In focus » a porté sur la COVID-19 d'un point de vue statistique : on s'intéresse aux problèmes de mesure tenant à la pandémie elle-même, aux dispositions prises par les pouvoirs publics et aux conséquences de la crise sanitaire sur l'emploi des femmes et des hommes. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 12.34 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : une méthode pour mesurer les flux financiers illicites : améliorer les perspectives de développement durable¹

Exécution du programme en 2020

- 12.35 Dans le cadre du sous-programme, on a publié un cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites en octobre 2020, en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le cadre a été présenté dans de nombreux forums en ligne, notamment à l'occasion de la Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et la fiscalité en novembre, de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en octobre et d'un Stats Café Asie-Pacifique sur les flux financiers illicites organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en octobre. On a également poursuivi les travaux au sein de l'équipe spéciale sur la mesure statistique des flux financiers illicites, qui regroupe le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'ONUDC, ainsi que plusieurs États membres. En outre, on a sélectionné à titre provisoire six méthodes qui seront mises à l'essai dans des pays d'Afrique en 2021, en partenariat étroit avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Ces méthodes ont été présentées à l'équipe spéciale en décembre 2020.
- 12.36 Le travail effectué a aidé les pays à estimer les flux financiers illicites de façon plus réaliste, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'application de la nouvelle méthode aux statistiques de la balance des paiements de neuf pays d'Afrique participants, dont il est question dans

¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 12\)](#)].

le projet de budget-programme pour 2020. En raison des restrictions en matière de voyage liées à la pandémie, il n'a pas été possible de se rendre dans ces pays et d'avoir des échanges avec les autorités nationales sur place. Compte tenu du caractère sensible du sujet et de la diversité des autorités nationales appelées à participer à cette activité – instituts nationaux de statistiques, autorités douanières, autorités fiscales et ministères du commerce –, il a été décidé que l'on ne pouvait pas remplacer les réunions en présentiel par des réunions virtuelles.

Projet de budget-programme pour 2022

12.37 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution récente de la situation, on adaptera les activités qui seront menées ; à l'issue des essais de l'équipe spéciale en 2021, on mettra la dernière main aux six méthodes et on les publiera en 2022. Les méthodes seront ensuite mises à l'essai dans neuf pays d'Afrique. On examine actuellement des plans d'atténuation des conséquences de la COVID-19 pour déterminer s'il est possible de mener des activités de renforcement des capacités en ligne. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 12.3).

Tableau 12.3
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Absence de méthode et de données fiables concernant les flux financiers illicites pour ce qui est des statistiques de la balance des paiements	Existence d'une méthode permettant de mesurer les flux financiers illicites dans les statistiques de la balance des paiements	Renforcement des capacités des pays d'estimer les flux financiers illicites plus exactement	Neuf pays participants commencent à appliquer la nouvelle méthode aux statistiques de la balance des paiements	Les États Membres disposent de six méthodes concernant la mesure des flux financiers illicites

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : amélioration de la politique industrielle et promotion des chaînes de valeur régionales en Afrique australe²

Exécution du programme en 2020

12.38 Dans le cadre du sous-programme, on a mené plusieurs activités qui ont aidé à progresser en ce qui concerne le renforcement de l'intégration régionale et la coordination de la politique industrielle dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). On a notamment organisé une série d'ateliers visant à renforcer les capacités en matière de politique industrielle et à faciliter la concertation sur l'action à mener. Une attention particulière a été accordée aux secteurs clés précédemment recensés, en collaboration avec les gouvernements des pays d'Afrique australe : l'industrie agroalimentaire, l'équipement minier et la fourniture d'énergie. Une évaluation préliminaire montre que les activités menées conjointement et ayant conduit au recensement des possibilités d'action et à la préparation des ateliers ont facilité le renforcement de l'intégration et de la coordination régionales, ainsi que le confirme l'adoption d'un document final dans lequel les pays participant à l'initiative soutiennent les possibilités d'action qui ont été recensées. Parmi les initiatives et politiques régionales concrètes qui ont été adoptées figurent une plateforme

² Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

commerciale régionale pour les échanges de produits agricoles, qui vise à améliorer l'accès aux marchés et la gestion des risques agricoles, et l'harmonisation des normes techniques de façon à garantir la compatibilité des équipements et appareils électriques. On a mené une série d'activités de suivi visant à améliorer le cadre stratégique de la politique industrielle de Maurice, à la demande de ce pays, Maurice ayant lancé son nouveau plan stratégique et sa nouvelle politique industrielle en 2020, et à faciliter le développement de chaînes de valeur, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'énergie, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie. Ces activités seront complétées par une analyse des principaux problèmes structurels auxquels les pays de la région font face du fait de la pandémie et par une analyse des mesures les plus efficaces.

- 12.39 Le travail effectué a aidé à trouver au moins trois secteurs (agroalimentaire, équipement minier et fourniture d'énergie) dans lesquels des chaînes de valeur régionales pouvaient être établies et les acteurs mis en rapport et présentés à plusieurs pays de la SADC et à des entreprises du secteur privé, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir trouver des secteurs dans lesquels des chaînes de valeur régionales pouvaient être établies et les acteurs mis en rapport, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de budget-programme pour 2022

- 12.40 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Comme les activités prévues pour ce résultat ont été mises en œuvre dans le cadre d'un projet qui s'est achevé en décembre 2020, il ne sera pas possible de conserver une mesure des résultats analogue en 2022. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on adaptera les activités, sous réserve que des ressources soient disponibles, de façon à mener des travaux de recherche et des activités de renforcement des capacités qui aideront les pays à améliorer leurs politiques industrielles et la mise en œuvre de celles-ci, en particulier dans les régions autres que celle de la SADC. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 12.4).

Tableau 12.4
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)^a</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
La CNUCED est invitée à soutenir la stratégie d'industrialisation de la SADC et à élaborer des propositions visant à rendre opérationnelle une politique industrielle régionale commune incluant des chaînes de valeur régionales	Des propositions relatives à l'établissement d'une politique industrielle régionale sont élaborées par plusieurs pays de la SADC	Au moins trois secteurs (agroalimentaire, équipement minier et fourniture d'énergie) dans lesquels des chaînes de valeur régionales peuvent être mises en place sont recensés et les acteurs concernés sont mis en relation et présentés à plusieurs pays de la SADC et à des entreprises du secteur privé	Le secteur privé participe plus activement aux débats concernant la politique économique et les activités transfrontalières des entreprises de la région sont en expansion	Les pays en développement sont mieux outillés pour établir et mettre en œuvre des stratégies d'industrialisation

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : progrès concernant les analyses et les propositions concernant les mesures à prendre pour suivre l'évolution de la dette des pays en développement

Projet de budget-programme pour 2022

- 12.41 Étant donné que l'activité économique était en chute libre pendant la majeure partie de 2020 et que la reprise progressera probablement lentement en 2021, de nombreux pays en développement auront beaucoup de mal à assurer le service de la dette. On a analysé ces questions dans plusieurs publications, notamment dans l'édition 2020 du *Rapport sur le commerce et le développement* et dans le rapport de la CNUCED intitulé « Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development : Transitioning to a New Normal », ainsi que dans le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED sur la viabilité de la dette extérieure et le développement (A/75/281). On a également publié un supplément spécial à l'édition 2019 du *Rapport sur le commerce et le développement*, intitulé « From the great lockdown to the great meltdown: developing country debt in the time of COVID-19 », dans lequel sont décrites les conséquences de la pandémie, à savoir un choc de l'offre aux répercussions profondes résultant de l'immobilisation prolongée de vastes pans de l'activité économique dans le monde entier qui a contraint les gouvernements des pays développés et des pays en développement à emprunter pour financer des programmes économiques et sociaux et venir ainsi en aide à la population et, pour les pays en développement, un choc encore plus grave, qui les a mis dans une situation encore plus difficile que celle qu'ils connaissaient depuis quelques années en ce qui concerne leur dette extérieure. Dans le cadre de ce supplément, un appel a été lancé en faveur d'une action coordonnée des pays endettés pour qu'ils orientent les futurs programmes de travail et il a été souligné qu'il fallait parvenir de toute urgence à des accords sur l'allègement et la restructuration de la dette des pays en développement. En outre, le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé les représentants des pays en développement à mieux faire connaître les mesures qu'ils proposaient ; en particulier, le Premier Ministre du Pakistan a proposé une initiative mondiale sur l'allègement de la dette et indiqué dans une communication adressée au secrétariat de la CNUCED que l'initiative s'inspirait, entre autres, de l'analyse sur la dette qui avait été faite dans le cadre du sous-programme et qui avait été présentée dans l'édition 2020 du *Rapport sur le commerce et le développement* et dans le supplément spécial à l'édition 2019.

Enseignements tirés et changements prévus

- 12.42 Les enseignements tirés sont les suivants : dans des situations extraordinaires, comme celle créée par la pandémie, la communauté internationale souhaite plus que jamais être tenue au courant dans les meilleurs délais des conséquences économiques des différentes solutions et recevoir des analyses diversifiées des problèmes macroéconomiques et financiers auxquels font face les pays en développement en particulier. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on publiera des mises à jour concernant les recherches, semblables au supplément du *Rapport sur le commerce et le développement*, paru en avril 2020, lorsque cela est justifié par des chocs majeurs touchant l'environnement macroéconomique mondial. En 2020, les réactions des États membres et de la société civile sur la pertinence de ces types d'activités ont été extrêmement positives et il a démontré que l'on pouvait rapidement actualiser les recherches pour tenir compte des réalités économiques nouvelles ou se faisant jour.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.43 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'atténuation des risques et de la gravité des problèmes concernant la dette des pays en développement qui sera rendue possible par des mesures multilatérales d'allègement de la dette et un cadre de rééchelonnement de la dette plus équitable et le fait qu'au moins 30 pays continueront de renforcer leurs capacités de gestion de la dette (voir le tableau 12.5).

Tableau 12.5
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Les pays en développement reçoivent une analyse des problèmes liés à la soutenabilité de la dette et ont accès à une plateforme leur permettant de débattre des questions relatives à l'amélioration du mécanisme de restructuration de la dette mondiale	Les propositions et les initiatives des représentants des pays en développement, notamment une initiative mondiale sur l'allègement de la dette, proposée par le Premier Ministre du Pakistan et fondée sur les travaux menés dans le cadre du sous-programme et présentés dans le <i>Rapport sur le commerce et le développement 2020</i> , font progresser la réflexion concernant la dette et les mesures à prendre	La réflexion sur les questions relatives à la dette progresse grâce à l'organisation d'une conférence sur la dette internationale au cours de laquelle des représentants d'au moins 40 pays et d'organismes internationaux débattent de nouvelles mesures d'allègement	Une atténuation des risques et de la gravité des problèmes concernant la dette des pays en développement est rendue possible par des mesures multilatérales d'allègement et un cadre de rééchelonnement de la dette plus équitable et par le fait qu'au moins 30 pays continuent de renforcer leurs capacités de gestion de la dette

Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.44 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

66/188	Lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes	75/126 75/205	Assistance au peuple palestinien Soutenabilité de la dette extérieure et développement
72/227	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	75/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable		
75/20	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	75/225	Vers un nouvel ordre économique international

Produits

12.45 On trouvera dans le tableau 12.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.6

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	11	8	10	8
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les thèmes suivants : soutenabilité de la dette extérieure et développement, assistance au peuple palestinien, coût économique de l'occupation pour le peuple palestinien, et situation des Palestiniennes et aide à leur apporter	5	4	5	4
2. Rapport et documents de travail de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1	–	–	–
3. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement, notamment sur les questions liées au financement du développement et sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, et aperçu général du Rapport sur le commerce et le développement	3	2	3	2
4. Rapports destinés à la Commission du commerce et du développement et à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	1	1	1	1
5. Rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	43	13	24	18
6. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires	4	4	4	4
7. Séances de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	25	1	–	–
8. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	3	3	3	3
9. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
10. Réunions de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts pluriannuelles connexes	3	3	3	3
11. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	6	–	6	6
12. Conférence sur la gestion de la dette	–	–	6	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	19	19	19	17

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
13. Projet de renforcement des capacités publiques, privées ou internationales concernant l'assistance au peuple palestinien	1	1	1	1
14. Projet concernant le développement du commerce des services dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	1	1	1	-
15. Projet concernant les politiques de développement aux fins de la croissance économique durable en Afrique australe	1	1	1	-
16. Projets concernant l'installation, la mise à jour et la maintenance du Système de gestion et d'analyse de la dette	15	15	15	15
17. Projet concernant la mesure des flux illicites de capitaux en Afrique subsaharienne (conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission économique pour l'Afrique)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation (nombre de jours)	126	136	126	145
18. Séminaires et ateliers destinés aux responsables de l'élaboration des politiques, portant sur la formulation de stratégies de développement et de recommandations, les prêts et emprunts souverains, la mondialisation, le commerce et le développement	30	30	30	28
19. Débats ad hoc d'experts sur les thèmes suivants : croissance inclusive et objectifs de développement durable, interdépendance entre le commerce, la finance, l'investissement, la technologie et les politiques macroéconomiques	6	6	6	7
20. Formations au Système de gestion et d'analyse de la dette à l'intention des administrateurs et des auditeurs de certains pays chargés de la dette, sur les thèmes suivants : enregistrement des données relatives à la dette, communication de l'information, statistiques relatives à la dette, analyse et audit de la dette	90	100	90	110
Publications (nombre de publications)	11	9	10	10
21. <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>	1	1	1	1
22. <i>Manuel de statistiques de la CNUCED</i>	1	1	1	1
23. <i>SDG Pulse</i>	1	1	1	1
24. <i>Development and Globalization: Facts and Figures</i>	1	-	-	-
25. Études portant sur la dette extérieure, les crises financières dans les pays en développement, l'architecture financière internationale, le développement économique palestinien, la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale	7	6	7	7
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	18	12	12
26. Documents d'orientation et documents statistiques sur la macroéconomie, le développement, le financement et la dette, la transformation structurelle et la coopération Sud-Sud	6	6	6	5
27. Profils statistiques économiques et maritimes de pays	2	2	2	2
28. Système de gestion et d'analyse de la dette : documentation et logiciel	3	5	3	3
29. Supports de formation sur la gestion de la dette	1	4	1	2
30. Document sur les flux financiers illicites établi et soumis à la Deuxième Commission à la demande des États membres	-	1	-	-

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil aux décideurs, notamment sur la mobilisation des ressources nationales, la transformation structurelle, la politique de croissance (Groupe des Vingt), la

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
renégociation de la dette dans le cadre du Club de Paris, l'instabilité financière, la soutenabilité de la dette et les capacités statistiques dans le domaine du commerce et du développement.				
Bases de données et autres supports numériques : base de données financières de la CNUCED ; base de données des macromodèles économiques mondiaux ; centre de données statistiques de la CNUCED (environ 250 000 utilisateurs, 500 000 sessions et 8 millions de pages vues par an) ; indicateurs relatifs aux tensions financières et à la soutenabilité de la dette.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : conférences et exposés sur la dette extérieure, le financement du développement et les questions de politique générale concernant la macroéconomie et le développement ; brochures et bulletins d'information électroniques concernant le Système de gestion et d'analyse de la dette et l'Institut virtuel.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et entretiens, concernant notamment la dette des pays en développement et le financement extérieur, la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale et l'assistance au peuple palestinien.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : Système de gestion et d'analyse de la dette, Institut virtuel et UNCTADstat.				

Sous-programme 2 Investissement et entreprises

Objectif

- 12.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir une croissance inclusive et le développement durable grâce à l'investissement et au développement des entreprises, afin d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de créer des emplois.

Stratégie

- 12.47 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'aider les États membres en menant des travaux de recherche et d'analyse et en proposant une assistance technique aux fins de la conception et de l'application de politiques dynamiques aux niveaux national et international, ainsi qu'en veillant à accroître l'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement durable. Cela aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier des objectifs 1, 8, 10 et 17 mais aussi de tous les autres objectifs, grâce à l'accroissement du montant des fonds publics et privés mobilisés en faveur des secteurs liés aux objectifs. On s'emploiera également à suivre, à évaluer et à analyser les tendances et les perspectives régionales et mondiales de l'investissement international et à établir la publication annuelle *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) et d'autres publications analytiques qui portent sur l'investissement international en faveur du développement. En outre, on examinera des politiques nationales d'investissement et facilitera la concertation sur le régime des accords internationaux d'investissement. On soutiendra et concevra de nouveaux accords internationaux d'investissement qui soient mieux adaptés aux objectifs de développement convenus aux niveaux national et international. On formulera également des conseils à l'intention des pouvoirs publics en ce qui concerne la promotion de l'investissement, la facilitation du commerce et le recours à des mécanismes de financement novateurs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, comme les marchés boursiers et les fonds institutionnels. On aidera en outre les États membres à renforcer la compétitivité internationale de leurs entreprises grâce à des politiques visant à stimuler le développement des entreprises et grâce à la promotion des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises d'une part et de comptabilité et d'information financière d'autre part. De plus, on promouvra le dialogue et la mise en commun des meilleures pratiques s'agissant des questions liées à l'investissement et au développement des entreprises dans

le cadre de mécanismes de concertation favorisant le consensus et du Forum mondial de l'investissement.

- 12.48 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en fournissant une évaluation des incidences de la pandémie sur l'investissement, les chaînes de valeur mondiales et le développement des entreprises, ainsi que des conseils sur les politiques, des cadres et des outils pendant la phase de relèvement et au-delà.
- 12.49 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les pays en développement seront plus à même de combler les lacunes liées à l'investissement dans les objectifs de développement durable.
 - b) Les pays seront mieux à même de traiter les nouvelles questions clés relatives à l'investissement et aux politiques d'investissement qui favorisent le développement, notamment les questions touchant les accords internationaux d'investissement et leurs liens avec le développement.
 - c) Des ressources supplémentaires seront mobilisées et mises au service des objectifs de développement liés à l'investissement mondial.
 - d) Les politiques de développement des entreprises permettront de mieux comprendre les questions relatives au développement des entreprises, d'accroître la capacité productive et de promouvoir une croissance inclusive et le développement durable.
 - e) Les États membres ont une meilleure connaissance des politiques, des innovations et des outils visant à susciter l'adhésion et à stimuler l'investissement en faveur du développement durable, grâce au renforcement du dialogue et à la mise en commun des meilleures pratiques.
- 12.50 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'atténuer les effets de la pandémie sur la capacité des États membres d'attirer des investissements et d'en tirer parti au profit du développement, et devrait favoriser le redressement de leur secteur privé.

Exécution du programme en 2020

- 12.51 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Suivi et atténuation des effets de la pandémie sur l'investissement et le développement des entreprises

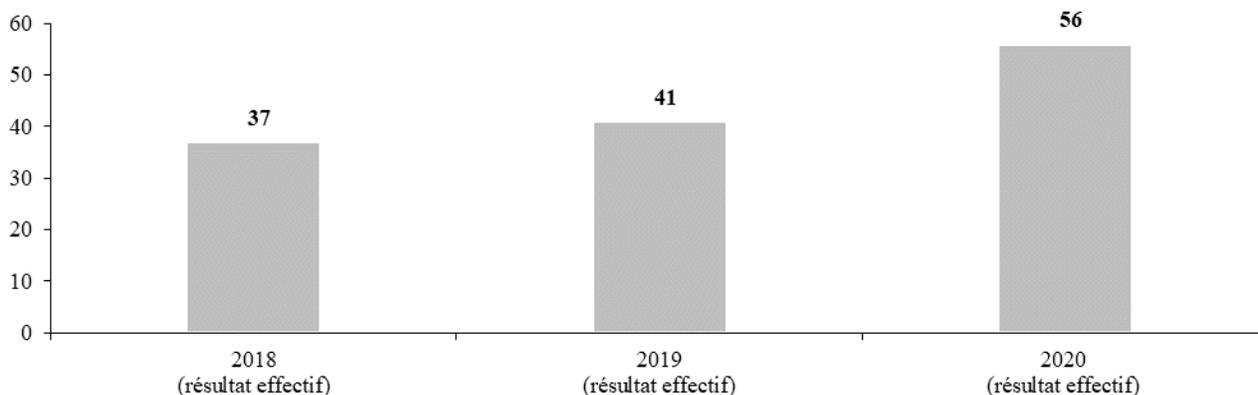
- 12.52 La pandémie de COVID-19 aura probablement de graves conséquences sur l'économie mondiale et aura une profonde incidence sur le financement du développement, notamment sur les flux mondiaux d'investissement étranger direct, qui devraient perdre jusqu'à 45 % de leur volume dans les pays en développement. Le sous-programme a suivi les retombées de la pandémie sur l'investissement et le développement du secteur privé, ainsi que les répercussions sur le développement. Il a effectué des travaux de recherche et analysé des politiques afin d'aider à atténuer les conséquences de la pandémie ; il a notamment produit des analyses des données, des tendances et des questions relatives à l'investissement pour faciliter la prise de décisions et l'élaboration des politiques. Il a également consolidé ses programmes de renforcement des capacités aux fins de la continuité des activités des entreprises, par exemple en mettant à disposition des plateformes d'administration en ligne et en favorisant la résilience des acteurs des secteurs public et privé. En outre, il a encouragé l'échange de meilleures pratiques entre les États membres afin d'améliorer la compréhension des effets de la pandémie sur l'investissement et le développement des entreprises d'une part, et des politiques de relance applicables d'autre part.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.53 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre d'États membres qui utilisent les outils en ligne révisés et fournis par le programme de la CNUCED en matière d'investissement et de développement des entreprises. Ces outils en ligne ont également permis aux États membres d'atténuer les effets de la pandémie en 2020 (voir la figure 12.I).

Figure 12.I

Mesure des résultats : nombre total d'États membres qui ont eu recours aux outils en ligne mis au point par la CNUCED



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 12.54 En 2020, la pandémie a obligé le sous-programme à reporter un certain nombre de réunions à 2021, telles que celles relevant de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, y compris les réunions préparatoires, la douzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et plusieurs réunions liées au Forum mondial de l'investissement. Le sous-programme a également modifié sa stratégie d'organisation d'ateliers, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de webinaires, notamment sur la promotion et la facilitation des investissements afin d'aider les organismes de promotion de l'investissement à faire face à la récession économique, et sur l'entrepreneuriat afin de soutenir les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat au lendemain de la pandémie.
- 12.55 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à d'autres, qui concourent aux objectifs et au mandat du sous-programme, en axant les travaux de recherche et les analyses des politiques sur les conséquences de la pandémie sur l'investissement et le développement des entreprises, en fournissant une assistance ciblée en faveur des plans de relance et en encourageant l'échange de meilleures pratiques entre les pays. Par exemple, on trouvera dans l'édition 2020 du *World Investment Report* un examen de l'évolution de la production internationale et des chaînes de valeur mondiales, une analyse des nouvelles mesures adoptées dans le monde en matière de promotion, de facilitation et de réglementation des investissements, et des informations mises à jour sur les accords d'investissement et leur réforme. Une analyse de l'incidence de la pandémie sur les investissements étrangers directs et les chaînes de valeur mondiales ainsi que des informations sur les politiques d'investissement adoptées face à la pandémie étaient régulièrement présentées dans la série *Global Investment Trends Monitor* (Moniteur de l'investissement dans le monde). Le sous-programme a également fourni une analyse approfondie des investissements dans les objectifs de développement durable, examiné les progrès réalisés au niveau mondial et proposé des orientations possibles, ce qui a abouti à la reformulation des produits prévus en ce qui concerne la facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, le sous-programme ayant coordonné l'action du système des Nations Unies dans le domaine du financement extérieur et de la croissance de l'emploi et fourni un appui technique au sommet et aux réunions ministérielles sur le financement du

développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 12.56 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultats 1 : un environnement favorable et porteur pour investir au service des objectifs de développement durable³

Exécution du programme en 2020

- 12.57 Dans le cadre du sous-programme, on a continué d'aider les États membres à mobiliser des investissements en faveur du développement durable et de secteurs liés aux objectifs de développement durable. En particulier, on a continué à examiner les tendances mondiales de l'investissement dans les grands secteurs liés à ces objectifs, notamment l'investissement étranger direct et le financement de projets et d'actualiser les données présentées dans la première édition du *Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor*, publiée en 2019. Bien que les progrès en matière d'investissement dans les objectifs soient désormais évidents dans 6 des 10 secteurs connexes, ces investissements restent globalement très insuffisants. Il apparaît nécessaire d'adopter une approche plus systématique pour intégrer les objectifs dans les cadres stratégiques d'investissement nationaux et dans le régime des accords internationaux d'investissement. Le sous-programme a donc présenté six ensembles de mesures visant à stimuler davantage l'investissement du secteur privé en faveur des objectifs de développement durable. Il a également contribué au renforcement des capacités dont disposent les États membres pour intégrer les objectifs dans leurs politiques d'investissement et a continué à formuler des recommandations concrètes aux fins de la promotion de l'investissement au service du développement durable, notamment par la constitution de réserves de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques directement liés aux objectifs ou visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs. Il s'est aussi associé à d'autres institutions pour accroître les capacités de fabrication de produits pharmaceutiques dans les pays en développement afin de diversifier la production de ceux-ci et de contribuer à la capacité de fabrication mondiale, et a continué à promouvoir l'investissement dans les objectifs de développement durable dans le cadre de forums mondiaux, tels que les manifestations tenues en marge du Forum mondial de l'investissement.
- 12.58 Le travail susmentionné a contribué à ce que 82 % des bénéficiaires de l'assistance de la CNUCED disent appliquer avec succès les recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs concernés par les objectifs de développement durable, ce qui a permis de faire mieux que la cible de 80 % fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 12.59 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on continuera d'aider les États membres à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs stratégies d'investissement et de développement du secteur privé. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.7).

³ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 12\)](#)].

Tableau 12.7
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Les pays indiquent que les décideurs et les professionnels de l'investissement ont une connaissance, une compréhension et une capacité de mise en œuvre lacunaires des politiques d'investissement et des instruments destinés à attirer des investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	Les bénéficiaires commencent à utiliser des cadres et des outils permettant d'attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	82 % des bénéficiaires de l'aide de la CNUCED rendent compte de la bonne application des recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	80 % des bénéficiaires de l'aide de la CNUCED rendent compte de la bonne application des recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable (le nombre de pays bénéficiaires doit augmenter au cours de l'année)	85 % des bénéficiaires de l'aide de la CNUCED rendent compte de la bonne application des recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable (le nombre de pays bénéficiaires doit augmenter au cours de l'année)

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : une chaîne d'investissement visant à combler le déficit de financement des objectifs de développement durable⁴

Exécution du programme en 2020

12.60 Le sous-programme a envisagé la chaîne d'investissement mondiale, qui fait intervenir tout l'éventail des acteurs de l'investissement et du développement, de façon plus large. Cela inclut les décideurs et les négociateurs de traités d'investissement, les organismes de promotion de l'investissement, les banques centrales, les marchés boursiers et les gestionnaires de fonds souverains ainsi que les entreprises multinationales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises familiales et les zones économiques spéciales, l'amont et l'aval de la chaîne d'investissement, l'objectif étant de combler le déficit de financement des objectifs de développement durable. Le sous-programme a mené plusieurs initiatives visant à réorienter les marchés financiers de façon à intégrer pleinement la question de la durabilité, à créer de nouveaux pactes d'investissement liés aux objectifs et à faire évoluer les mentalités dans le secteur des entreprises. Il s'agissait notamment de réaliser de nouvelles activités en matière d'investissement institutionnel, d'effectuer des recherches et des analyses des politiques en s'attachant à la manière dont le financement durable et l'investissement institutionnel à long terme peuvent être mis à profit pour rendre l'économie plus durable et plus inclusive, et de lancer un nouveau cadre pouvant être utilisé par les investisseurs institutionnels et les gestionnaires d'actifs pour favoriser la durabilité en fonction de leurs modèles opérationnels et de leurs priorités stratégiques. En outre, le sous-programme a lancé une initiative au profit des entreprises familiales dans le cadre du développement durable afin d'encourager davantage les entreprises à tenir compte de la durabilité dans leurs stratégies commerciales et de donner l'exemple s'agissant de mobiliser les entreprises en faveur des objectifs de développement durable. Dans le cadre de l'initiative, 280 entreprises familiales ont signé

⁴ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

l'engagement en faveur de la durabilité afin de promouvoir un modèle d'entreprise davantage guidé par des buts précis, et un ensemble complet d'indicateurs de durabilité a été établi à l'intention de ces entreprises.

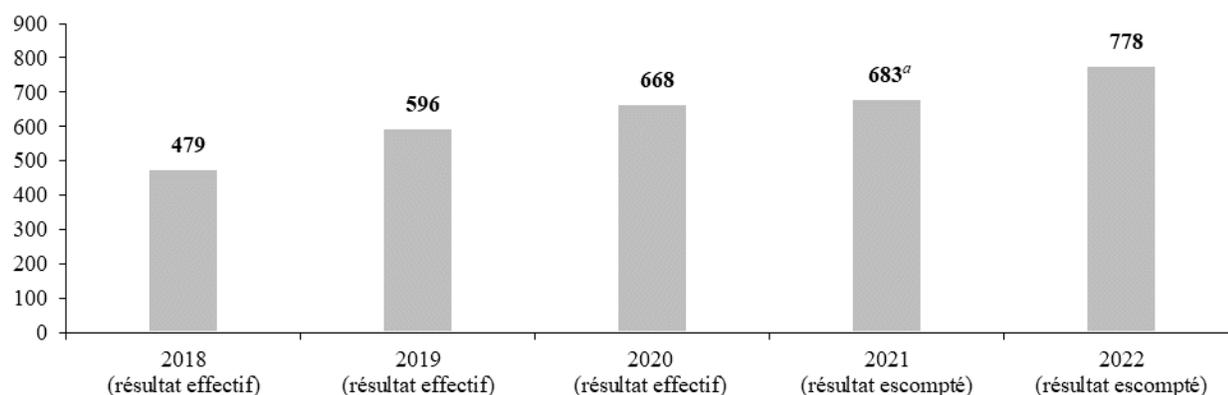
- 12.61 Le travail susmentionné a aidé à faire en sorte que 668 investisseurs individuels adhèrent aux principes et aux recommandations de la CNUCED, ce qui a permis de faire mieux que la cible de 651 investisseurs individuels fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 12.62 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'élargir et de faire intervenir tout l'éventail des acteurs de l'investissement et du développement et de les encourager à investir dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.II).

Figure 12.II

Mesure des résultats : nombre total d'investisseurs individuels adhérant aux principes et aux recommandations de la CNUCED



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : l'investissement et le développement des entreprises au service du relèvement et la résilience

Projet de plan-programme pour 2022

- 12.63 Malgré certains progrès accomplis dans des secteurs spécifiques liés aux objectifs de développement durable, l'investissement mondial en faveur de ces derniers est encore loin d'être suffisant. En outre, la pandémie de COVID-19 pourrait avoir de profondes répercussions sur les investissements liés aux objectifs, au vu des restrictions imposées aux flux de capitaux transfrontaliers dans les pays en développement. Les recherches préliminaires menées dans le cadre du sous-programme laissent penser que les progrès réalisés ces dernières années en matière d'investissements liés aux objectifs pourraient être réduits à néant.

Enseignements tirés et changements prévus

- 12.64 L'enseignement tiré est le suivant : la convergence des chocs économiques, sociaux et politiques générés par la pandémie a eu de profondes répercussions dans un contexte de transformation à plus long terme de la production internationale et a poussé les États membres à solliciter davantage de services consultatifs personnalisés. Cela a fait prendre conscience au sous-programme de l'importance de ses services consultatifs dans le contexte de la pandémie et l'a conduit à travailler

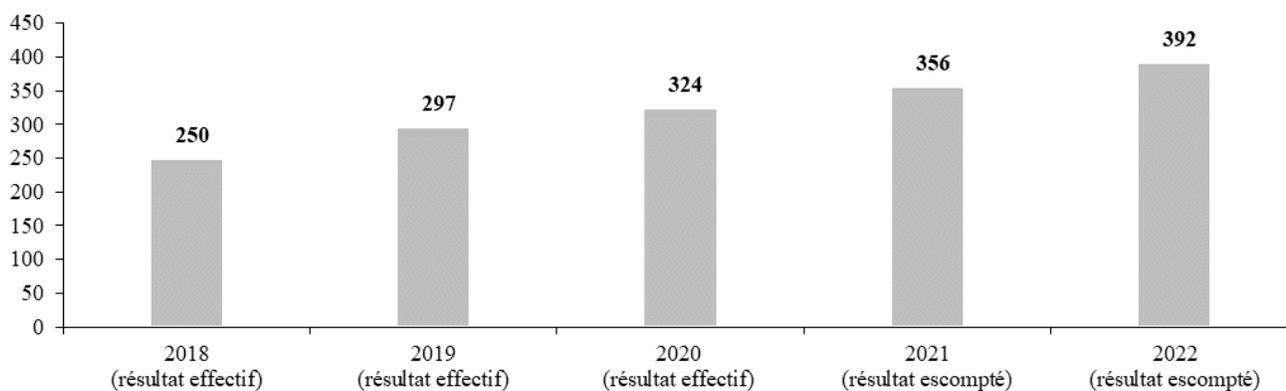
avec ses partenaires et les États membres pour évaluer les besoins financiers créés par la pandémie et contribuer à la mobilisation de nouvelles ressources nécessaires au redressement, tout en promouvant des cadres d'investissement et d'entrepreneuriat propices à une reconstruction inclusive et durable. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on favorisera de nouvelles formes de partenariats et de nouveaux instruments financiers axés sur la durabilité afin de mobiliser des ressources supplémentaires à l'appui de la reprise après la pandémie et du développement durable.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.65 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre d'acteurs des secteurs public et privé, y compris les fonds axés sur la durabilité, qui disent avoir intégré dans leurs activités des outils de la CNUCED relatifs à l'investissement au service du développement durable, tels que le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et les orientations sur les indicateurs de base (voir la figure 12.III).

Figure 12.III

Mesure des résultats : nombre total de parties prenantes qui intègrent dans leurs activités les outils de la CNUCED relatifs à l'investissement au service du développement durable mis au point dans le cadre du sous-programme



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 12.66 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

75/207	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable	75/211	L'entrepreneuriat au service du développement durable
--------	--	--------	---

Produits

- 12.67 On trouvera dans le tableau 12.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.8

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	9	8	8	8
1. Rapport du Secrétaire général sur l'entrepreneuriat au service du développement durable destiné à l'Assemblée générale	1	2	1	1
2. Rapport et documents de travail de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1	–	–	–
3. Rapports sur l'investissement au service du développement destinés au Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
4. Rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et en vue des réunions d'experts connexes	4	2	4	4
5. Rapports destinés au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	2	3	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	68	21	24	24
6. Séances de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quinzième session, réunions préparatoires comprises	24	1	–	–
7. Réunions du Conseil du commerce et du développement	2	3	2	2
8. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
9. Réunions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	14	2	14	14
10. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	6	6	6	6
11. Réunions du Forum mondial de l'investissement	20	5	–	–
12. Réunions de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après	–	2	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	52	68	60	60
13. Projets portant sur l'analyse des questions qui touchent l'investissement régional	3	3	3	3
14. Projets relatifs aux examens de la politique d'investissement et au renforcement des mesures visant à faciliter l'investissement	8	12	8	8
15. Projets relatifs aux zones économiques spéciales	–	–	2	2
16. Projets relatifs aux accords internationaux d'investissement	8	8	8	8
17. Projets relatifs à la promotion et à la facilitation de l'investissement	3	3	3	3
18. Projets relatifs aux droits de propriété intellectuelle au service du développement	–	–	1	1
19. Projets relatifs aux guides d'investissement	4	4	2	2

Chapitre 12 Commerce et développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
20. Projets relatifs aux services d'appui aux entreprises	10	16	10	10
21. Projets relatifs au développement des entreprises et aux liens interentreprises	4	4	3	3
22. Projets menés dans le cadre du Programme Empretec	5	5	6	6
23. Projets relatifs à la comptabilité et à l'information financière	2	8	3	3
24. Projets relatifs à la contribution de l'investissement étranger direct à la croissance inclusive et aux objectifs de développement durable	5	5	5	5
25. Projets relatifs aux investisseurs institutionnels	–	–	2	2
26. Projets relatifs aux entreprises familiales	–	–	2	2
27. Projets relatifs à l'investissement responsable	–	–	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	107	123	107	107
28. Séminaires sur l'investissement étranger direct, ses liens avec le développement et les thèmes du <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde)	6	7	6	6
29. Ateliers de formation sur les meilleures pratiques en matière de politiques nationales et internationales liées à l'investissement	8	8	4	4
30. Ateliers nationaux sur les examens de la politique d'investissement, la suite à y donner et le renforcement des mesures visant à faciliter l'investissement	10	6	14	14
31. Ateliers de formation sur les statistiques relatives à l'investissement international et les méthodes d'enquête	5	5	5	5
32. Débats d'experts ad hoc sur les questions clés relatives à l'investissement étranger direct	3	4	3	3
33. Ateliers de formation sur la promotion et la facilitation de l'investissement à l'intention des décideurs, des responsables chargés de la promotion de l'investissement et des diplomate	14	14	10	10
34. Ateliers de formation sur la négociation, l'application et la réforme des accords internationaux d'investissement	15	16	15	15
35. Débats d'experts ad hoc sur les politiques d'investissement au service du développement durable	4	4	4	4
36. Ateliers de formation sur la propriété intellectuelle au service du développement	10	10	10	10
37. Ateliers de formation sur les politiques de développement des entreprises	16	22	16	16
38. Séminaires de formation sur la comptabilité et les bilans en matière de viabilité	6	7	6	6
39. Ateliers et séminaires sur les questions relatives à l'investissement responsable	4	9	4	4
40. Débats d'experts ad hoc sur les questions relatives à la compétitivité des entreprises	6	11	6	6
41. Séminaires sur les investisseurs institutionnels et le développement durable	–	–	2	2
42. Débats d'experts ad hoc sur les entreprises familiales	–	–	2	2
Publications (nombre de publications)	25	31	25	25
43. <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde) et la vue d'ensemble y relative	2	2	2	2
44. Publications sur l'investissement au service du développement, notamment le <i>Transnational Corporations Journal</i> , les meilleures	7	10	7	7

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière d'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés, et l'investissement responsable				
45. Publications sur les politiques d'investissement au service du développement, notamment les séries <i>Investment Policy Facilitation Enhancements</i> , <i>Investment Policy Reviews</i> et <i>Investment Policy Monitors</i>	9	10	9	9
46. Publications sur la promotion et la facilitation de l'investissement, notamment sur l'investissement dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	3	4	3	3
47. Publications sur le développement des entreprises, notamment sur le redressement des microentreprises et petites et moyennes entreprises après la pandémie	2	2	2	2
48. Publications sur la comptabilité et l'information financière, y compris la série annuelle <i>International Accounting and Reporting Issues</i>	2	3	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	9	9	13	13
49. <i>Global Investment Trends Monitor</i> (série), y compris la publication <i>Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor</i>	–	–	4	4
50. Guides de l'investissement	2	1	2	2
51. Rapports sur les mesures ayant une incidence sur les investissements internationaux	2	2	2	2
52. Notes thématiques sur les accords internationaux d'investissement	2	2	2	2
53. Documents d'orientation sur les droits de propriété intellectuelle au service du développement	2	2	1	1
54. Supports de formation sur le développement des entreprises et les liens interentreprises	1	2	1	1
55. Rapport sur la table ronde annuelle des ambassadeurs	–	–	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil aux pays en développement, notamment concernant la formulation de politiques visant à attirer les investissements étrangers directs pour favoriser le développement ; statistiques et analyses relatives aux investissements internationaux, y compris sur l'investissement responsable ; services de conseil à tous les États membres qui en font la demande, notamment sur les thèmes suivants : politiques nationales, accords internationaux d'investissement et développement durable, promotion et facilitation de l'investissement, droits de propriété intellectuelle, entrepreneuriat, développement des entreprises et appui aux entreprises, l'accent étant notamment mis sur les groupes les plus vulnérables, et normes de comptabilité et d'information financière ; services de conseil et appui à quelque 200 organismes de promotion des investissements, zones économiques spéciales et autres parties prenantes de la chaîne d'investissement mondiale ainsi qu'aux centres Empretec, l'accent étant mis en particulier sur les incidences de la pandémie sur l'investissement et le développement des entreprises, notamment à la lumière des objectifs de développement durable et du Programme 2030, et sur les moyens de faciliter la résilience et la reprise.

Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur l'investissement étranger direct, les politiques nationales et les accords internationaux d'investissement.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : mise à jour des Normes internationales de comptabilité et de publication ; lettres d'information sur le Programme Empretec et sur l'investissement responsable ; distribution du rapport du Forum mondial de l'investissement à plus de 6 000 participants ; livrets ; bulletins d'information.

Plateformes numériques et contenus multimédias : portail mondial d'enregistrement d'entreprises ; plateforme des politiques d'investissement (Investment Policy Hub), qui compte plus de 150 000 utilisateurs par an.

Sous-programme 3 Commerce international et produits de base

Objectif

- 12.68 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de garantir que le commerce international et les produits de base favorisent la prospérité, l'inclusion et le développement durable, et ce, grâce à la participation de tous les États membres.

Stratégie

- 12.69 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de promouvoir l'application par les pays en développement de mesures et de politiques leur permettant de mieux s'intégrer au système commercial international et d'en tirer un plus grand profit, grâce aux mécanismes relatifs aux trois principaux piliers autour desquels s'organisent les travaux de la CNUCED (recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique) ; cela passera notamment par des contributions au rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, au *Rapport sur les objectifs de développement durable*, aux *Profil tarifaires dans le monde* et à la publication *World Economic Situation and Prospects* (Situation et perspectives de l'économie mondiale), contributions qui porteront sur le commerce international en tant que moteur du développement. Le sous-programme continuera à faciliter la prise de décisions des pays en développement en ce qui concerne le commerce et les domaines connexes, l'objectif étant que ces pays soient mieux armés pour faire face aux effets des subventions, des tarifs douaniers et des mesures non tarifaires, ce qui les aidera à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17. En outre, il continuera d'améliorer l'application des mesures prises par les États membres pour s'intégrer de manière avantageuse au système commercial international aux niveaux régional et international, notamment en proposant aux pays des interventions adaptées pour les aider à différentes étapes des négociations, en fournissant des analyses qui facilitent l'évaluation de différents scénarios et en assistant les responsables nationaux à toutes les étapes de la procédure d'accession à l'OMC. Par ailleurs, il prévoit de contribuer à l'amélioration de la capacité des pays en développement tributaires de produits de base de s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie axée sur ces produits, et notamment à la dépendance qui en découle. Il facilitera également la définition et la réalisation d'objectifs touchant le commerce, l'environnement et le développement durable ainsi que l'élaboration de stratégies économiques créatives, et favorisera l'adoption, l'amélioration et l'application de la législation nationale et régionale en matière de concurrence et de protection du consommateur, en diffusant les meilleures pratiques, des lignes directrices et des examens par des pairs, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n°s 8, 10, 12, 14, 15 et 17. Il continuera aussi à servir de cadre de référence pour l'intégration des questions de genre dans les politiques commerciales, en renforçant la capacité des États membres de concevoir et d'appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de tirer davantage parti des possibilités offertes par le commerce international grâce à des activités ciblées menées au niveau des pays et des régions, et en les aidant à progresser dans la réalisation des objectifs 1, 5, 8 et 17.
- 12.70 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant à suivre et à analyser les effets de la pandémie mondiale sur l'industrie manufacturière et le commerce international, notamment en formulant des orientations recommandées spécifiques aux fins d'une meilleure reprise dans des secteurs donnés, tels que l'industrie mondiale du tourisme et l'économie maritime. Il est également prévu d'aider les pays à définir les mesures les plus appropriées pour épauler les secteurs économiques clés touchés par la COVID-19, y compris au moyen d'études de marché et d'évaluations de l'incidence sur la concurrence des mesures d'incitation et des exemptions. On continuera d'aborder les questions de genre dans le cadre de la relance du commerce après la pandémie, étant donné que les conséquences

négatives des crises économiques touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, et ce, d'autant plus lorsque les crises sont également liées à la santé publique.

- 12.71 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Dans le cadre du commerce international, les mesures non tarifaires seront rationalisées et, le cas échéant, supprimées ou réduites, y compris les mesures unilatérales pouvant constituer des obstacles au commerce, et les pays en développement pourront prendre des décisions plus efficaces s'agissant du commerce et des questions connexes.
 - b) Un plus grand nombre de pays obtiendront des résultats en matière de développement satisfaisants grâce à une meilleure intégration commerciale et à une activité commerciale accrue.
 - c) Les pays concernés seront plus à même de mettre à profit les possibilités offertes par le commerce des produits de base et par le renforcement de la coopération internationale et régionale.
 - d) Un plus grand nombre de pays adopteront, réviseront ou appliqueront la législation et les cadres institutionnels relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur.
 - e) Les États membres pourront mettre à profit les possibilités commerciales que représentent les produits écologiques, en misant notamment sur le biocommerce et les industries de la création, et seront mieux à même d'évaluer le potentiel économique des secteurs de l'économie maritime et de concevoir des plans intégrés d'utilisation et de commerce durables.
 - f) Les États membres seront mieux à même de recenser les obstacles au commerce, et en particulier les obstacles liés à l'offre, qui touchent particulièrement les femmes et d'y remédier.
- 12.72 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'atténuer l'effet de la pandémie sur la capacité des États membres de tirer parti du commerce international, ainsi que de favoriser la reprise des secteurs commerciaux.

Exécution du programme en 2020

- 12.73 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Amélioration des secteurs de services des pays en développement

- 12.74 Depuis de nombreuses années, la CNUCED souligne l'importance pour les pays en développement de renforcer et de diversifier leurs secteurs des services. Alors que les services, tout particulièrement d'infrastructure, accroissent la valeur ajoutée dans d'autres secteurs économiques, favorisent l'emploi et facilitent les échanges dans les secteurs manufacturier et agricole, de nombreux pays en développement, y compris des pays les moins avancés et des pays en transition, éprouvent des difficultés à déterminer les besoins de l'économie nationale en matière de services. Les examens des politiques applicables aux services effectués dans le cadre du sous-programme fournissent aux décideurs des pays en développement une liste complète de possibilités d'action pour améliorer leurs secteurs des services. Ces possibilités couvrent de multiples secteurs et sont quantifiées afin de donner aux décideurs une base solide sur laquelle s'appuyer pour formuler ou reformuler des stratégies et des politiques liées au développement de leurs secteurs des services en général ou de sous-secteurs spécifiques. Étant donné que les secteurs des services dont dépendent les économies en développement et les économies les moins développées, tels que le tourisme, l'hôtellerie et les services de soins, ont été considérablement touchés par la pandémie, les examens des politiques applicables aux services jouent un rôle important dans le redressement, en particulier dans les pays en développement qui cherchent à diversifier leurs secteurs des services en s'éloignant des services aux personnes traditionnels et en se tournant vers les services nécessaires à l'augmentation de la productivité et de la compétitivité dans les secteurs manufacturiers. En 2020, plusieurs examens des

politiques appliquées aux services en Afrique, comme au Lesotho, au Maroc, en Ouganda au Rwanda, ainsi dans la région de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), ont donné l’occasion d’échanger avec les États membres sur les engagements qu’ils prévoyaient de prendre en matière de services et qui devaient être présentés à l’Union africaine d’ici à la fin de 2020. En 2020, le sous-programme a examiné les politiques appliquées aux services dans la région de la CEDEAO. Cet examen d’ensemble a porté sur 13 secteurs, dont les services bancaires et autres services financiers, les services d’assurance et les services connexes, les services de télécommunications, les services de transport routier, les services de transport aérien, les services touristiques et les services énergétiques, et a abouti à la formulation de 79 recommandations propres à ces secteurs. L’examen relatif à la CEDEAO, premier exercice de ce type mené pour une organisation économique régionale, avait été approuvé par la conférence ministérielle de la Communauté tenue en décembre 2019, qui avait également adopté un plan d’action pour le marché des services de la région à mettre en œuvre d’ici à 2030.

Progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif et mesure des résultats

- 12.75 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l’objectif, comme le montre le renforcement de la capacité de 23 pays en développement, dont 15 appartenant à la région de la CEDEAO, d’appliquer des mesures concrètes en matière de services afin d’adapter leur commerce national des services dans un environnement commercial en constante évolution et dans une période de relèvement après la pandémie, comme suite aux examens des politiques relatives aux services (voir le tableau 12.9).

Tableau 12.9
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Les États membres comprennent mieux l’importance de l’économie des services grâce aux analyses et aux activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du sous-programme	Des examens des politiques appliquées aux services sont disponibles pour les États membres de la région de la CEDEAO afin que ceux-ci puissent prendre des mesures concrètes en la matière pour adapter leur commerce national des services	23 pays en développement sont dotés des moyens nécessaires pour entreprendre des mises à jour des politiques relatives aux services existantes, dont 15 pays membres de la CEDEAO qui disposent de possibilités d’action et de recommandations dans sept secteurs de services (énergie, comptabilité, secteur juridique, architecture, culture, éducation et construction et ingénierie connexe) présentées dans les examens des politiques réalisés dans le cadre du sous-programme

Conséquences de la COVID-19 sur l’exécution du sous-programme

- 12.76 En 2020, la pandémie a obligé le sous-programme à reporter ou à annuler un certain nombre de produits, notamment des réunions et des manifestations liées à l’assistance technique, ainsi que des publications connexes. En raison du report de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à 2021, la plupart des réunions connexes du sous-programme ont elle aussi été reportées. En outre, la Réunion d’experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, qui devait se tenir en octobre 2020, a été repoussée à 2021, de même que les publications qui devaient l’accompagner, en raison des préoccupations soulevées par les problèmes de connectivité dans les pays en développement, qui empêcheraient ces derniers de participer efficacement à une réunion virtuelle. Dans la mesure du possible, le sous-programme a modifié l’approche et le format des activités et des manifestations de renforcement des capacités pour adopter un format en ligne, notamment pour ce qui est des réunions d’experts thématiques et

des webinaires sur la politique de concurrence et la protection du consommateur, ainsi que des manifestations sur le biocommerce et l'économie maritime. Cette dernière manifestation a été remplacée par un webinaire organisé avec des partenaires à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan.

- 12.77 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à d'autres, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a produit plusieurs documents d'analyse pour mettre en évidence les incidences de la pandémie sur des secteurs ou des économies spécifiques, tels que le secteur des services, les femmes et les groupes vulnérables, l'économie maritime, les politiques de concurrence et de protection du consommateur, les pratiques commerciales restrictives sur les marchés des équipements de protection individuelle et l'industrie du tourisme, en soulignant la vulnérabilité de nombreux pays en développement à de tels chocs et en formulant des recommandations stratégiques appropriées. On a communiqué dans « Global Trade Update », publié chaque trimestre, les tendances et les prévisions à court terme du commerce mondial, en fonction de l'évolution possible de la pandémie, notamment en ce qui concerne les fournitures médicales liées à la pandémie (équipements de protection individuelle, désinfectants, trousse de diagnostic, respirateurs et autre matériel hospitalier connexe). On a également analysé l'importance des produits de base dans le commerce de marchandises des membres du Commonwealth et estimé l'incidence des perturbations commerciales causées par la pandémie sur les exportations de ces produits vers cinq grands marchés : l'Australie, la Chine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne.

Résultats escomptés pour 2022

- 12.78 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : libérer le potentiel des femmes dans le domaine du commerce transfrontière informel⁵

Exécution du programme en 2020

- 12.79 En réponse à une demande de trois pays membres (Malawi, République-Unie de Tanzanie et Zambie) qui prenaient part à des activités liées aux femmes qui pratiquent le commerce transfrontière pendant la période 2016-2019, le sous-programme a lancé, en octobre 2020, une nouvelle série d'activités consacrées à la formation des femmes qui s'adonnent au commerce transfrontière informel ou à petite échelle, formation qui porte sur le développement de l'entrepreneuriat et sur les règles commerciales et les procédures douanières. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'initiative mondiale en faveur du relèvement après la pandémie du secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises. Les activités sont reproduites aux mêmes frontières que celles couvertes par l'intervention précédente, puisque l'initiative globale vise à apporter une réponse immédiate dans le contexte de la COVID-19. En outre, le programme de formation pilote mené dans six zones frontalières au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie devrait être reproduit à d'autres postes frontière et éventuellement dans une autre région, sur la base de résultats positifs obtenus.
- 12.80 Le travail susmentionné a aidé les femmes à passer des circuits commerciaux informels aux circuits formels pour mener des activités commerciales transfrontières et a contribué à l'intégration des entreprises dans le secteur formel, condition préalable à la diversification et à l'expansion des entreprises et au passage d'une activité de subsistance à une activité durable. La majorité des 147 participantes a confirmé que les connaissances acquises au cours de la formation sur les règles et

⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 12)].

procédures frontalières et les droits et obligations leur ont donné la confiance nécessaire pour traverser les frontières (99 %), ce qui a contribué à leur intention et à leur capacité d’officialiser leur activité (98 %). Cela a permis d’atteindre la cible fixée, à savoir que plus de la moitié des femmes formées s’efforcent d’intégrer les filières commerciales formelles et comprennent de quelle façon développer ou diversifier leur activité, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

12.81 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l’objectif, on élargira à d’autres frontières d’Afrique subsaharienne et éventuellement à d’autres régions en développement les activités de formation sur le développement de l’entrepreneuriat et sur les droits et obligations des négociants destinées aux femmes qui pratiquent le commerce transfrontière informel ou à petite échelle. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.10).

Tableau 12.10
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Les commerçantes du secteur informel ne sont pas au fait des procédures frontalières, des documents exigés et de leurs droits et obligations, et ne disposent d’aucune compétence entrepreneuriale de base	Les commerçantes sont plus au fait des procédures frontalières, des documents exigés et de leurs droits et obligations, et connaissent mieux les compétences entrepreneuriales de base. Le personnel des douanes qui a assisté à la formation sur les règles et procédures commerciales en a également tiré parti	144 des 147 femmes formées ont acquis la capacité d’officialiser leur activité et comprennent de quelle façon développer ou diversifier leur activité	Au moins deux autres pays d’Afrique subsaharienne souhaitent reproduire la démarche suivie et proposer le programme de formation au commerce transfrontière informel à l’intention des femmes	Au moins deux autres pays d’Afrique subsaharienne ou d’autres régions en développement s’attachent à reproduire la démarche suivie et exécutent le programme de formation au commerce transfrontière informel à l’intention des femmes

^a Pour que l’on sache où en est l’exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l’exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : économie maritime – aider les petits États insulaires en développement et les États côtiers en développement à tirer des avantages économiques de l’exploitation durable des ressources marines⁶

Exécution du programme en 2020

12.82 Afin d’aider les petits États insulaires en développement et les pays en développement côtiers, la CNUCED et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer ont organisé, au cours des trois dernières années, un total de 12 missions de dialogue avec les parties prenantes et de validation à l’intention de 261 participants, dont 42 % de femmes. En 2020, la CNUCED a également organisé

⁶ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

quatre conférences multilatérales en ligne consacrées à l'évaluation des difficultés et des possibilités créées par la pandémie s'agissant de l'économie maritime, au potentiel du biocommerce maritime, aux incidences sur les établissements humains et le tourisme côtier, ainsi qu'au commerce des matières plastiques, à la durabilité et au développement. Ces conférences étaient complétées par un atelier organisé à la Barbade au début de 2020 qui rassemblait les parties prenantes et portait sur les chaînes de valeur du thon, et par une formation en ligne sur les expériences du recours aux systèmes de traçabilité et des marques collectives, organisée pour le Costa Rica.

- 12.83 Le travail susmentionné a contribué à accroître la capacité des États membres de formuler des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, permettant notamment au Belize et au Costa Rica d'établir une stratégie de ce type, l'accent étant mis sur l'élaboration d'un plan d'action en faveur du commerce durable dans les chaînes de valeur du thon, de la langouste, du strombe rosé et du poisson côtier, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir que les États membres renforcent leur capacité de formuler des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 12.84 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on organisera le quatrième Forum sur les océans consacré aux aspects de l'objectif de développement durable n° 14 liés au commerce afin de définir des mesures et de réorienter les efforts et ainsi de progresser dans la concrétisation des cibles associées à l'objectif 14 liées au commerce, compte tenu du contexte de l'après-pandémie, et on continuera d'aider les États membres à élaborer leurs stratégies en matière d'économie et de commerce maritimes. Il est également prévu d'établir d'ici à 2022 au moins deux évaluations de la chaîne de valeur du biocommerce maritime pour certaines espèces et un plan d'actions régional. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.11).

Tableau 12.11
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)^a</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Les États membres comprennent mieux l'importance des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, notamment grâce au deuxième Forum sur les océans consacré aux aspects de l'objectif de développement durable n° 14 liés au commerce	Les États membres s'intéressent de plus en plus à la formulation de stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, et sont mieux soutenus dans cette tâche, notamment grâce au Forum du commerce des Nations Unies	Les États membres ont renforcé leur capacité de formuler des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes grâce aux activités du sous-programme et deux États membres (Belize et Costa Rica) ont formulé une telle stratégie	Au moins deux États membres adoptent des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes	Les États membres définissent des mesures et réorientent leurs efforts en vue de progresser dans la concrétisation des cibles associées à l'objectif 14 liées au commerce à la suite du quatrième Forum sur les océans, et au moins deux évaluations de la chaîne de valeur du biocommerce maritime pour certaines espèces et un plan d'action régional sont établis dans le cadre du sous-programme

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : élimination des obstacles au commerce – une réglementation transparente et simplifiée au service du développement durable

Projet de plan-programme pour 2022

- 12.85 Les mesures non tarifaires, notamment les réglementations techniques et les instruments traditionnels de politique commerciale, entraînent des coûts élevés pour les négociants. On estime que ces coûts sont environ trois à quatre fois plus élevés que ceux des droits de douane et qu'ils ont une incidence disproportionnée sur les pays à faible revenu et les petites et moyennes entreprises. Les mesures non tarifaires ont fréquemment été utilisées pendant la pandémie de COVID-19, puisque plus de 140 pays ont mis en place un certain nombre de mesures provisoires aux fins d'objectifs tant commerciaux que non commerciaux. Les principaux objectifs avaient trait à la protection de la santé publique ainsi qu'à des préoccupations économiques. Le manque de transparence et de coordination observé au niveau des réglementations pose problème aux négociants du monde entier. La transparence des mesures non tarifaires réduit pourtant considérablement les coûts de transaction. Pendant la pandémie, ces mesures ont souvent été introduites de manière non coordonnée et sans que les partenaires commerciaux en soient informés. La simplification et la coordination de la réglementation permettent de réduire encore plus les coûts sans pour autant compromettre les objectifs des politiques publiques non commerciales. Les exigences auxquelles doivent se conformer les négociants ne sont pas facilement applicables et les réglementations ne sont souvent pas coordonnées dans les pays et entre eux. Si rien n'est fait par rapport à ces nouvelles mesures non tarifaires et aux mesures déjà en place, elles pourraient devenir des obstacles importants qui entraveraient le relèvement après la pandémie. Face à cette situation, le sous-programme a mis au point une classification internationale des mesures non tarifaires en partenariat avec sept organisations internationales (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FMI, Centre du commerce international, OCDE, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Banque mondiale et OMC), afin de faciliter la collecte et la diffusion systématiques de données sur ces mesures à l'intention des décideurs et des négociants, condition préalable à la mise en place de portails d'information commerciale, à une rationalisation efficace et à une coopération en matière de réglementation. Cette initiative a été complétée par des cours de formation en ligne et en présentiel destinés à sensibiliser à ces mesures et à renforcer la capacité de traiter les questions y relatives. Plus les données actualisées sur les mesures concernées seront disponibles et plus les décideurs seront bien informés, plus la demande de transparence et l'utilisation des données sur les mesures non tarifaires disponibles sur les portails commerciaux seront importantes. À cet égard, le sous-programme met en place trois portails correspondant aux différents groupes d'utilisateurs.

Enseignements tirés et changements prévus

- 12.86 L'enseignement tiré est le suivant : la mise à jour régulière des données sur les mesures non tarifaires et la durabilité de l'initiative de transparence exigent que le sous-programme échange fréquemment avec les représentants des pouvoirs publics. Auparavant, les données sur les mesures non tarifaires étaient collectées auprès de sources officielles accessibles au public et il y avait souvent peu d'interactions avec les autorités qui émettent les textes réglementaires. L'inconvénient de cette approche était que les informations sur les pays n'étaient pas mises à jour régulièrement lorsque le financement externe n'était pas disponible. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on cherchera à renforcer les interactions avec les pouvoirs publics, notamment en leur demandant de s'engager officiellement à désigner des personnes référentes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.87 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre d'utilisateurs, principalement des représentants des pouvoirs publics, des chercheurs et des négociants, des données sur les mesures non tarifaires mises à disposition sur les portails commerciaux (voir le tableau 12.12).

Tableau 12.12
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Les États membres prennent davantage conscience des coûts commerciaux élevés des mesures non tarifaires et des possibilités offertes par la transparence ainsi que par la coordination et la coopération en matière de réglementation	Les États membres prennent davantage conscience de l'importance des mesures non tarifaires au regard du commerce international. Les portails de données sur les mesures non tarifaires sont développés et améliorés afin de faciliter l'accès aux informations sur ces mesures collectées dans le cadre du sous-programme, en particulier pour les pays en développement	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre un total de 13 000 utilisateurs	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre au moins 1 500 utilisateurs supplémentaires (14 500 au total)	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre au moins 2 000 utilisateurs supplémentaires (16 500 au total)

Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.88 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

35/63	Pratiques commerciales restrictives	74/204	Produits de base
70/186	Protection du consommateur	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action		
74/7	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique		
74/198	Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021		

Produits

12.89 On trouvera dans le tableau 12.13 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.13

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	22	15	21	20
1. Rapports sur le commerce international et le développement et sur les tendances et perspectives dans le domaine des produits de base à l'échelle mondiale destinés à l'Assemblée générale	1	1	2	1
2. Rapport et documents de travail de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1	1	–	–
3. Rapports sur les tendances commerciales et sur les réglementations commerciales et les normes de durabilité, et rapports ad hoc sur les tendances et les perspectives dans le domaine des produits de base destinés au Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
4. Documentation de référence destinée à la Commission du commerce et du développement et devant servir dans le cadre des réunions d'experts connexes, portant notamment sur les mesures non tarifaires et les normes de durabilité	8	1	7	7
5. Rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur	10	10	10	10
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	64	33	33	33
6. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission)	2	2	2	2
7. Séances du Conseil économique et social	–	–	–	–
8. Séances de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quinzième session, réunions préparatoires comprises	24	10	–	–
9. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
10. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	3	2	2
11. Réunions de la Commission du commerce et du développement dans le cadre de ses sessions annuelles et réunions d'experts connexes	23	5	16	16
12. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur dans le cadre de leurs sessions annuelles	10	10	10	10
13. Réunion annuelle du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	21	27	24	20
14. Projets visant à renforcer les capacités, notamment en ce qui concerne les services, le commerce et la croissance inclusive, les lois et politiques en matière de concurrence et de protection du	9	9	13	9

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
consommateur, les normes de durabilité, les négociations commerciales régionales et multilatérales, les négociations commerciales multilatérales visant à stimuler le commerce intra-africain, en particulier dans les pays les moins avancés, le règlement des différends et la diplomatie commerciale				
15. Projet relatif à la collecte, au suivi, à la communication et à la diffusion de données sur les mesures non tarifaires	1	4	1	1
16. Projets relatifs aux systèmes généralisés et globaux de préférences commerciales, à la problématique commerce, environnement et développement et à l'aide fournie aux pays tributaires des produits de base pour les aider à diversifier leur économie et à créer de la valeur ajoutée	8	11	8	8
17. Projets visant à aider les pays en développement à devenir membres de l'OMC, à formuler des politiques commerciales axées sur le développement et à renforcer l'économie créative	3	3	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	124	124	125	108
18. Séminaires à l'intention des décideurs sur les thèmes suivants : World Integrated Trade Solution, système d'analyse et d'information sur le commerce et mesures non tarifaires, normes de durabilité, accords commerciaux préférentiels, accession à l'OMC, politiques et cadres relatifs aux services, nouveaux défis en matière de développement dans le système commercial international et le commerce, négociations commerciales internationales, environnement et développement durable	48	54	57	50
19. Activités de renforcement des capacités à l'intention des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des économies en transition, sur les thèmes suivants : politiques commerciales, compétences des organismes chargés de la concurrence et de la protection du consommateur, normes de durabilité, et les femmes et le commerce	58	58	40	45
20. Ateliers destinés à aider les pays en développement tributaires des produits de base à formuler des stratégies et des politiques, à tirer parti des acquis de développement et à faire face aux défis que représentent les marchés des produits de base et à mettre à profit les débouchés qu'ils offrent	10	1	10	5
21. Table ronde sur l'évolution du commerce international et du coût du commerce	1	1	1	1
22. Tables rondes sur les défis et les possibilités que représente le commerce international pour la promotion du développement durable	2	2	12	2
23. Débat d'experts ad hoc sur le rôle du droit et des politiques de la concurrence et sur la protection du consommateur et les politiques y relatives	1	1	1	1
24. Série d'ateliers sur le commerce et le développement, organisée conjointement à Genève par la CNUCED, l'OMC, l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement	4	7	4	4
Publications (nombre de publications)	31	30	35	36
25. Publications sur le commerce et publications sur des secteurs donnés	1	1	5	1
26. Publications sur le commerce, le multilatéralisme et les objectifs de développement durable	14	14	12	17

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
27. Publications sur les tendances et les politiques commerciales dans le contexte international	9	8	8	9
28. Publications sur le commerce, l'efficacité des marchés et les intérêts des consommateurs, et sur les politiques de concurrence et de protection du consommateur	4	4	4	6
29. Publications sur le commerce, les produits de base, la diversification économique et la valeur ajoutée	3	3	6	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) ^a	16	15	12	12
30. Rapports sur les travaux de la CNUCED concernant les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur et sur les activités du Forum mondial sur les produits de base	2	1	2	1
31. Manuels et documents d'orientation sur la classification des mesures non tarifaires, le Système généralisé de préférences et les organismes veillant à la concurrence effective et à la protection du consommateur	3	3	3	3
32. <i>Manuel sur la protection du consommateur</i>	1	1	1	1
33. Loi type sur la concurrence	2	2	1	1
34. Supports relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur dans le contexte du cadre de partenariat de la CNUCED pour la recherche	2	2	1	1
35. Publication <i>Profils tarifaires dans le monde</i> de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international	1	1	1	1
36. Aspects touchant le commerce du <i>Rapport sur les objectifs de développement durable</i>	1	1	1	1
37. Rapport du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité	1	1	–	1
38. Modules de formation sur des questions abordées dans le cadre des négociations commerciales internationales	3	3	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil concernant la prise de décisions dans le domaine du commerce fournis à cinq États membres et à deux groupes régionaux d'intégration économique Sud-Sud, et concernant l'intégration à l'économie mondiale et la participation aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux, la prise en compte des préoccupations commerciales dans les politiques nationales en matière de commerce et de services, la coopération et les partenariats aux fins d'une croissance inclusive et d'un développement durable, les femmes et le commerce, l'élaboration de cadres relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur, les questions liées au commerce et à l'environnement et le potentiel de facilitation du développement durable de l'économie créative.

Bases de données et supports numériques : World Integrated Trade Solution et Trade Analysis et système d'analyse et d'information commerciales, auxquels plus de 15 000 utilisateurs accèdent chaque année.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité ; Forum mondial sur les produits de base ; réunion multipartite sur les produits de base et le développement ; Forum mondial sur les services ; Semaine des mesures non tarifaires ; Congrès BioTrade ; manifestation sur le thème « les femmes et le commerce » ; manifestation sur le commerce illicite auprès d'un public de plus de 300 personnes ; manifestation sur l'économie créative ; conférences et expositions sur des questions liées aux travaux du sous-programme ; bulletins d'information sur le Système généralisé de préférences et sur les travaux de la CNUCED portant sur la concurrence et la protection du consommateur ; brochures et dépliants sur le thème « les femmes et le commerce » ainsi que sur les travaux de recherche concernant les politiques relatives aux produits de base, l'application de ces politiques et les projets menés à ce titre ; livrets et fiches d'information sur des questions liées aux travaux du sous-programme.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et articles d'opinion.

Plateformes numériques et contenus multimédias : comptes rendus des réunions tenues dans le cadre du sous-programme ; cours de formation en ligne sur les mesures non tarifaires, suivi par environ 300 personnes chaque année ; outils interactifs concernant les législations nationales sur la concurrence et la protection du consommateur, la diplomatie commerciale et le

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

règlement des différends ; site Web de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international sur les aspects commerciaux des objectifs de développement durable et des indicateurs y relatifs ; version électronique de la loi type sur la concurrence ; dossier pédagogique sur le thème « les femmes et le commerce ».

^a Le produit « Rapports de la série *World Economic Situation and Prospects* (Situation et perspectives de l'économie mondiale) établis par la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et les commissions régionales » a été supprimé, car il s'agissait d'une contribution de la CNUCED au produit d'un autre programme, et non d'un produit de la CNUCED.

Sous-programme 4

Technologie et logistique

Objectif

- 12.90 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de tirer parti de l'innovation et de la technologie, notamment du commerce électronique et de l'économie numérique, d'améliorer la logistique commerciale et de renforcer les moyens humains afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition.

Stratégie

- 12.91 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme favorisera la concertation et la recherche de consensus au niveau international, mènera des travaux de recherche et d'analyse et apportera une assistance technique et un appui en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la technologie et de la logistique au service du développement. Il maximisera les effets de synergie et l'échange fructueux d'idées, en renforçant la complémentarité entre les différentes thématiques relevant de ses activités. Dans le domaine de la science et de la technologie, il favorisera la recherche de consensus et la concertation en assurant le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement et en contribuant au Mécanisme de facilitation des technologies. Il mènera des travaux de recherche et d'analyse sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, notamment avec la publication du *Rapport sur la technologie et l'innovation*, rapport phare, ainsi que d'autres rapports proposant des analyses sur les possibilités d'action dans ce domaine, comme le chapitre consacré à la science, la technologie et l'innovation dans le rapport établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. En ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités, il réalisera des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, aidera à mettre en œuvre des activités d'évaluation et d'analyse prospective des technologies dans les pays en développement, et apportera des contributions à l'Équipe spéciale interinstitutions pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies.
- 12.92 En ce qui concerne le commerce électronique et l'économie numérique, on favorisera, dans le cadre du sous-programme, la recherche de consensus et la concertation au niveau international. Il s'agira notamment de mener des activités dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique ainsi que de la semaine annuelle du commerce électronique, et de faciliter les travaux des organes intergouvernementaux sur ces questions. On mènera également des travaux de recherche et d'analyse sur le commerce électronique et l'économie numérique et le développement, notamment dans le cadre du *Rapport sur l'économie numérique*, publication phare, et d'autres rapports portant sur les grandes tendances et les possibilités d'action dans les pays en développement. En outre, on donnera suite aux demandes de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique présentées par des pays en développement, en particulier des pays parmi les moins

avancés, demandes dont le nombre est en rapide augmentation. Il s'agira de réaliser des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique, de contribuer à l'élaboration de stratégies et de cadres juridiques nationaux relatifs au commerce électronique et d'établir des statistiques permettant de mesurer le commerce électronique et l'économie numérique, ainsi que de coordonner les activités menées dans le cadre de l'initiative multipartite eTrade for All (le commerce électronique pour tous) et de piloter l'initiative eTrade for Women (le commerce électronique pour les femmes).

- 12.93 Dans le domaine de la logistique commerciale, qui comprend la facilitation du commerce, l'automatisation des procédures douanières et les transports, y compris les transports maritimes et la gestion portuaire, le sous-programme favorisera la concertation internationale et la recherche de consensus en assurant le service fonctionnel des organes intergouvernementaux de la CNUCED sur ces questions et en contribuant aux travaux d'autres instances spécialisées, notamment au niveau régional. En outre, il mènera des travaux de recherche et d'analyse relatifs à la facilitation du commerce, aux transports et au développement, notamment dans le cadre de l'*Étude sur les transports maritimes*, publication phare, et d'autres travaux de recherche présentant des analyses de données, de tendances, d'enjeux, de cadres législatifs et de possibilités d'action pouvant être utiles aux pays en développement désireux d'améliorer les transports, la facilitation du commerce et la logistique commerciale. Il apportera par ailleurs une assistance technique et un appui en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la facilitation du commerce, y compris l'automatisation et la modernisation des procédures douanières grâce au Système douanier automatisé (SYDONIA), du transport, y compris le transport maritime, les couloirs de transit et la gestion portuaire, et des questions législatives connexes. Ce faisant, il continuera de s'employer à remédier aux problèmes de logistique commerciale qui touchent particulièrement les petits États insulaires en développement et les pays sans littoral. Enfin, il proposera aux parties intéressées et aux experts gouvernementaux des activités de formation et de renforcement des capacités ciblées dans le domaine du commerce et dans les domaines connexes de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Il s'agira notamment d'organiser des cours de formation, au niveau régional et à Genève, sur les grands problèmes économiques internationaux et de mener à bien le programme TrainForTrade, qui vise à accroître, dans les pays en développement, les moyens humains mobilisés au titre de divers aspects des politiques relatives au commerce et au développement, comme la gestion portuaire, les statistiques commerciales et d'autres questions, notamment l'identité numérique pour le commerce électronique.
- 12.94 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en intensifiant ses activités relatives aux incidences de la pandémie, aux mesures d'adaptation et au relèvement économique dans le domaine de la technologie et de la logistique au service du développement. Il s'agira de recenser et de diffuser les bonnes pratiques qui permettent la continuité opérationnelle de la logistique commerciale sans négliger de contenir la propagation du coronavirus, notamment en déterminant dans quelle mesure la pandémie peut transformer à long terme le secteur de la logistique commerciale et des transports et en aidant les pays en développement à prendre les mesures d'adaptation nécessaires. En ce qui concerne la science, la technologie et l'innovation, les travaux du sous-programme porteront entre autres sur la recherche et l'échange de possibilités d'action contribuant à la protection contre la pandémie et au relèvement, notamment dans le cadre des incidences de la pandémie sur le commerce électronique et l'économie numérique, et les politiques visant à promouvoir le commerce électronique pour atténuer les effets de la pandémie et aider au relèvement après la crise.
- 12.95 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les connaissances et le consensus international sur les nouveaux défis et les bonnes pratiques en matière de politique de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement se sont renforcés ;
 - b) Les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information sont mis en œuvre, de même que le Mécanisme de facilitation des technologies ;

- c) Les États membres sont davantage en mesure de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de leurs stratégies nationales de développement ;
 - d) Les grandes tendances et les principaux enjeux de l'économie numérique au service du développement sont mieux connus et font l'objet d'un consensus renforcé ;
 - e) Les pays en développement et les pays les moins avancés sont mieux à même d'appliquer des politiques mettant l'économie numérique au service de leurs objectifs de développement, notamment en ce qui concerne l'intégration des femmes et des groupes vulnérables dans le commerce électronique et l'économie numérique ;
 - f) La logistique commerciale qui permet de relier les pays bénéficiaires aux marchés internationaux est plus résiliente et plus durable, tandis que la transparence et l'efficacité du commerce sont renforcées, notamment grâce au logiciel SYDONIA ;
 - g) Les pays sont mieux à même d'appliquer des mesures concernant la facilitation du commerce et les transports dans une optique de développement durable ;
 - h) Les pays en développement sont mieux à même d'évaluer, d'analyser et d'élaborer des politiques sur d'importantes questions ayant trait à la macroéconomie, au commerce, à l'investissement et à la technologie, y compris l'informatique, dans une optique de développement ;
 - i) Les pays en développement sont mieux armés pour élaborer et appliquer des politiques en matière de commerce et de développement qui soient plus inclusives et plus durables.
- 12.96 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) Renforcement des capacités des pays bénéficiaires et amélioration des politiques dans les domaines de la technologie et de la logistique commerciale, avec pour effets une meilleure résistance aux pandémies et à d'autres chocs et un relèvement économique accéléré après la pandémie de COVID-19 ;
 - b) Renforcement des connaissances et des capacités relatives à l'atténuation des incidences des pandémies à l'aide de solutions technologiques, notamment le commerce électronique, et d'une logistique commerciale plus résiliente dans les pays en développement ;
 - c) Renforcement des capacités des États membres à tirer parti de la technologie et de la logistique commerciale pour accélérer le relèvement.

Exécution du programme en 2020

- 12.97 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Amélioration de la résilience de la logistique commerciale pendant la pandémie de COVID-19

- 12.98 Face à la pandémie de COVID-19, les pays ont eu recours à des mesures strictes pour contenir la propagation du coronavirus à leurs frontières et dans leurs ports et aéroports. La circulation des marchandises, notamment des denrées alimentaires et des médicaments essentiels s'en est trouvée fortement entravée. Dans le cadre de mesures d'intervention rapide, le sous-programme a offert son appui et son expertise en matière de logistique commerciale et de transit, en particulier aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, par l'adoption d'une approche cohérente tenant compte de sous-secteurs complémentaires de la logistique commerciale. En étroite concertation avec ses réseaux de professionnels sur le terrain, il a élaboré un plan d'action en 10 points recensant des pratiques optimales et formulant des recommandations en matière de facilitation du commerce, constituant un ensemble de mesures de facilitation du commerce destinées à lutter contre la pandémie de

COVID-19. Ces recommandations ont été complétées par des mesures concrètes sur le terrain visant à renforcer la capacité des États membres de favoriser le télétravail, la distanciation physique et la dématérialisation de manière à leur permettre de ne pas interrompre les services aux frontières. Le sous-programme a élaboré des lignes directrices et mené des activités de renforcement des capacités pour que les administrations douanières puissent adapter l'utilisation du système SYDONIA pendant la pandémie et, après, pendant la période de relèvement économique, et recueilli des données auprès de plus de 100 administrations douanières utilisant le système dans l'objectif de fournir une aide plus adaptée dans le contexte de la pandémie. Il a également élaboré des lignes directrices sur les pratiques exemplaires de gestion portuaire en cas de pandémie dont la diffusion a été assurée dans 60 pays au moyen du réseau du programme de gestion portuaire, et étudié les incidences de la COVID-19 sur le commerce maritime, produisant des données en temps quasi réel pour le secteur maritime afin de faciliter les décisions relatives aux politiques économiques. Il a également aidé à élaborer un appel à l'action demandant aux gouvernements de faciliter le changement d'équipage et de supprimer les obstacles réglementaires inutiles au transport maritime pendant et après la pandémie de COVID-19, y compris dans la phase de relèvement et au-delà. Enfin, il a piloté l'élaboration de mesures s'inscrivant dans le principe d'unité d'action des Nations Unies, lesquelles visaient à améliorer la connectivité aux fins de la facilitation du commerce et des transports en cas de pandémie, en rassemblant les compétences de l'ensemble du Secrétariat dans ce domaine, y compris celles des cinq commissions régionales de l'ONU.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.99 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'utilisation et l'adoption, par les États membres, des lignes directrices et recommandations susmentionnées pendant la pandémie, ce qui a permis la continuité des flux commerciaux, la résilience de la logistique commerciale, le traitement prioritaire des produits médicaux et des autres biens essentiels en transit aux frontières, l'abaissement des droits de douane sur ces biens et le recours accru aux paiements électroniques aux douanes de manière à réduire le risque de propagation du coronavirus lié aux interactions physiques. En témoigne également l'adoption de la résolution 75/17 sur la coopération internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales, dans laquelle l'Assemblée générale, à l'issue de négociations facilitées par l'Indonésie, qui est un important fournisseur de main d'œuvre maritime à l'échelle mondiale, a demandé instamment aux États Membres de désigner les gens de mer et les autres personnels marins comme des travailleurs clés, et prié le Secrétaire général, en collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la CNUCED, ainsi que les autres entités compétentes du système des Nations Unies, de l'informer, à sa soixante-seizième session, de la situation relative aux changements d'équipage pendant la pandémie de COVID-19, dans le cadre du rapport de l'OMI établi à partir des travaux de l'Équipe de gestion des crises pour les gens de mer, ainsi que de la section spéciale consacrée à la question dans l'*Étude sur les transports maritimes* de la CNUCED. Cette résolution a contribué à régler une crise mondiale des équipages touchant plus de 2 millions de gens de mer. Le travail mené dans le domaine de la facilitation des échanges a également eu pour résultat de renforcer les capacités d'un large éventail de parties prenantes ayant participé au Programme pour le renforcement des comités nationaux de facilitation des échanges, notamment s'agissant des moyens permettant d'atténuer les effets négatifs de la pandémie sur la facilitation des échanges (voir le tableau 12.14).

Tableau 12.14
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Les États membres bénéficient d'un appui sur mesure au niveau national permettant de définir leurs besoins	Les États membres bénéficient d'une aide visant à leur permettre de s'adapter de façon globale,	Les États membres relèvent les défis liés à la pandémie dans le domaine de la logistique commerciale en

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

particuliers en matière de logistique commerciale, qui se traduit notamment par la réalisation de travaux d'analyse et de recherche ; un programme intensif de renforcement des capacités professionnelles à l'intention des membres des comités nationaux de facilitation des échanges et de leurs secrétariats, dans le cadre du Programme pour le renforcement des comités nationaux de facilitation des échanges ; des activités visant à aider les localités portuaires des pays en développement à gérer leurs ports de façon plus efficace et plus compétitive afin d'accroître les flux commerciaux, au moyen du module de gestion portuaire du programme TrainForTrade ; le système de gestion intégrée des douanes SYDONIA.

efficace et efficace à l'évolution rapide des tendances qui déterminent les modèles commerciaux et définissent les conditions d'activité du secteur de la logistique commerciale dans son ensemble.

Les États membres ont eu recours à des travaux de recherche et d'analyse, à des activités de recherche de consensus et à des initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités, axées en particulier sur les capacités réglementaires et institutionnelles, pour élaborer des politiques et les renforcer, promouvoir les compétences techniques et l'expertise et, *in fine*, accroître leur capacité de faire face à des chocs majeurs, quelle que soit leur nature.

utilisant et en adaptant un ensemble de lignes directrices et de recommandations globales élaborées par le sous-programme couvrant l'ensemble des secteurs relevant de la logistique commerciale, et en assurant la continuité des flux commerciaux, notamment en s'employant à remédier aux difficultés connues par plus de 2 millions de gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en apportant leur appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales, par l'adoption de la résolution 75/17 de l'Assemblée générale.

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 12.100 En raison des incidences de la COVID-19 en 2020, il a fallu reporter certaines activités et plusieurs réunions intergouvernementales prévues dans le cadre du sous-programme, notamment le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, les sessions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et de la Commission du commerce et du développement et les réunions du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, ainsi que la publication de l'ensemble des notes et documents techniques liés à ces réunions. En outre, le programme du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED ayant été modifié pour y inclure l'examen des incidences de la COVID-19, les sessions consacrées à la science, la technologie et l'innovation et à la numérisation ont été annulées. Parallèlement, les modalités des réunions intergouvernementales et multipartites organisées dans le cadre du sous-programme ont été modifiées pour passer d'un format en présentiel à un format en ligne, notamment les réunions de la Commission de la science et de la technique au service du développement, la semaine du commerce électronique et la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce. Ces réunions prévoyaient des sessions consacrées à la COVID-19 et les participantes et participants à la session de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont demandé que les pays membres en développement bénéficient des solutions technologiques permettant de lutter contre la pandémie et ses effets. D'autres activités ont été organisées en ligne dans le domaine de la facilitation du commerce et dans le cadre des programmes TrainForTrade et SYDONIA. La pandémie a également entravé la réalisation de plusieurs activités d'assistance technique, notamment l'organisation de cours de formation régionaux sur les grands problèmes économiques internationaux, qui ont dû être reportés à 2021 car ils reposaient largement sur des interactions en face à face sur place et sur la mise en réseau des bénéficiaires. Les stratégies de commerce électronique prévues ont été retardées à cause de la pandémie, certains ateliers prévus avec des gouvernements et d'autres parties prenantes ayant dû être reportés. Dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports, le nombre de séminaires, d'ateliers et de réunions de formation a également été réduit en raison de la pandémie, car la transposition des activités à un

format en ligne a souvent eu pour conséquence un regroupement régional des rencontres prévues au niveau national. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

- 12.101 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et retenu de nouvelles activités, qui concourent à l'objectif du sous-programme. Dans le cadre du sous-programme ont été élaborés des directives, des enquêtes, des notes d'orientation et d'autres rapports sur les incidences de la pandémie et sur les moyens de se relever en mieux et d'améliorer la résilience grâce à la science, la technologie et l'innovation et au commerce électronique. Les travaux de recherche menés dans le cadre du sous-programme sur le commerce électronique et l'économie et les technologies numériques ont mis en évidence la nécessité de déployer des solutions technologiques pour faire face à la pandémie et à ses répercussions : ils ont notamment mis en évidence que les solutions numériques jouaient un rôle facilitateur et que le commerce électronique aidait les pays à surmonter les difficultés liées à la pandémie, mais qu'il fallait combler les fossés numériques existants. Il est ressorti des travaux d'analyse qu'il fallait protéger le financement de la science, de la technologie et de l'innovation pendant et après la pandémie et que les politiques scientifiques et techniques avaient un rôle à jouer dans le relèvement après la pandémie de COVID-19. En outre, l'enquête menée auprès des entreprises de commerce électronique et des plateformes tierces a mis en évidence plusieurs obstacles de taille dans la lutte contre les incidences de la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement mais aussi certaines mesures ayant le potentiel de redresser la situation. Dans le domaine de la logistique commerciale, y compris la facilitation du commerce, l'automatisation des procédures douanières, le transport maritime et la gestion portuaire, un vaste ensemble de mesures d'adaptation cohérentes et complémentaires ont été élaborées pour limiter la propagation du coronavirus sans entraver la circulation des marchandises essentielles. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 12.102 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : stimulation de la préparation au numérique dans les pays en développement⁷

Exécution du programme en 2020

- 12.103 En 2020, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a poursuivi ses travaux de renforcement des capacités des pays en développement de tirer parti de l'évolution de l'économie numérique, en tenant compte de l'état de préparation de chaque pays. Avec sept nouvelles évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique réalisées en 2020 (Bénin, Côte d'Ivoire, Iraq, Malawi, Mali, Niger et République-Unie de Tanzanie), le nombre d'évaluations a été porté à 26. Ces évaluations ont donné aux pays les moins avancés des pistes pour tirer parti de la révolution numérique dans les domaines du commerce électronique, des échanges commerciaux et du développement, sur la base de données actuelles. Par ailleurs, grâce aux évaluations, il a été possible de déterminer les besoins précis et de repérer les faiblesses critiques des écosystèmes nationaux de commerce électronique et, ainsi, de proposer aux gouvernements des mesures concrètes destinées à améliorer la situation. Pour accélérer l'application des recommandations formulées dans les évaluations, il a été entrepris de réaliser un état des lieux détaillé pour faire le point sur les résultats obtenus à ce jour et définir les étapes suivantes. En outre, un rapport a été établi sur les incidences de la pandémie sur le commerce électronique et sur les mesures à prendre pour y remédier,

⁷ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 12\)](#)].

reposant sur les réseaux et les capacités nationales créés dans les pays dans le cadre des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique. Le développement des initiatives eTrade for All et eTrade for Women s'est également poursuivi dans le cadre du sous-programme. L'initiative eTrade for All a accueilli deux nouveaux partenaires (le Secrétariat du Commonwealth et l'OIT) et aidé à organiser la semaine du commerce électronique 2020, qui s'est tenue en ligne avec 2 000 participants de 130 pays. En 2020, les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique ont contribué à mener des activités liées au développement des infrastructures (Burkina Faso, Samoa et Zambie), à l'élaboration de stratégies nationales de commerce électronique (Bénin, Cambodge, Myanmar et Zambie) et à l'élaboration ou à l'adoption de réglementations en matière de confidentialité et de protection des données (Madagascar et Népal), ainsi qu'à prendre des mesures de facilitation des moyens de paiement en ligne (Ouganda, République démocratique populaire lao et Togo) et à créer un consortium de commerce électronique au Sénégal. Dans certaines régions, notamment celles représentées par la CEDEAO, la Communauté d'Afrique de l'Est et le Forum des îles du Pacifique, les évaluations ont également servi de base à l'élaboration de politiques régionales en matière de commerce électronique. En outre, un dialogue étroit avec les donateurs a permis de renforcer l'appui aux travaux menés dans le cadre du sous-programme en matière de commerce électronique et d'économie numérique et de mener une réflexion sur le développement du volet numérique dans les stratégies d'aide au développement.

- 12.104 Le travail susmentionné a contribué aux mesures concrètes prises par 12 pays, qui ont utilisé les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique comme base pour élaborer des stratégies et des politiques de commerce électronique, réformer le cadre juridique et réglementaire du commerce électronique et améliorer la coordination interministérielle et les dialogues multipartites, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 12.105 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, l'assistance apportée aux gouvernements nationaux sera complétée par une action plus étroite au niveau régional, favorisant ainsi le commerce et l'intégration intrarégionaux par le commerce électronique et numérique. En outre, on poursuivra les activités visant à accroître la participation des entrepreneuses du secteur numérique aux concertations menées aux niveaux national et régional et à améliorer la disponibilité des statistiques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.15).

Tableau 12.15
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)^a</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Écarts de préparation à l'échelle nationale et internationale en matière d'utilisation et d'exploitation du commerce électronique et de l'économie numérique	Informations et outils disponibles grâce à des recherches et analyses transversales, la concertation sur les mesures à prendre et la coopération technique, notamment le lancement d'un nouveau réseau de	Utilisation par 12 pays des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique comme base pour l'élaboration de stratégies et de politiques en matière de commerce	Progrès en matière d'application par les États membres des recommandations issues des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique menées par la CNUCED et communauté toujours plus	Meilleure connaissance du rôle du commerce électronique et de l'économie numérique dans au moins trois communautés économiques régionales ; participation accrue des entrepreneuses du secteur numérique à

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
	femmes dans le domaine du commerce électronique	électronique, la réforme du cadre juridique et réglementaire du commerce électronique et l'amélioration de la coordination interministérielle et des dialogues multipartites	nombreuse d'entrepreneuses du secteur numérique formées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women de la CNUCED	15 concertations aux niveaux national et régional, dans 5 régions ; nouvelles initiatives menées par 4 gouvernements aux fins de la collecte de statistiques sur le commerce électronique et l'économie numérique, l'objectif étant l'amélioration de la disponibilité des statistiques grâce à l'assistance de la CNUCED

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : amélioration de la capacité des pays en développement de se conformer aux règles et normes internationales et régionales en matière de facilitation du commerce⁸

Exécution du programme en 2020

- 12.106 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de contribuer à la mise en œuvre de réformes de la facilitation du commerce aux niveaux national et régional, conformément à l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, en donnant aux comités nationaux de facilitation des échanges les moyens de s'acquitter des obligations que leur impose l'Accord. Une stratégie régionale a également été élaborée pour aider les communautés économiques régionales à appliquer des protocoles régionaux liés aux chaînes de valeur régionales et au commerce intrarégional, dont ont bénéficié la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté des Caraïbes et le Forum des îles du Pacifique dans le cas de l'Accord élargi du Pacifique pour un renforcement des relations économiques (PACER Plus). La pandémie a fait naître des besoins nouveaux parmi les comités nationaux de facilitation des échanges et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement logistique, besoins qui ont été rapidement satisfaits par l'élaboration de nouveaux modules de formation en ligne et d'outils informatiques tels que le dispositif de suivi des réformes et les portails d'information commerciale, qui devaient servir à renforcer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des réformes en matière de facilitation du commerce. En outre, des directives relatives à l'intervention rapide et des services consultatifs sur la facilitation du commerce et la santé ont été fournis pour aider à améliorer la coordination entre les administrations chargées du commerce, des douanes et de la santé, puis diffusés au moyen des portails d'information commerciale.
- 12.107 Le travail effectué a contribué à améliorer les capacités de 32 comités nationaux de facilitation des échanges en matière de recensement des obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui leur incombaient au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme pour 2021, à savoir que la CNUCED fournisse à 13 comités nationaux de facilitation des échanges une assistance en ce qui concerne le recensement des

⁸ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

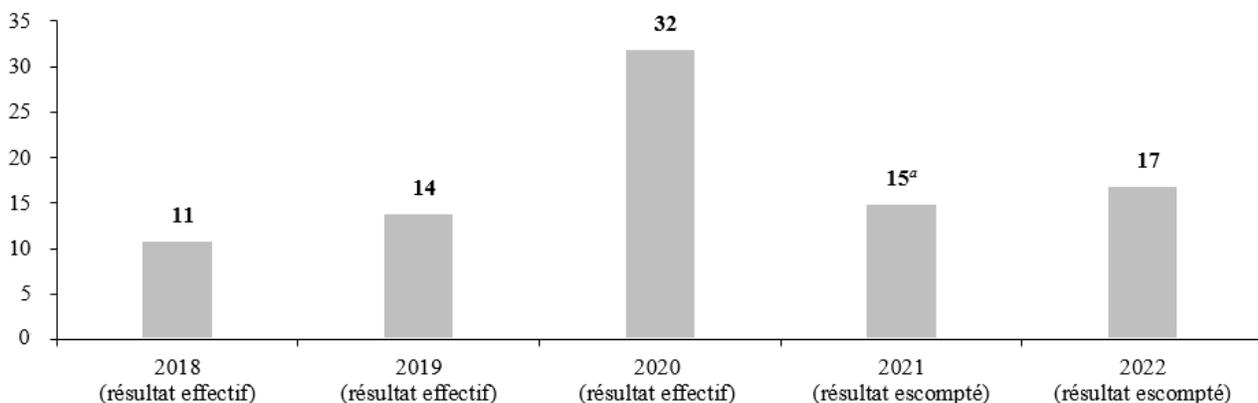
obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui incombent à leurs pays respectifs au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Projet de plan-programme pour 2022

- 12.108 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de travailler avec les comités nationaux de facilitation des échanges et les communautés économiques régionales. Pour l'heure, des ressources sont assurées pour appuyer les travaux de 10 comités nationaux de facilitation des échanges en 2022. Toutefois, l'aide des partenaires de développement continuera d'être sollicitée, l'objectif étant d'augmenter le nombre de pays et d'entités régionales bénéficiaires tout en assurant la viabilité des projets en cours. Ce faisant, le sous-programme continuera de mettre l'accent sur le relèvement après la pandémie et sur la création de chaînes d'approvisionnement régionales dans la logistique commerciale, compte tenu des liens existant entre la facilitation du commerce et les technologies. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.IV).

Figure 12.IV

Mesure des résultats : nombre de comités nationaux de facilitation des échanges épaulés par la CNUCED pour le recensement des obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui incombent à leurs pays respectifs au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC (par an)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : renforcement des moyens d'action des entrepreneuses du secteur numérique aux fins d'une économie numérique plus inclusive

Projet de plan-programme pour 2022

- 12.109 Si les technologies numériques peuvent favoriser l'autonomisation économique des femmes, des obstacles importants subsistent, notamment des normes culturelles, des préjugés liés au genre, une participation limitée à la prise de décisions, une inégalité d'accès à Internet, des compétences informatiques limitées et un accès restreint au financement. Lancée en 2019, l'initiative eTrade for Women vise à autonomiser les entrepreneuses du secteur numérique des économies en développement et des marchés émergents et à créer des écosystèmes numériques plus inclusifs. Pour atteindre ses objectifs, le sous-programme s'est associé à sept femmes, personnalités influentes du secteur numérique issues de différentes régions, pour en faire des championnes de l'initiative eTrade for Women, l'objectif étant qu'elles servent de modèles et qu'elles aient une influence au-delà des simples préoccupations économiques. À ce titre, les championnes de l'initiative ont participé à diverses concertations politiques multipartites à l'occasion de plusieurs forums régionaux et mondiaux de haut niveau en 2020. Sous la conduite des championnes de l'initiative eTrade for

Women des régions concernées, l’initiative a organisé en 2020 trois cours de formation ciblés pour développer les compétences et les réseaux des femmes chefs d’entreprise et travaille actuellement à établir des communautés eTrade for Women dans les régions à l’appui des écosystèmes locaux. En outre, grâce aux réseaux de formation, des perspectives commerciales transfrontières entre les participantes ont commencé à voir le jour, jetant les bases d’écosystèmes numériques plus intégrés au niveau régional.

Enseignements tirés et changements prévus

12.110 L’enseignement à tirer est le suivant : les plateformes multipartites et multisectorielles peuvent accompagner le développement et les changements de politiques et de réglementations. Par exemple, réunir l’ensemble des décideurs politiques, du niveau national au niveau local, y compris les femmes chefs d’entreprise, peut aider à avoir une meilleure vue d’ensemble des besoins des petites et moyennes entreprises numériques et des entrepreneuses du secteur numérique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera le dialogue entre les décideurs politiques et les femmes chefs d’entreprise à tous les niveaux, ce qui permettra de mieux comprendre les besoins des petites et moyennes entreprises du secteur numérique. On s’emploiera à faciliter les interactions entre les entreprises, les femmes chefs d’entreprise et les décideurs politiques de manière à aider ces derniers à élaborer les politiques et les réglementations qui conviennent. On s’appuiera par ailleurs sur les enseignements tirés du contexte de la pandémie de COVID-19, au cours de laquelle les microentreprises et petites et moyennes entreprises du secteur numérique, dont beaucoup sont dirigées par des femmes, ont joué un rôle essentiel dans l’adaptation aux difficultés engendrées par la pandémie.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l’objectif et mesure des résultats

12.111 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l’objectif, comme le montrera l’amélioration des compétences en matière de gestion d’entreprise et d’encadrement de 200 entrepreneuses du secteur numérique participant à des activités menées dans le cadre de l’initiative eTrade for Women (voir tableau 12.16).

Tableau 12.16
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Meilleure connaissance, par les gouvernements et le secteur privé, du rôle des championnes de l’initiative eTrade for Women dans le développement d’une économie numérique plus inclusive	Amélioration des compétences en matière de gestion d’entreprise et d’encadrement de 50 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l’initiative eTrade for Women	Amélioration des compétences en matière de gestion d’entreprise et d’encadrement d’un total cumulé de 100 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l’initiative eTrade for Women, y compris les championnes de l’initiative eTrade for Women, pour animer des dialogues avec des	Amélioration des compétences en matière de gestion d’entreprise et d’encadrement d’un total cumulé de 200 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l’initiative eTrade for Women. Au moins quatre communautés eTrade for Women actives dans différentes régions

Titre IV Coopération internationale pour le développement

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			décideurs politiques sur la transformation numérique. Création de communautés eTrade for Women dans différentes régions	

Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.112 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/252	Sommet mondial sur la société de l'information	73/17	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	75/17	Coopération internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	75/202	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable		

Résolutions du Conseil économique et social

2015/26	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2020/12	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
		2020/13	Science, technologie et innovation au service du développement

Produits

12.113 On trouvera dans le tableau 12.17 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.17

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	25	10	22	21
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et sur la science et la technologie au service du développement	1	1	2	1
2. Rapports destinés à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à ses groupes intersessions	6	3	6	6
3. Rapport et documents de travail de la quinzième session de la Conférence	4	–	–	–
4. Note d'information et rapports destinés au Conseil du commerce et du développement	2	1	2	2
5. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, et réunions d'experts connexes sur des questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation	4	1	4	4
6. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission du commerce et du développement, et réunions d'experts connexes	4	2	4	4
7. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	2	2	2	2
8. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	2	–	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	73	19	50	49
9. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2	2	3	2
10. Session annuelle et groupes d'experts intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement	16	3	16	16
11. Séances de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quinzième session, réunions préparatoires comprises	24	–	–	–
12. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	3	1	3	3
13. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
14. Session annuelle de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	7	1	7	7
15. Sessions annuelles de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts connexes sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	7	4	7	7
16. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	6	6	6	6

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
17. Réunions du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	4	–	4	4
18. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies (en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat)	2	–	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	32	32	32	32
19. Projets exécutés dans le cadre du programme TrainForTrade de renforcement des capacités dans les domaines suivants : gestion portuaire ; questions liées au commerce, y compris le commerce électronique et les statistiques ; méthode pédagogique	7	7	7	7
20. Projets (nationaux, régionaux et interrégionaux) relatifs aux transports et aux autres services connexes, y compris le Système douanier automatisé (SYDONIA)	22	22	22	22
21. Projets exécutés dans le cadre de programmes axés sur les transports, la facilitation du commerce et la logistique commerciale	2	2	2	2
22. Projets exécutés dans le cadre du programme de travail sur le commerce électronique et l'économie numérique	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	419	348,5	458	404
23. Ateliers TrainForTrade de formation de formateurs	55	54	55	–
24. Organisation d'ateliers TrainForTrade à l'échelle nationale ^a	260	222	260	300
25. Séminaires, ateliers, programmes de bourses et activités de formation sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	52	42	80	52
26. Débats d'experts ad hoc sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	1	1	1	1
27. Débats d'experts ad hoc sur le rôle de la technologie, y compris les technologies de l'information et des communications, et de l'innovation dans le développement, notamment aux fins du transfert de technologie	1	1	1	1
28. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement, y compris sur les statistiques relatives à l'économie de l'information, les aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires du commerce électronique et de l'économie numérique au service du développement et du commerce électronique, et la mesure de l'économie numérique	10	9	10	10
29. Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok), cours régionaux et cours de brève durée	25	1,5	36	25
30. Séminaires, ateliers et activités de formation sur la science, la technologie, l'innovation et le développement	15	18	15	15
Publications (nombre de publications)	24	20	25	19
31. <i>Rapport sur la technologie et l'innovation</i> et aperçu	1	1	–	1
32. <i>Rapport sur l'économie numérique</i> et aperçu	–	–	1	–
33. <i>Étude sur les transports maritimes</i>	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
34. Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	2	4	3	2
35. Stratégies nationales pour le commerce électronique	3	–	3	2
36. Études publiées dans la série <i>Current Studies on Science, Technology and Innovation</i>	2	2	2	2
37. Études publiées dans les séries <i>Transport and Trade Logistics et Transport and Trade Facilitation</i>	2	2	2	2
38. Rapports sur la cyberlégislation	2	2	2	1
39. Série Programme TrainForTrade de gestion portuaire	1	1	1	1
40. Évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique dans les pays les moins avancés et autres pays en développement	10	7	10	7
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	10	12	12
41. Synthèses de la CNUCED sur les sujets ci-après : science, technologie et innovation ; commerce électronique et économie numérique ; logistique commerciale	4	3	4	4
42. Compendium <i>ASYCUDA in Action</i>	1	1	1	1
43. Initiative eTrade for All, <i>Year in Review</i>	1	1	1	1
44. Notes techniques sur les technologies de l'information et des communications (y compris le commerce électronique et l'économie numérique) au service du développement	2	2	2	2
45. Notes techniques sur la facilitation du commerce	1	1	1	1
46. Notes d'information à l'intention du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	1	–	1	1
47. Profils économiques et maritimes de pays	1	1	1	1
48. Rapport du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : semaine du commerce électronique (forum de collaboration multipartite organisé sur cinq jours et accueillant près de 1 500 participants et plus de 200 intervenants originaires de plus de 130 pays, dans le cadre de 50 sessions de fond au minimum) ; forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ; sessions du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines ; services de conseil sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, sur les orientations et les aspects pratiques relatifs au commerce électronique et à l'économie numérique au service du développement, sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, sur les politiques de transport, les instruments juridiques internationaux et les normes et règles arrêtées au niveau international relatifs à la facilitation du commerce international, aux transports et à la sécurité des transports à l'usage des exploitants portuaires, et sur l'initiative eTrade for All.

Bases de données et supports numériques : plateforme d'apprentissage et de renforcement des capacités de la CNUCED, gérée par le programme TrainForTrade, qui forme environ 1 500 personnes par an ; programme TrainForTrade ; plateforme de statistiques sur le rendement des ports ; répertoire en ligne sur les comités nationaux de facilitation des échanges ; Inventaire mondial des cyberlégislations ; modules de formation en ligne pour les Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux, pour environ 200 participants chaque année ; plateforme en ligne consacrée au transport durable de marchandises ; plateforme en ligne de l'initiative eTrade for All, qui compte plus de 80 000 utilisateurs en 2020.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lettres d'information sur SYDONIA, eTrade for All (plus de 2 000 abonnés), les transports et la facilitation du commerce (plus de 5 000 abonnés) ; brochures, prospectus et dossiers d'information.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, points de presse, entretiens, conférences de presse et articles de presse à l'occasion de la parution de publications majeures relevant du sous-programme et de l'organisation de manifestations importantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web public du programme TrainForTrade (plus de 30 000 visites par an) ; site Web de la Commission de la science et de la technique au service du développement ; site Web du système SYDONIA (plus de 60 000 visites par an) ; site Web sur le paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok (plus de 95 000 visites par an) ; plateformes de formation en ligne sur les politiques de l'innovation.

^a La CNUCED propose de fusionner les sous-catégories 23 et 24 à compter de 2022, afin de regrouper les activités menées dans le même domaine à partir de cette date. Le nombre total d'activités pour 2022 est estimé à 300 après révision. À compter de 2022, la CNUCED propose que le point 23 s'intitule « Activités TrainForTrade de formation et de renforcement des capacités en face à face et en ligne dans les domaines du commerce et du développement ».

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

Objectif

- 12.114 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion de la transformation structurelle, l'atténuation des vulnérabilités et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles.

Stratégie

- 12.115 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme poursuivra ses activités de recherche et de coopération technique visant à diversifier les structures d'exportation et de production des pays susmentionnés, notamment en contribuant à plusieurs rapports que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, notamment ceux sur l'application et le suivi du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, des décisions et recommandations arrêtées à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Il continuera également de traduire en programmes de coopération technique pragmatiques et ciblés les orientations et recommandations générales issues des travaux de recherche et d'analyse. En outre, il plaidera, notamment au niveau multilatéral, en faveur du consensus au sein de la communauté internationale du développement en ce qui concerne les mesures qui permettent au mieux de régler les problèmes de développement des groupes de pays susmentionnés et, à cette fin, cernera les nouvelles questions et approches, organisera des ateliers de formation et de renforcement des capacités et coopérera davantage avec les instituts de recherche des pays les moins avancés et les partenaires de développement. Il continuera de redoubler d'efforts pour aider les groupes cibles à élaborer des politiques nationales et à renforcer leurs capacités, grâce aux travaux de recherche innovants qu'il mène ainsi qu'aux services consultatifs et à l'appui technique qu'il fournit. Grâce à ses travaux de recherche, il rendra plus accessibles un certain nombre de solutions stratégiques fondées sur les politiques qui visent à renforcer les capacités productives nationales et il facilitera leur mise en œuvre en développant la coopération technique axée sur la demande et en fournissant un appui aux programmes dans les domaines relevant de sa compétence. En outre, il étendra l'appui technique apporté aux pays à des aspects tels que les stratégies nationales de développement des

capacités productives et de transformation structurelle, les règles d'origine, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'utilisation des préférences, et la création de valeur ajoutée en ce qui concerne les produits stratégiques et les indications géographiques, ce qui aidera les États membres, notamment les pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière, à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9 et 17.

- 12.116 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en réorientant certains de ses travaux de recherche pour tenir compte de l'incidence socioéconomique de la COVID-19 sur les économies des pays cibles, afin de faciliter l'application de mesures spécifiques à court, à moyen et à long terme. Le sous-programme adaptera également ses activités de coopération technique pour tenir compte des chocs intérieurs liés à la pandémie, afin d'aider les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des mesures. Le cas échéant, il adaptera ou élargira sa démarche méthodologique en matière de recherche et de coopération technique et il concevra et mènera des enquêtes ponctuelles spécifiques pour évaluer les effets de la COVID-19 dans les groupes de pays respectifs.
- 12.117 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les pays les moins avancés et les autres groupes de pays en situation particulière connaîtront une plus grande transformation structurelle et une croissance inclusive au niveau national ;
 - b) Les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques de développement seront renforcées.
- 12.118 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : les pays auront plus de capacités pour élaborer et mettre en œuvre des mesures spécifiques axées sur leurs capacités de production, afin de tenir compte des chocs actuels et futurs liés à la pandémie, réduire l'exposition aux chocs extérieurs et accroître la résilience.

Exécution du programme en 2020

- 12.119 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Garantir les perspectives de reclassement des pays les moins avancés en dépit de la pandémie de COVID-19

- 12.120 Les pays les moins avancés dont le Comité des politiques de développement a jugé qu'ils étaient en voie de satisfaire aux critères de reclassement en 2018 ont tous connu des revers socioéconomiques liés directement à la pandémie de COVID-19 et indirectement à la récession dans les pays développés. Le sous-programme a mis à jour les profils de vulnérabilité demandés par l'Assemblée générale afin de fournir aux pays les moins avancés répondant aux critères de reclassement une indication claire de la manière dont le choc actuel se répercute sur leurs perspectives de reclassement et leurs démarches d'accroissement de la résilience et de transformation structurelle. Ces profils avaient initialement été présentés pour éclairer les recommandations formulées en 2018 par le Comité des politiques de développement à l'égard des pays les moins avancés qui répondaient pour la première fois aux critères de reclassement. Dans le cadre du suivi continu des résultats de ces pays, les profils ont été mis à jour et revêtiront une importance cruciale lorsque le Comité devra décider de confirmer ou non les recommandations de reclassement qu'il avait formulées en 2018. Au moment d'actualiser les profils, le sous-programme a tiré parti du nouvel indice des capacités productives de la CNUCED pour évaluer les forces et les faiblesses relatives des pays les moins avancés répondant aux critères de reclassement en ce qui concerne l'intervention face aux difficultés et aux répercussions de la pandémie. En outre, deux études spécifiques sur l'éventuelle incidence de la perte de préférences commerciales du fait d'un reclassement et l'érosion connexe des préférences commerciales ont été réalisées pour le Cambodge et le Myanmar.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.121 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent la présentation de profils de vulnérabilité actualisés pour certains pays répondant aux critères de retrait de la liste des pays les moins avancés, ainsi que la réalisation de quatre études d'impact spécifiques sur les effets socioéconomiques de la pandémie en Angola, au Bhoutan, au Timor-Leste et à Vanuatu (tableau 12.18).

Tableau 12.18
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les conditions socioéconomiques et les vulnérabilités systémiques en matière de commerce et de développement de trois États membres figurant parmi les pays les moins avancés dont il a été jugé qu'ils répondaient pour la première fois aux critères de reclassement sont évaluées et communiquées au Comité des politiques de développement sous la forme d'un profil de vulnérabilité propre à chaque pays	Les conditions socioéconomiques et les vulnérabilités des États membres figurant parmi les pays les moins avancés dont il a été jugé qu'ils répondaient aux critères de reclassement font l'objet d'un suivi continu à l'aide d'une méthodologie et d'un cadre analytique solides	Les États membres figurant parmi les pays les moins avancés dont il a été jugé qu'ils répondaient aux critères de reclassement ont accès à une analyse actualisée de l'effet de la pandémie sur leur économie et à des orientations ciblées sous la forme de profils de vulnérabilité mis à jour, qui sont communiqués au Comité des politiques de développement et s'accompagnent d'études d'impact propres à chaque pays

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 12.122 En raison des répercussions de la COVID-19 en 2020, on a reporté les activités prévues au titre du sous-programme, notamment les réunions préparatoires à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les ateliers sur les questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, telles que les règles d'origine, l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et les activités liées au Cadre intégré renforcé, ainsi que les activités de renforcement des capacités concernant le développement des capacités productives et la transformation structurelle prévues pour plusieurs pays en développement sans littoral. Dans la mesure du possible, on a reporté les ateliers et les activités de formation et de renforcement des capacités qui étaient prévus en présentiel dans les pays ciblés et exploité les outils techniques disponibles pour continuer à fournir des services de formation et de conseil au moyen de plateformes numériques. En outre, on a changé d'approche et aménagé les activités menées au titre du projet sur le commerce des services en Afrique, qui est exécuté dans le cadre du Compte de l'ONU pour le développement, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique, afin d'y inclure la réalisation d'une analyse des effets de la pandémie aux niveaux national et régional, l'accent étant mis sur certains secteurs de services et des études de cas par pays. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du sous-programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.
- 12.123 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, en élargissant les travaux de recherche et les stratégies de coopération technique. Par exemple, le *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés* comprend un nouveau chapitre dans lequel l'incidence socioéconomique de la pandémie sur les économies et les sociétés des pays les moins avancés a été analysée et des recommandations ciblées ont été formulées à l'intention des décideurs politiques de ces pays. En outre, le sous-programme a élargi l'analyse de gestion concernant l'incidence de la pandémie sur les chaînes de valeur de certains services en Afrique et a préparé une

évaluation ad hoc des résultats en matière de développement propres à l’Afrique pour ce qui est de la croissance, de la sécurité alimentaire, des flux financiers illicites et de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que du commerce et des recettes fiscales. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 12.124 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s’inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu’il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : renforcer les capacités productives pour transformer l’économie⁹

Exécution du programme en 2020

- 12.125 Le sous-programme a conçu et développé une approche programmatique de la transformation structurelle axée sur l’évaluation comparative et le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et d’autres pays structurellement faibles et vulnérables, en vue de diversifier les économies de ces pays et les amener à participer davantage au commerce international. Grâce à ces travaux, il entend mesurer les progrès accomplis dans le renforcement des capacités de production des pays ciblés et repérer les problèmes en la matière, comme le Conseil économique et social l’a encouragé à le faire au paragraphe 6 de sa résolution 2017/29. Il a également permis aux pays vulnérables de déterminer leur situation initiale et le niveau optimal vers lequel tendre en matière de développement des capacités productives, afin qu’ils soient en mesure d’identifier les mesures pratiques à prendre et les domaines dans lesquels il est le plus indispensable de prendre des mesures ciblées. Ce travail consistait notamment à définir une méthodologie fiable pour calculer l’indice des capacités productives de la CNUCED et à établir des indices pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. En outre, en formant des experts nationaux en statistiques à la méthodologie de production et d’analyse de l’indice des capacités productives, le sous-programme a renforcé la capacité institutionnelle des pays bénéficiaires de favoriser la transformation économique et d’accroître la résilience. Par ailleurs, il a publié un manuel pratique sur la manière de mettre en place et d’utiliser des capacités productives en Afrique et dans les pays les moins développés et a élaboré des rapports thématiques sur ces capacités pour les pays visés. L’indice sera mis publiquement à la disposition de tous les États membres et des utilisateurs intéressés, afin qu’ils puissent suivre les progrès en matière de développement et cerner les forces et les faiblesses comparatives dans la mise en place, le maintien et l’utilisation des capacités productives. Il fournit une vaste base de données qui permet aux gouvernements bénéficiaires de concevoir et de mettre en œuvre des mesures plus ciblées pour appuyer le développement des capacités productives et de suivre les progrès réalisés en vue d’atteindre ces résultats.
- 12.126 Le travail susmentionné a aidé les gouvernements des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral d’Afrique et d’Asie à mieux saisir l’importance que les capacités productives revêtent pour la transformation structurelle, à appliquer la méthodologie de la CNUCED pour calculer l’indice des capacités productives, à évaluer les résultats liés à l’indice et à concevoir des mesures pour combler leurs lacunes en matière de capacités productives. L’analyse fondée sur l’indice a été intégrée aux profils de vulnérabilité actualisés du Bangladesh, du Bhoutan, du Myanmar, de la République démocratique populaire lao, du Timor-Leste et de Vanuatu, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir faire appliquer l’indice des capacités productives par les pays en développement sans littoral, dont il est question dans le projet de budget-programme

⁹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 12)].

pour 2020, étant donné que l'indice a été appliqué par certains pays parmi les moins avancés avec littoral.

Projet de plan-programme pour 2022

12.127 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on dispensera aux décideurs nationaux, aux acteurs du secteur privé et aux groupes de la société civile concernés des formations sur les difficultés et les vulnérabilités en matière de développement auxquelles sont confrontés les pays bénéficiaires, ainsi que sur les mesures alternatives permettant de constituer et de renforcer les capacités productives, en appliquant l'indice des capacités productives pour la formulation de politiques nationales et le suivi des progrès vers la transformation structurelle. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.19).

Tableau 12.19
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)^a</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Absence d'évaluation comparative des capacités productives	Création d'une méthode de calcul de l'indice de la capacité productive	Application de l'indice des capacités productives de la CNUCED, notamment en l'intégrant aux profils de vulnérabilité de certains pays en développement sans littoral et de certains pays parmi les moins avancés avec littoral	Calcul de l'indice de la capacité productive pour tous les pays, compte tenu de sa pertinence du point de vue des politiques	Cinq pays bénéficiaires conçoivent et mettent en œuvre des mesures de développement des capacités productives en s'appuyant sur l'analyse issue de l'indice des capacités productives et sur l'assistance technique et les services consultatifs connexes

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : favoriser la résilience économique des pays les moins avancés¹⁰

Exécution du programme en 2020

12.128 Le sous-programme a continué d'aider les pays les moins avancés à diversifier leurs structures de production sur le plan économique, afin qu'ils puissent être rapidement reclassés et renforcer leur démarche d'intégration régionale et multilatérale, ce qui leur a permis de mieux cerner leurs vulnérabilités et de prendre conscience de la nécessité de diversifier leurs structures économiques pour accroître leur résilience. Il a notamment contribué à la diversification de l'économie de l'Angola en mettant en œuvre le programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II. Pour ce faire, il a fourni une assistance technique ciblée et mené des activités de renforcement des capacités entrepreneuriales et d'appui aux nouvelles pratiques relevant de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, ainsi que de l'industrie de la création. Compte tenu des restrictions liées à la pandémie, il a participé à plusieurs manifestations d'information et échanges en ligne avec des coordonnateurs résidents, des

¹⁰ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

acteurs du secteur privé et des responsables gouvernementaux concernés, notamment en Angola, au Bangladesh, en Haïti, au Myanmar et en République démocratique populaire lao.

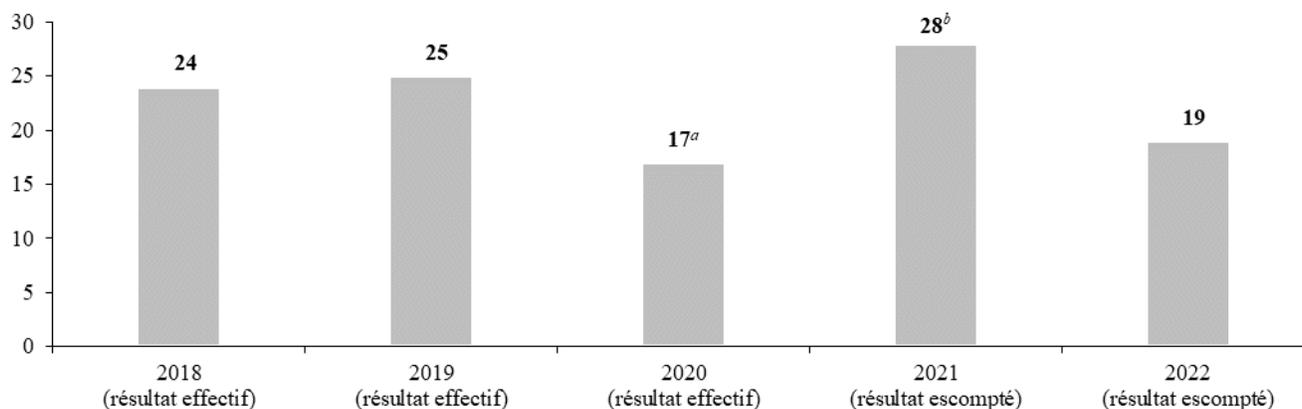
- 12.129 Le travail susmentionné a contribué à attirer l'attention sur la nécessité de favoriser la résilience économique des pays les moins avancés, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la baisse de l'indice de concentration des exportations dans 27 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021. Les pays les moins avancés ont été doublement touchés par les chocs liés à la pandémie : ils ont d'abord connu des répercussions directes sur leurs systèmes médicaux et leur capacité de faire face à une crise sanitaire immédiate, puis ont subi des effets indirects liés à la diminution des échanges commerciaux, à la chute des prix des produits de base (principalement le pétrole), aux mesures de confinement dans les pays développés et les pays voisins, à la baisse des niveaux d'investissement et à la diminution des envois de fonds. Il en est résulté une baisse de la production et des activités économiques, une reconcentration des exportations et une hausse des taux de chômage et de pauvreté.

Projet de plan-programme pour 2022

- 12.130 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra les travaux de recherche et d'assistance technique dans les pays les moins avancés afin que ces derniers puissent accroître leur résilience en diversifiant leurs structures productives. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.V).

Figure 12.V

Mesure des résultats : nombre annuel total de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés qui ont vu baisser leur indice de concentration des exportations



^a La mesure des résultats pour 2020 est une estimation, les données effectives n'étant pas disponibles au moment de la publication.

^b Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : améliorer la participation des pays africains aux chaînes de valeur régionales et mondiales

Projet de plan-programme pour 2022

- 12.131 En bénéficiant d'un soutien adéquat pour coordonner la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, les pays africains, et plus particulièrement les pays en développement sans littoral, pourraient mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales et s'attaquer aux difficultés auxquelles ils sont confrontés en matière de commerce et de développement. Les pays africains, et notamment les pays en développement sans littoral, peinent à mettre en place des

mesures efficaces de facilitation du commerce. Ils pourraient considérablement accroître leurs exportations et réduire les goulets d'étranglement qui entravent leurs échanges commerciaux régionaux et internationaux en améliorant la logistique du commerce et du transport, en diminuant les obstacles non tarifaires et en réduisant les retards et les incertitudes le long des principaux axes commerciaux, notamment ceux passant par les pays de transit voisins. S'appuyant sur son expertise de longue date en matière d'assistance technique dans le domaine des négociations commerciales régionales et multilatérales, en particulier sur les questions douanières, ainsi que sur ses compétences de négociation sur le transit, les transports et la facilitation du commerce dans le cadre du Programme régional de facilitation des transports et transit routiers de l'Afrique de l'Ouest, le sous-programme contribue à ce que les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral en Afrique bénéficient des avantages découlant des chaînes de valeur régionales et mondiales et à ce que la Zone de libre-échange continentale africaine soit mise en place.

Enseignements tirés et changements prévus

12.132 Les enseignements tirés sont les suivants : la coordination des stratégies de transit et la création et l'exploitation d'un mécanisme de coordination inter-États entre pays voisins sont indispensables à l'intégration des pays africains dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, ce qui contribue à leur transformation structurelle. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la coopération au niveau national entre les différents gouvernements et les autres parties intéressées dans les pays bénéficiaires, notamment les ministères du commerce, des transports et de la planification, ainsi que les chambres de commerce et les autres acteurs du secteur privé (par exemple, les transporteurs et les chargeurs). On continuera de faciliter les échanges réguliers entre pays voisins sur les questions susmentionnées. En améliorant la facilitation du commerce inter-États et la logistique des transports, il serait possible de réduire les retards aux frontières et les incertitudes le long des principaux axes commerciaux et d'amener les pays bénéficiaires à accroître leurs exportations régionales et internationales et à mieux se positionner dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

12.133 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront, d'une part, l'augmentation des échanges commerciaux inter-États dans les trois pays bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso et Niger) grâce à un dialogue accru entre les membres du groupe de travail interministériel, qui formulera et mettra en œuvre un plan d'action en faveur d'un programme de transit inter-États fonctionnel, et, d'autre part, l'amélioration de la coordination logistique des transports au sein des pays et la mise en œuvre d'un programme fonctionnel de transit inter-États aux frontières, ce qui facilitera les échanges commerciaux et réduira les coûts et les délais associés (voir tableau 12.20).

Tableau 12.20
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Les ministères du commerce, des transports et de la planification, les chambres de commerce et les acteurs du secteur privé prennent conscience de la nécessité d'instaurer	Les pays bénéficiaires sont sensibilisés, par l'intermédiaire du groupe de travail interministériel établi, aux avantages découlant de la mise en œuvre de la convention	Les protocoles existants concernant le transit routier inter-États au Bénin, au Burkina Faso et au Niger sont recensés et un plan d'action en faveur d'un programme de	Les échanges commerciaux inter-États augmentent entre les trois pays bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso et Niger) grâce aux orientations et aux conseils fournis par la CNUCED aux fins de

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
	un mécanisme de coordination du transit et des transports, grâce aux activités de sensibilisation de la CNUCED à cette question	régionale sur le transit (Convention sur le transit routier inter-États des marchandises de la CEDEAO) et de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC	transit inter-États fonctionnel est validé par les pays bénéficiaires, par l'intermédiaire du groupe de travail interministériel établi	la mise en œuvre coordonnée des politiques de transit et de transport inter-États

Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.134 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

67/221	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
68/18	Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés		
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit	74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	74/234	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
69/217	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	75/227	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Résolutions du Conseil économique et social

2017/29	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-neuvième session	2019/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt et unième session
2018/27	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session		

Produits

12.135 On trouvera dans le tableau 12.21 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.21

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	7	9	4
1. Rapports destinés au Conseil économique et social, notamment ceux portant sur les profils de vulnérabilité	3	3	5	1
2. Rapport et documents de travail de la quinzième session de la Conférence	2	1	–	–
3. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement (y compris les aperçus du <i>Rapport sur le développement économique en Afrique</i>) sur les activités en faveur des pays les moins avancés menées à l'échelle de la CNUCED, les activités de la CNUCED à l'appui des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, les indicateurs et les critères relatifs à la capacité productive des pays en développement sans littoral, et l'application des textes issus de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	5	3	4	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	31	16	8	9
4. Séances de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et du Comité des politiques de développement	2	2	1	2
5. Séances de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quinzième session, réunions préparatoires comprises	22	7	–	–
6. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	5	5	5	5
7. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	4	4	7
8. Projets relatifs au commerce, au transit et au développement visant à renforcer les capacités nationales	2	2	2	5
9. Projets relatifs au Cadre intégré renforcé	1	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	19	17	18	25
10. Ateliers sur des questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, notamment sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, les études diagnostique et post-diagnostique sur l'intégration du commerce, les activités commerciales dans le Cadre intégré renforcé, ainsi que la transformation et les progrès structurels permettant la sortie de la catégorie des pays les moins avancés	14	13	14	14
11. Ateliers sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), les questions revêtant un intérêt thématique et sectoriel pour les pays en développement sans littoral, le Programme d'action d'Istanbul	3	2	3	9

Chapitre 12 Commerce et développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, les décisions et recommandations arrêtées à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et le commerce et la pauvreté				
12. Ateliers sur des questions présentant un intérêt pour le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique	2	2	1	2
Publications (nombre de publications)	9	8	10	12
13. <i>Rapport sur les pays les moins avancés</i> et son aperçu	2	2	2	2
14. <i>Rapport sur le développement économique en Afrique</i>	1	1	1	1
15. Rapport sur le renforcement et la mesure des capacités productives	1	1	–	1
16. Rapport sur le renforcement de la cohérence des stratégies commerciales et industrielles visant à atténuer la pauvreté en Afrique et document thématique spécial sur l'Afrique	1	1	1	1
17. Recherches et études analytiques sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et les règles d'origine	1	1	1	1
18. Enseignements tirés des indications géographiques et des analyses connexes en ce qui concerne les pays les moins avancés	1	1	2	1
19. Questions sectorielles, statistiques et thématiques intéressant les pays en développement sans littoral : incidences sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	2	1
20. Difficultés rencontrées par les pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs de développement durable et mesures à prendre dans le contexte de l'évaluation finale du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	1	–	1	–
21. Documents de recherche sur les questions de développement économique dans les pays les moins avancés et en Afrique	–	–	–	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	6	8
22. Documents de recherche sur le commerce et la pauvreté	2	2	2	2
23. Documents de recherche sur le commerce et le développement dans les pays vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement	2	2	2	4
24. Publications relatives au Cadre intégré renforcé, portant notamment sur le transit, les transports et la facilitation du commerce	–	–	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 dispensés à des ministères du commerce, des transports et de la planification ; conseils sur la mesure des capacités productives des pays en développement sans littoral dispensés à des organismes nationaux de statistique ; conseils sur les stratégies de transition sans heurt dispensés aux pays les moins avancés qui ont été reclassés ou sont en voie de l'être ; conseils sur les questions de commerce et de développement dispensés aux petits États insulaires en développement, aux pays en développement sans littoral et aux pays africains ; conseils sur les questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, notamment l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, dispensés à ces pays et au Cadre intégré renforcé ; consultations sur les activités menées par la CNUCED à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ; consultations avec les organismes partenaires des Nations Unies et les pays africains en vue du lancement de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : conférences sur des questions concernant le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique, la mondialisation, les stratégies de développement et la cohérence des politiques, organisées à l'intention des États membres et pour au moins 100 participants au total ; notes d'orientation relatives au *Rapport sur les pays les moins avancés* et au *Rapport sur le développement économique en Afrique*.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse sur le *Rapport sur les pays les moins avancés* et le *Rapport sur le développement économique en Afrique* ; articles d'opinion sur les recommandations saillantes figurant dans les principaux rapports et d'autres documents de recherche thématiques ; entretiens sur les résultats des travaux de recherche et les mesures proposées.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

12.136 On trouvera dans les tableaux 12.22 à 12.24 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 12.22

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	63 551,0	68 687,2	–	–	(321,6)	(321,6)	(0,5)	68 365,6
Autres dépenses de personnel	270,5	652,0	–	–	(29,0)	(29,0)	(4,4)	623,0
Dépenses de représentation	0,6	8,4	–	–	–	–	–	8,4
Consultants	615,0	350,1	–	–	–	–	–	350,1
Experts	10,2	237,4	–	–	–	–	–	237,4
Voyages des représentants	3,6	177,6	–	–	(10,3)	(10,3)	(5,8)	167,3
Voyages du personnel	61,3	384,4	–	–	(6,4)	(6,4)	(1,7)	378,0
Services contractuels	1 228,6	785,4	–	–	–	–	–	785,4
Frais généraux de fonctionnement	1 512,8	1 745,7	–	–	(107,5)	(107,5)	(6,2)	1 638,2
Fournitures et accessoires	118,5	308,9	–	–	–	–	–	308,9
Mobilier et matériel	501,1	440,5	–	–	–	–	–	440,5
Autres	1,3	–	–	–	–	–	–	–
Total	67 874,4	73 777,6	–	–	(474,8)	(474,8)	(0,6)	73 302,8

Tableau 12.23

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022^a

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	379	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 51 P-5, 64 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1 ^{er} C), 122 G(AC)
Réaffectation	–	1 P-4 et 1 G(AC) dans le sous-programme 4, 1 G(AC) dans le sous-programme 5 et 1 P-4 dans le cadre de l'appui au programme
Effectif proposé pour 2022	379	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 51 P-5, 64 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1 ^{er} C), 122 G(AC)

^a On trouvera à l'annexe II des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1^{er}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 12.24

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	5	–	–	–	–	5
D-1	20	–	–	–	–	20
P-5	51	–	–	–	–	51
P-4	64	–	–	–	–	64
P-3	73	–	–	–	–	73
P-2/1	32	–	–	–	–	32
Total partiel	247	–	–	–	–	247
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	10	–	–	–	–	10
G(AC)	122	–	–	–	–	122
Total partiel	132	–	–	–	–	132
Total	379	–	–	–	–	379

^a Y compris quatre postes temporaires [1 économiste hors classe (P-5) et 3 économistes (2 P-4 et 1 P-3)].

- 12.137 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 12.25 à 12.27 et dans la figure 12.VI.
- 12.138 Comme le montrent les tableaux 12.25 1) et 12.26 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 73 302 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 474 800 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 12.25

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	69,6	192,7	–	–	(10,3)	(10,3)	(5,3)	182,4
B. Direction exécutive et administration	5 882,2	5 539,5	–	–	–	–	–	5 539,5
C. Programme de travail								
1. Mondialisation, interdépendance et développement	10 159,5	11 702,5	–	–	(25,2)	(25,2)	(0,2)	11 677,3
2. Investissement et entreprises	12 097,3	13 786,5	–	–	–	–	–	13 786,5
3. Commerce international et produits de base	13 619,3	15 252,2	–	–	(3,8)	(3,8)	(0,0)	15 248,4
4. Technologie et logistique	9 154,2	8 880,8	–	–	(161,6)	(161,6)	(1,8)	8 719,2
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	4 388,3	5 172,4	–	–	(69,6)	(69,6)	(1,3)	5 102,8
Total partiel (C)	49 418,6	54 794,4	–	–	(260,2)	(260,2)	(0,5)	54 534,2
D. Appui au programme	12 504,1	13 251,0	–	–	(204,3)	(204,3)	(1,5)	13 046,7
Total partiel (1)	67 874,4	73 777,6	–	–	(474,8)	(474,8)	(0,6)	73 302,8

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–	–	–
C. Programme de travail					
1. Mondialisation, interdépendance et développement	4 490,6	5 013,0	–	–	5 013,0
2. Investissement et entreprises	3 503,0	3 838,5	–	–	3 838,5
3. Commerce international et produits de base	2 248,8	2 493,2	–	–	2 493,2
4. Technologie et logistique	19 963,7	24 269,4	–	–	24 269,4

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	916,6	1 077,7	–	–	1 077,7
Total partiel (C)	31 122,7	36 691,8	–	–	36 691,8
D. Appui au programme	4 746,5	4 459,8	–	–	4 459,8
Total partiel (2)	35 869,2	41 151,5	–	–	41 151,5
Total	103 743,6	114 929,1	(474,8)	(0,4)	114 454,3

Tableau 12.26

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Effectif approuvé pour 2021</i>	<i>Changements</i>				<i>Total</i>	<i>Effectif proposé pour 2022</i>
		<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>			
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	
B. Direction exécutive et administration	30	–	–	–	–	30	
C. Programme de travail							
1. Mondialisation, interdépendance et développement	62	–	–	–	–	62	
2. Investissement et entreprises	75	–	–	–	–	75	
3. Commerce international et produits de base	82	–	–	–	–	82	
4. Technologie et logistique	49	–	–	–	–	49	
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	26	–	–	–	–	26	
Total partiel (C)	294	–	–	–	–	294	
D. Appui au programme	55	–	–	–	–	55	
Total partiel (1)	379	–	–	–	–	379	

 2) *Ressources extrabudgétaires*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Mondialisation, interdépendance et développement	–	–	–

Chapitre 12 Commerce et développement

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	Changements	2022 (prévisions)
2. Investissement et entreprises	–	–	–
3. Commerce international et produits de base	–	–	–
4. Technologie et logistique	2	–	2
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	–	–	–
Total partiel (C)	2	–	2
D. Appui au programme	13	–	13
Total partiel (2)	15	–	15
Total	394	–	394

Tableau 12.27

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

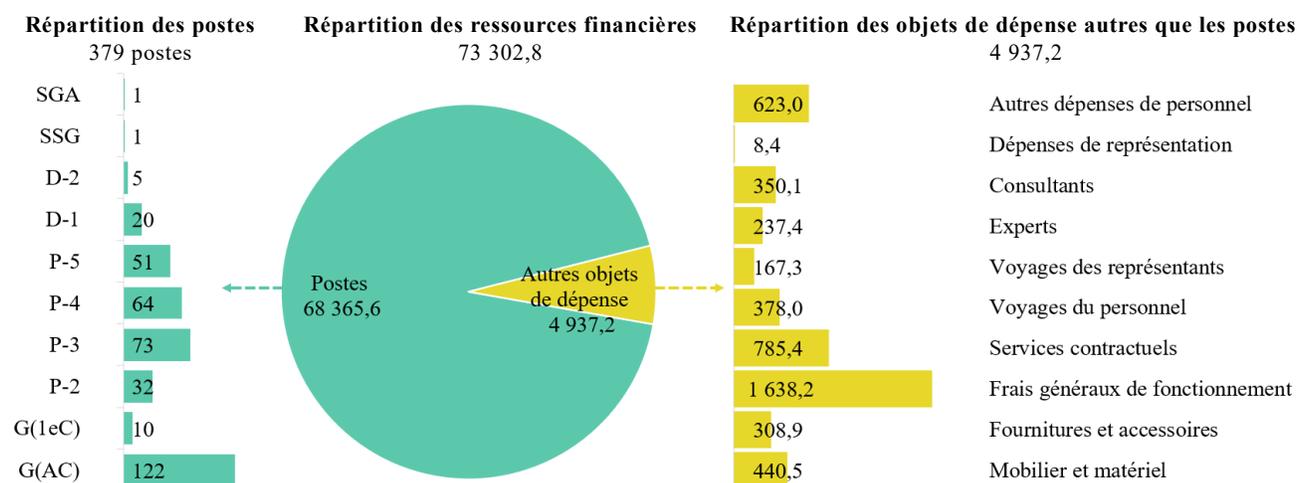
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	63 551,0	68 687,2	–	–	(321,6)	(321,6)	(0,5)	68 365,6	
Autres objets de dépense	4 323,4	5 090,4	–	–	(153,2)	(153,2)	(3,0)	4 937,2	
Total	67 874,4	73 777,6	–	–	(474,8)	(474,8)	(0,6)	73 302,8	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		247	–	–	–	–	–	247	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		132	–	–	–	–	–	132	
Total		379	–	–	–	–	–	379	

Figure 12.VI

Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

12.139 Comme le montre le tableau 12.25 1), les changements entraînent une diminution nette de 474 800 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Organes directeurs.** La diminution de 10 300 dollars au titre des voyages des représentants tient principalement à la poursuite des pratiques visant à « reconstruire en mieux », notamment un recours accru aux outils de communication à distance en lieu et place de la participation en personne à des conférences et des réunions.
- b) **Sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement).** La diminution de 25 200 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement tient à la proposition de réaffectation des ressources liées au traitement des données et à la bureautique vers la composante Appui au programme. La réaffectation proposée permettra de planifier et de gérer de façon centralisée les ressources au titre des frais généraux de fonctionnement de la CNUCED dans le cadre de la composante Appui au programme.
- c) **Sous-programme 3 (Commerce international et produits de base).** La diminution de 3 800 dollars au titre des voyages du personnel tient à un recours accru aux moyens de communication à distance en lieu et place de la participation en personne aux conférences et réunions.
- d) **Sous-programme 4 (Technologie et logistique).** La diminution nette de 161 600 dollars s'explique comme suit :
 - i) Une diminution de 160 800 dollars des ressources au titre des postes, en raison de la réaffectation proposée d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4), qui deviendrait un poste d'économiste, ainsi que d'un poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)], qui deviendrait un poste d'assistant(e) aux statistiques. Les deux postes sont soumis à un taux de vacance de 50 %, conformément à la pratique établie. La réaffectation au poste d'économiste est proposée

afin de renforcer la capacité de recherche et d'analyse économique du sous-programme. La réaffectation au poste d'assistant(e) aux statistiques est proposée afin d'accroître la capacité du nouveau Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, établi dans le cadre du sous-programme ;

- ii) Une diminution de 800 dollars au titre des voyages du personnel, compte tenu d'un recours accru aux moyens de communication à distance en lieu et place de la participation en personne aux conférences et réunions.
- e) **Sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux).** La diminution de 69 600 dollars au titre des postes tient à la réaffectation proposée d'un poste d'assistant(e) de recherche [agent(e) des services généraux (Autres classes)], qui deviendrait un poste d'assistant(e) de secrétariat. Le poste est soumis à un taux de vacance de 50 %, conformément à la pratique établie. Cette réaffectation est proposée car le sous-programme a besoin d'un(e) assistant(e) de secrétariat pour appuyer les travaux quotidiens de la direction et de son bureau. Elle permettrait également au sous-programme d'être plus efficace dans ses activités de liaison et de communication avec les autres sous-programmes et les parties prenantes externes.
- f) **Appui au programme.** La diminution nette de 204 300 dollars s'explique comme suit :
- i) Une diminution de 91 200 dollars au titre des postes, en raison de la réaffectation proposée d'un poste de spécialiste de l'information (P-4), qui deviendrait un poste de spécialiste des affaires intergouvernementales. Le poste est soumis à un taux de vacance de 50 %, conformément à la pratique établie. Cette réaffectation est proposée afin que les fonctions liées au poste cadrent avec la nature des services fournis par le Service d'appui intergouvernemental ;
 - ii) Une diminution nette de 113 100 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, essentiellement au titre des autres dépenses de personnel et des frais généraux de fonctionnement principalement, compte tenu principalement des pratiques visant à « reconstruire en mieux ». Cette diminution s'explique également par les efforts de numérisation et l'aménagement des modalités de travail au sein de la CNUCED. Ces pratiques ont commencé à être appliquées en 2020, pendant la pandémie, et il est prévu qu'elles soient maintenues en 2022 et au-delà. Les changements relatifs aux pratiques visant à « reconstruire en mieux » se traduisent par une diminution des ressources demandées au titre : des autres dépenses de personnel (29 000 dollars), compte tenu de la baisse des besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) et d'un moindre recours aux heures supplémentaires en raison d'une utilisation plus efficace des ressources humaines grâce à l'aménagement des modalités de travail ; des voyages du personnel (1 800 dollars), compte tenu de l'utilisation accrue des outils de communication à distance en lieu et place d'une participation en personne à des manifestations ; des frais généraux de fonctionnement (82 300 dollars), principalement en raison de la baisse prévue de l'utilisation des communications mobiles et fixes et de la réduction des besoins d'entretien du mobilier et du matériel, compensée en partie par la réaffectation des ressources au titre du traitement des données et de la bureautique depuis le sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement).

Ressources extrabudgétaires

- 12.140 Comme le montrent les tableaux 12.25 2) et 12.26 2), la CNUCED devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 41 151 500 dollars, qui permettra de financer 15 postes, comme indiqué dans le tableau 12.26 2). Au titre du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement), les ressources serviraient principalement à mener diverses activités de coopération technique et de renforcement

des capacités et à organiser des séances de formation, des ateliers et des séminaires sur le terrain, à la demande des États membres. En outre, au titre du sous-programme 2 (Investissement et entreprises), les ressources extrabudgétaires devraient faciliter l'exécution des projets de coopération technique visant à établir et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement dans les domaines de la promotion de l'investissement en faveur du développement durable et du développement des entreprises. Au titre du sous-programme 3 (Commerce international et produits de base), il est prévu d'utiliser les ressources extrabudgétaires pour exécuter des projets de coopération technique et de renforcement des capacités dans divers domaines, notamment la négociation et la diplomatie commerciales, le commerce, l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et le développement durable, les politiques de concurrence et de protection des consommateurs, ainsi que l'analyse commerciale. Au titre du sous-programme 4 (Technologie et logistique), il est prévu d'utiliser les ressources extrabudgétaires pour renforcer les capacités dans les domaines de l'automatisation des procédures douanières et d'autres processus liés au commerce, et en ce qui concerne les priorités économiques internationales. Au titre du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux), il est prévu d'utiliser les ressources extrabudgétaires pour renforcer les capacités productives des pays les moins avancés et des pays africains afin qu'ils puissent diversifier leurs économies et bâtir et accroître leurs capacités humaines et institutionnelles. Au titre de la composante Appui au programme, les ressources extrabudgétaires seraient principalement utilisées pour fournir un soutien administratif aux activités extrabudgétaires des sous-programmes. Les ressources extrabudgétaires représentent 36,0 % des ressources totales du présent chapitre.

- 12.141 En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général, la CNUCED est chargée de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires.

Organes directeurs

- 12.142 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont la CNUCED assure le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par la résolution 49/130 de l'Assemblée. On trouvera dans le tableau 12.28 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 12.28
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Commission de la science et de la technique au service du développement	Créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/235, la Commission de la science et de la technique au service du développement donne l'orientation générale du programme de travail dans les domaines relevant de sa compétence. Conformément aux résolutions 2002/37 et 2006/46 du Conseil économique et social, elle se compose de 43 membres, se réunit une fois par an et fait rapport au Conseil. Conformément à la résolution 1993/75 du Conseil, elle bénéficie des conseils techniques et	Mandat : résolution 46/235 de l'Assemblée générale Composition : 43 experts gouvernementaux Une session par an Une réunion-débat intersessions par an	142,0	138,0

Chapitre 12 Commerce et développement

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	spécialisés de groupes spéciaux et des participants aux ateliers organisés entre ses sessions pour examiner des questions précises dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Le secrétariat de la CNUCED fournit un appui fonctionnel à la Commission. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/125, le Président de la Commission a créé un groupe de travail sur le renforcement de la coopération, chargé de réfléchir aux questions de politiques publiques liées à Internet.			
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a vocation à traiter des questions liées à l'investissement et aux technologies et des questions financières connexes, et s'occupe aussi de tout ce qui touche à l'informatique et aux communications dans l'entreprise. Elle est secondée par 16 conseillers siégeant à titre individuel et venant de pays développés et en développement. Elle est dotée d'un organe d'experts subsidiaire permanent, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.	Mandat : résolution 49/130 de l'Assemblée générale TD/442, TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2 (Accord d'Accra), par. 202 Composition : 16 experts (la Commission est ouverte à tous les États membres de la CNUCED) Une session par an	35,6	29,4
Session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Conformément au paragraphe 2 de sa résolution 1995 (XIX), l'Assemblée générale fixe les dates et le lieu des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tenant compte des recommandations de la Conférence et du Conseil du commerce et du développement. La quinzième session de la Conférence aura lieu en 2021. Il y aura des consultations avec les États membres sur diverses questions et sur les mandats après la session.	Mandat : résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, par. 2 Une session tous les quatre ans	15,1	15,0
Total			192,7	182,4

12.143 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 182 400 dollars et font apparaître une diminution de 10 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 12.139 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.29 et la figure 12.VII.

Tableau 12.29

Organes directeurs : évolution des ressources financières

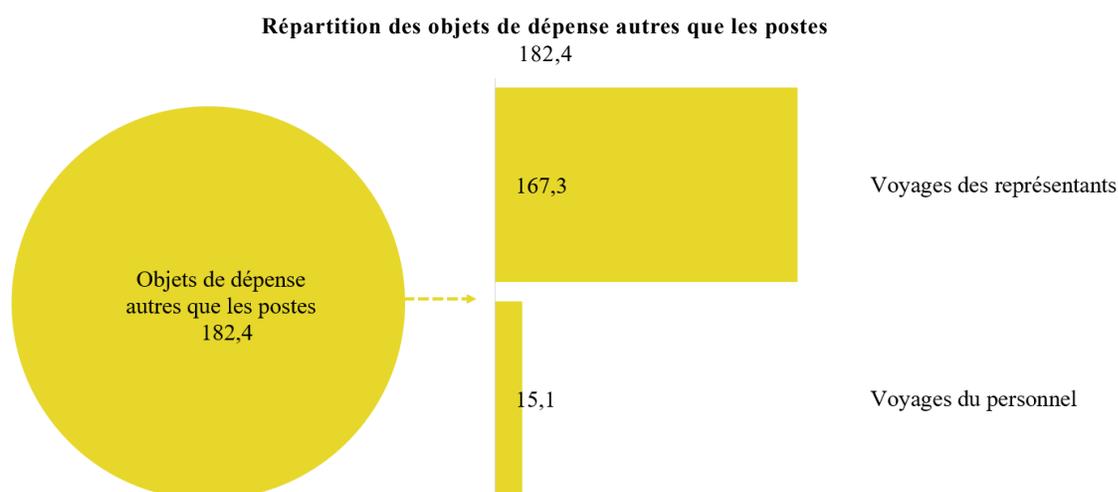
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Objets de dépense autres que les postes	69,6	192,7	–	–	(10,3)	(10,3)	(5,3)	182,4	
Total	69,6	192,7	–	–	(10,3)	(10,3)	(5,3)	182,4	

Figure 12.VII

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Direction exécutive et administration**

- 12.144 Le (la) Secrétaire général(e) de la CNUCED détermine les grandes lignes de l'action des services organiques et de la gestion et assure le service fonctionnel des organes intergouvernementaux de la CNUCED, en particulier les sessions de la Conférence (qui se tiennent tous les quatre ans) et du Conseil du commerce et du développement. Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) remplace le (la) Secrétaire général(e) en cas de besoin et supervise le fonctionnement du secrétariat pour ce qui est de la stratégie, des programmes et de la gestion, notamment en encourageant l'intégration stratégique, la cohérence des politiques et la collaboration avec les entités concernées, et en supervisant les activités de communication afin de mieux faire connaître les travaux de la Conférence, d'en promouvoir l'utilisation et de leur donner plus de poids.
- 12.145 Le Cabinet du (de la) Secrétaire général(e) de la CNUCED aide le (la) Secrétaire général(e) et le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à s'acquitter des responsabilités susmentionnées, notamment pour ce qui est de l'approbation de principe de tous les documents et publications diffusés par la CNUCED, de la planification des politiques et de la coordination des réunions intergouvernementales et des réunions d'experts, de l'approbation des programmes et projets par le mécanisme d'examen interne des programmes, des activités de coopération technique, de l'évaluation, des relations extérieures et de la communication.

- 12.146 Le Cabinet du (de la) Secrétaire général(e) coordonne également les changements institutionnels transversaux, tels que la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité et la réalisation de l'objectif de parité. À cette fin, le Cabinet du (de la) Secrétaire général(e) coordonne l'Équipe spéciale de la problématique femmes-hommes, qui est présidée par le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) de la CNUCED et a pour mandat d'améliorer et de mieux coordonner les activités de prise en compte des questions de genre, notamment en nommant, pour chaque sous-programme de la CNUCED, des coordonnateur(trice)s pour les questions de genre, qui sont notamment chargé(e)s d'examiner les descriptifs de projet du fonds d'affectation spéciale et de les valider du point de vue de ces questions. Dans le même contexte, l'équipe spéciale chargée de la coordination des statistiques, présidée par (le) la Secrétaire général(e) adjoint(e), a pour mandat d'améliorer la coordination des activités statistiques à la CNUCED et d'exploiter les synergies, de fixer des priorités stratégiques et de coordonner les activités statistiques, notamment en ce qu'elles ont trait à la production, à la diffusion et au renforcement des capacités.
- 12.147 La Section de la communication et des relations extérieures est chargée de la planification et de l'exécution des activités de la CNUCED touchant les relations extérieures et la communication avec les médias, la gestion du contenu Web, la liaison avec la société civile et l'exécution de la stratégie de communication. Elle mène son action d'une manière intégrée et synergique. Les principales activités dans le domaine de la communication et de l'information comprennent la production et la diffusion d'informations et de produits médiatiques ciblant tel ou tel public. En ce qui concerne la gestion du contenu Web, la Section assure, avec efficacité et dans les meilleurs délais, la gestion et le suivi opérationnel du site Web multilingue et met en œuvre la stratégie Web de la CNUCED. En ce qui concerne la société civile, elle s'emploie à promouvoir la coopération et les relations de travail avec les organisations de la société civile, telles que les organisations non gouvernementales, les syndicats, les universités et les organisations intergouvernementales, et à mener des activités de collecte de fonds et de liaison intergouvernementale touchant à l'action de la société civile.
- 12.148 Le Groupe de l'évaluation coordonne et mène des activités d'évaluation qui garantissent et améliorent la qualité et renforcent la portée des programmes et projets de la CNUCED. À cet effet, il fournit des services de contrôle interne, notamment en supervisant et en gérant les évaluations externes demandées par le Conseil du commerce et du développement, les évaluations de projet financées au moyen du Compte de l'ONU pour le développement et les évaluations externes demandées au titre des accords relatifs aux contributions. Il promeut une culture de l'évaluation au moyen de directives et de cadres organisationnels conformes aux meilleures pratiques et aux approches novatrices. Il fournit également un soutien et des conseils stratégiques à la direction sur le contrôle, les auto-appréciations et les auto-évaluations.
- 12.149 La Section de la coopération technique assure la cohérence globale des activités de coopération technique de la CNUCED et la mise en œuvre de la stratégie de coopération technique ainsi que la préparation et l'exécution des projets. Elle veille à ce que les travaux analytiques soient transposés dans les activités de coopération technique et coordonne ces activités, y compris celles menées en partenariat avec d'autres organismes, en particulier les membres du Groupe sur le commerce et les capacités productives, qui est dirigé par la CNUCED.
- 12.150 Le Bureau de la CNUCED à New York a vocation à améliorer la diffusion d'informations et à promouvoir les objectifs de la CNUCED auprès du Siège de l'ONU et des différents acteurs basés à New York et à Washington, notamment en renforçant la coordination avec les entités, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies, les missions diplomatiques, la presse, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les organismes d'assistance technique œuvrant dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie et du développement.
- 12.151 Le Bureau régional de la CNUCED pour l'Afrique à Addis-Abeba fournit un appui fonctionnel, une expertise technique et des services consultatifs aux États membres, aux organisations régionales et aux communautés économiques régionales d'Afrique. Pour ce faire, il tire parti des ressources relevant des différents sous-programmes, ainsi que de services consultatifs interrégionaux.

- 12.152 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la CNUCED incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Dans le cadre de son engagement, elle continuera de réduire son empreinte carbone en délaissant les voyages aériens au profit d'outils de communication à distance chaque fois que cela sera possible. La CNUCED étant un organisme non résident hébergé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève, son empreinte carbone comprend exclusivement les émissions liées aux voyages aériens. Par ailleurs, elle continuera de compenser ses émissions pour garder son statut d'organisme neutre en carbone.
- 12.153 On trouvera dans le tableau 12.30 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En 2020, les délais d'achat des billets d'avion ont été moins respectés, ce qui s'explique principalement par la restriction des déplacements et les incertitudes découlant de la pandémie de COVID-19. Toutefois, la CNUCED s'efforce d'améliorer le respect des délais, notamment en suivant l'application des directives connexes au moyen des tableaux de bord du système d'information de gestion et en faisant rapport à la direction une fois par mois. Par ailleurs, un nouveau portail en ligne permet désormais aux membres du personnel de faire valider leurs demandes d'autorisation de voyage par la direction avant de les introduire dans Umoja. Il sert à repérer les demandes non conformes aux directives d'achat anticipé des billets d'avion et à envoyer des alertes automatiques à la direction. En outre, la CNUCED s'emploie à sensibiliser le personnel à cette question et à encourager la planification précoce des réunions et conférences, autant que possible.

Tableau 12.30
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	55	44	100	100

- 12.154 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 5 539 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.31 et la figure 12.VIII.

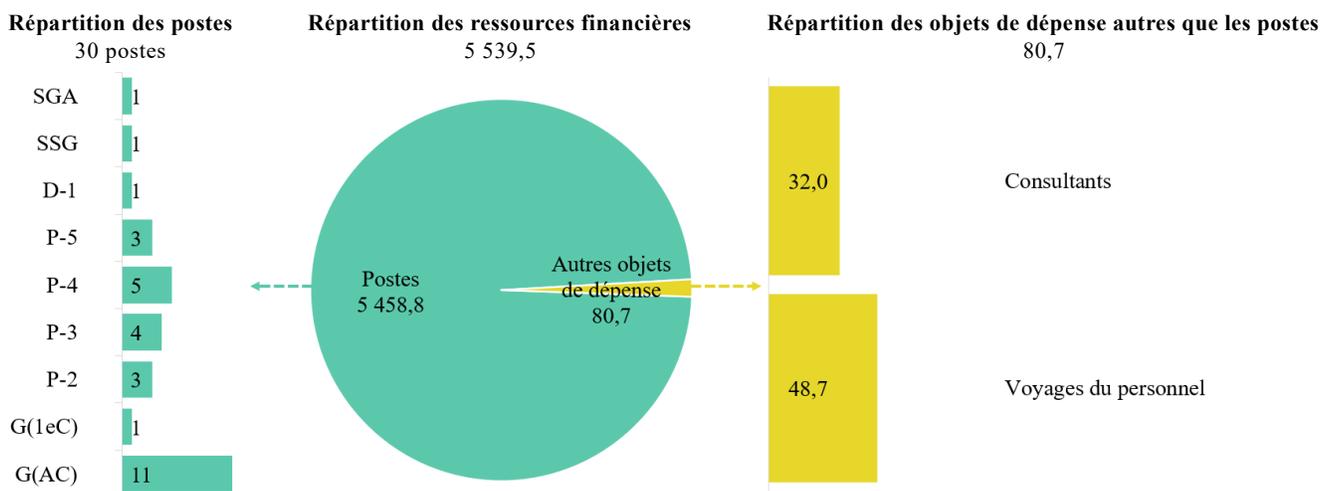
Tableau 12.31
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 845,6	5 458,8	–	–	–	–	–	5 458,8
Autres objets de dépense	36,7	80,7	–	–	–	–	–	80,7
Total	5 882,2	5 539,5	–	–	–	–	–	5 539,5

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	–	–	–	–	–	12
Total		30	–	–	–	–	–	30

Figure 12.VIII
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



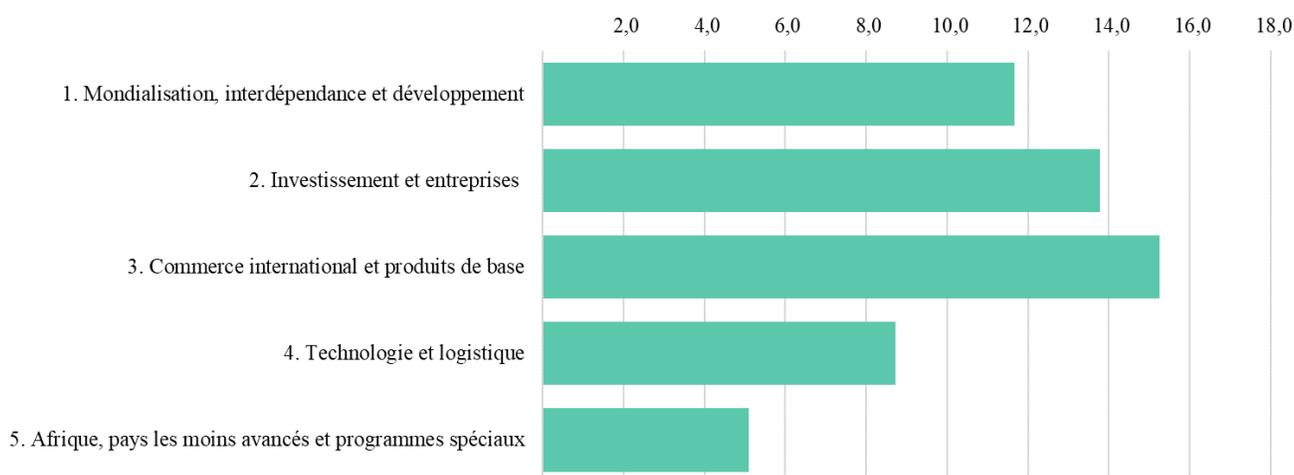
Programme de travail

12.155 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2022 s’élèvent à 54 534 200 dollars et font apparaître une diminution de 260 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 12.139 des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 12.IX.

Figure 12.IX

Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement

12.156 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 11 677 300 dollars et font apparaître une diminution de 25 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 12.32 et la figure 12.X.

Tableau 12.32

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

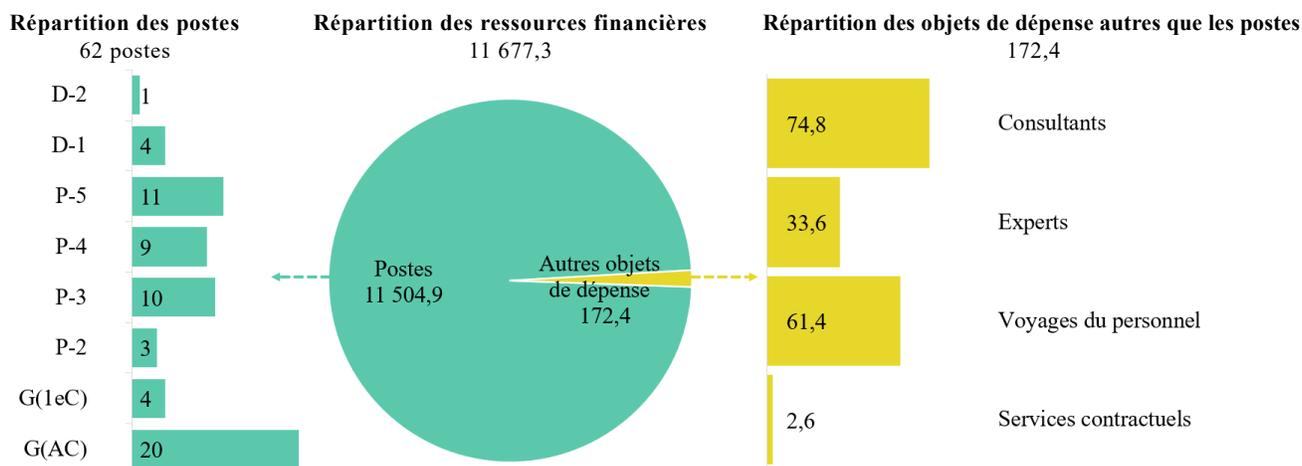
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	10 011,5	11 504,9	–	–	–	–	–	11 504,9	
Autres objets de dépense	148,0	197,6	–	–	(25,2)	(25,2)	(12,8)	172,4	
Total	10 159,5	11 702,5	–	–	(25,2)	(25,2)	(0,2)	11 677,3	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		38	–	–	–	–	–	38	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		24	–	–	–	–	–	24	
Total		62	–	–	–	–	–	62	

Figure 12.X

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

12.157 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 5 013 000 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à diffuser les résultats des travaux de recherche auprès des décideurs et permettront à ceux-ci de tirer parti des analyses et des recommandations établies dans le cadre du sous-programme. Il s'agira notamment de mobiliser des ressources afin d'accroître les capacités nationales et régionales de l'Asie aux fins de la formulation et de l'application de politiques de financement des objectifs de développement durable pendant et après la pandémie de COVID-19. Les travaux effectués viseront également à renforcer les capacités statistiques des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine afin d'établir un mécanisme harmonisé de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques relatives à l'importation et à l'exportation de services. Ils viseront en outre à renforcer les capacités statistiques des gouvernements africains et d'autres parties prenantes de définir, d'évaluer et de diffuser des statistiques sur les flux financiers illicites liés aux activités fiscales et commerciales. Il s'agira par ailleurs d'évaluer les perspectives de développement économique du Territoire palestinien occupé et d'examiner les obstacles au commerce et au développement avec pour objectif de rendre moins difficiles les conditions économiques et sociales imposées au peuple palestinien. Les ressources permettraient également de fournir aux pays en développement une assistance technique visant à renforcer la capacité des gouvernements de gérer leur dette efficacement et durablement dans une optique de réduction de la pauvreté et de développement et dans un esprit de transparence et de bonne gouvernance. Ainsi, elles contribueront à la réalisation de l'objectif 1 et de la cible 17.4 associés aux objectifs de développement durable. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour principal résultat une amélioration de la capacité des pays de collecter, de traiter, de surveiller, de communiquer, d'analyser et de diffuser des données relatives à leur dette publique, de sorte qu'ils puissent la maintenir dans des limites tolérables. Les prévisions de dépenses pour 2022 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2021.

**Sous-programme 2
Investissement et entreprises**

12.158 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 13 786 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 12.33 et la figure 12.XI.

Tableau 12.33

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

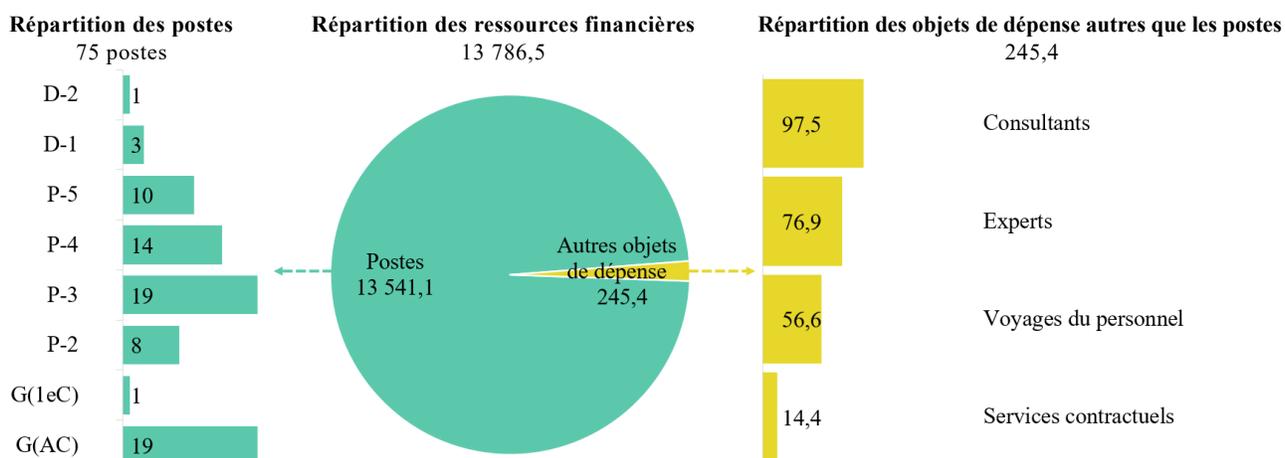
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	11 822,4	13 541,1	–	–	–	–	–	–	13 541,1
Autres objets de dépense	274,9	245,4	–	–	–	–	–	–	245,4
Total	12 097,3	13 786,5	–	–	–	–	–	–	13 786,5
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		55	–	–	–	–	–	–	55
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	–	–	20
Total		75	–	–	–	–	–	–	75

Figure 12.XI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

12.159 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 838 500 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à réaliser des projets de coopération technique visant à établir et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement, en particulier des économies les plus vulnérables, à élaborer des politiques propices à l'investissement en faveur du développement durable, ainsi qu'à favoriser le développement du secteur privé, conformément aux stratégies nationales de développement qui contribuent activement à la réalisation des objectifs de développement durable. Le sous-programme offre un ensemble complet et cohérent de mesures d'assistance, comprenant la communication d'informations sur les flux d'investissement et les

grandes tendances, permettant d'éclairer les décisions politiques et de définir les possibilités d'action ; l'établissement de diagnostics sur mesure et la fourniture de services de conseils techniques adaptés et ciblés ; des activités de formation, la mise en commun de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience, et la mise en contact avec les parties prenantes (y compris des décideurs de haut niveau) aux niveaux national, régional et international. Parmi les principaux services fournis figurent l'examen des politiques d'investissement des pays et des accords internationaux d'investissement, la facilitation du commerce, notamment par l'établissement de plateformes électroniques, et la promotion du développement des entreprises et de l'entrepreneuriat, notamment dans le cadre du programme EMPRETEC. Les prévisions de dépenses pour 2022 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2021.

Sous-programme 3 Commerce international et produits de base

12.160 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 15 248 400 dollars et font apparaître une diminution de 3 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 12.34 et la figure 12.XII.

Tableau 12.34

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

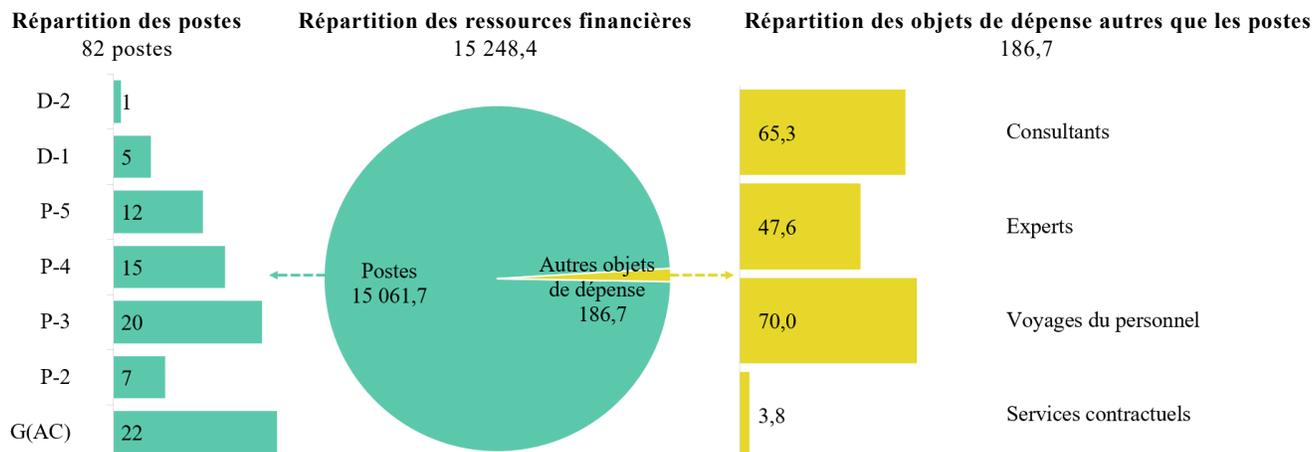
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	13 514,4	15 061,7	–	–	–	–	–	–	15 061,7
Autres objets de dépense	104,9	190,5	–	–	(3,8)	(3,8)	(2,0)	–	186,7
Total	13 619,3	15 252,2	–	–	(3,8)	(3,8)	(0,0)	–	15 248,4
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		60	–	–	–	–	–	–	60
Agents des services généraux et des catégories apparentées		22	–	–	–	–	–	–	22
Total		82	–	–	–	–	–	–	82

Figure 12.XII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

12.161 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 493 200 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à réaliser, dans les pays qui en font la demande, des projets de coopération technique et de renforcement des capacités dans les domaines suivants : négociation et diplomatie commerciales, commerce, environnement, changements climatiques et développement durable, politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs et analyse commerciale. À titre d'exemple, des activités prescrites ont été menées dans le domaine du commerce durable et de l'environnement pour renforcer la capacité des pays en développement de concevoir et d'appliquer des stratégies complémentaires en matière de commerce, d'environnement, de lutte contre les changements climatiques et de développement durable, les objectifs visés étant la stimulation de la diversification économique, la création d'emplois, l'accroissement des revenus, la promotion de la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité dans une optique générale d'amélioration du niveau de vie. Les prévisions de dépenses pour 2022 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2021.

**Sous-programme 4
Technologie et logistique**

12.162 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 8 719 200 dollars et font apparaître une diminution de 161 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.35 et la figure 12.XIII.

Tableau 12.35

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

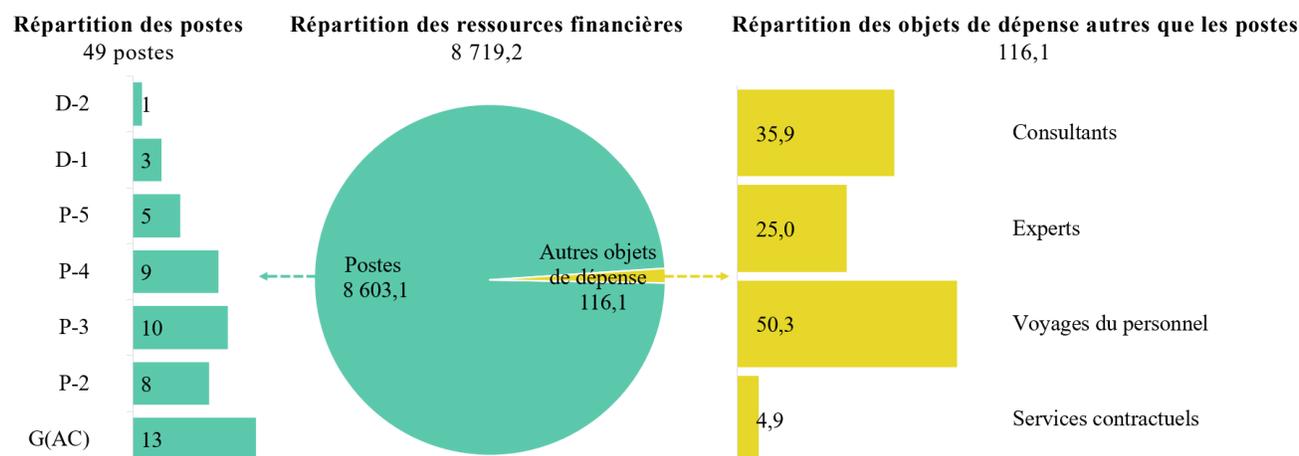
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	8 987,1	8 763,9	–	–	(160,8)	(160,8)	(1,8)	8 603,1	
Autres objets de dépense	167,1	116,9	–	–	(0,8)	(0,8)	(0,7)	116,1	
Total	9 154,2	8 880,8	–	–	(161,6)	(161,6)	(1,8)	8 719,2	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		36	–	–	–	–	–	36	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13	
Total		49	–	–	–	–	–	49	

Figure 12.XIII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

12.163 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 24 269 400 dollars, qui permettra de financer deux postes (1 D-1 et 1 P-4) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à renforcer les capacités des pays bénéficiaires afin qu'ils soient mieux à même de tirer parti des technologies et de la logistique au service du commerce et du développement. Les principaux services d'assistance technique fournis dans le cadre du sous-programme concernent notamment l'automatisation des procédures douanières et d'autres procédures liées au commerce au moyen du système SYDONIA, le renforcement des capacités en matière de commerce électronique, la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, la facilitation du commerce, le transport, la gestion portuaire et d'autres cours de formation sur les

grands problèmes économiques internationaux organisés à l'intention d'experts. Les prévisions de dépenses pour 2022 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2021.

Sous-programme 5 Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

12.164 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 5 102 800 dollars et font apparaître une diminution de 69 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 12.36 et la figure 12.XIV.

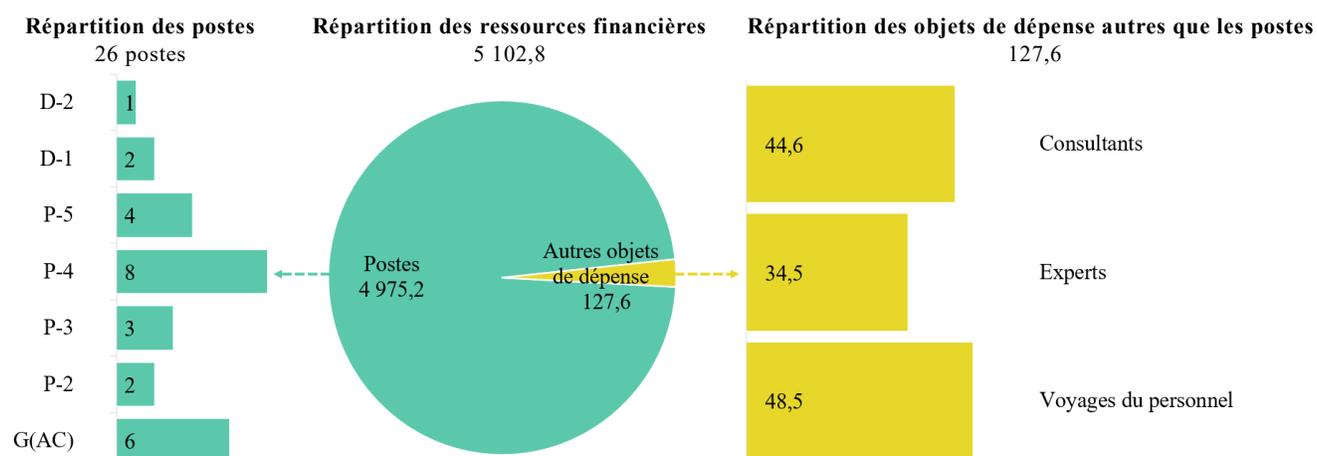
Tableau 12.36
Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 308,1	5 044,8	–	–	(69,6)	(69,6)	(1,4)	4 975,2
Autres objets de dépense	80,2	127,6	–	–	–	–	–	127,6
Total	4 388,3	5 172,4	–	–	(69,6)	(69,6)	(1,3)	5 102,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	–	–	–	–	–	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		26	–	–	–	–	–	26

Figure 12.XIV
Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 12.165 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 077 700 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviraient essentiellement à soutenir le projet du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatif à l'élaboration de programmes intégrés visant à réduire les obstacles au développement en favorisant la transformation structurelle, en renforçant les capacités productives et en améliorant les possibilités d'investissement. Elles permettraient également la poursuite d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités destinées au développement des capacités productives de l'Angola, aux fins d'une diversification durable de l'économie et des exportations. Elles permettront au sous-programme d'établir et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays les moins avancés et des pays africains pour qu'ils soient mieux à même de concevoir et d'appliquer des politiques nationales et internationales leur permettant d'utiliser efficacement les préférences commerciales et les règles d'origine prévues dans les accords commerciaux unilatéraux et réciproques pour exploiter les débouchés commerciaux offerts par le système commercial international et ainsi se rapprocher des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 17 qui ont trait au commerce. Le sous-programme offre un éventail complet et cohérent de mesures d'assistance, allant de la communication d'informations sur les préférences commerciales disponibles, par l'intermédiaire de manuels et de sites Web, ainsi que sur les taux d'utilisation des préférences commerciales, à l'organisation de programmes de formation sur mesure destinés à donner aux représentants et aux acteurs du secteur privé les moyens d'agir au moment de la négociation et de l'application d'accords commerciaux, tant au niveau multilatéral (par exemple à l'OMC et à l'Organisation mondiale des douanes) qu'au niveau régional (par exemple dans la Zone de libre-échange continentale africaine et les communautés économiques régionales). Ces activités de formation sont axées sur la mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience et sur les échanges avec les parties prenantes. En outre, le sous-programme joue un rôle de premier plan dans l'exécution des attributions de la CNUCED relatives au Cadre intégré renforcé, en réalisant des études diagnostiques sur mesure visant à intégrer le commerce dans les plans de développement des pays les moins avancés, en mettant en œuvre des projets sur le terrain dans les domaines du transit, du transport et de la facilitation du commerce et en réalisant, aux fins de l'élaboration des politiques commerciales, des études sur l'accès aux marchés et les règles d'origine, notamment en ce qui concerne l'augmentation des possibilités de développement des indications géographiques. Les prévisions de dépenses pour 2022 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2021.

Appui au programme

- 12.166 Des services d'appui au programme sont fournis aux organes directeurs, à la composante Direction exécutive et administration et aux sous-programmes chargés des activités de fond pour les aider à exécuter les produits prévus. Ces services sont assurés par trois entités, à savoir le Service de la gestion des ressources, le Service d'appui intergouvernemental et la Section de la coopération technique.
- 12.167 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 13 046 700 dollars et font apparaître une diminution de 204 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 12.139 f) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 12.37 et la figure 12.XV.

Tableau 12.37

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

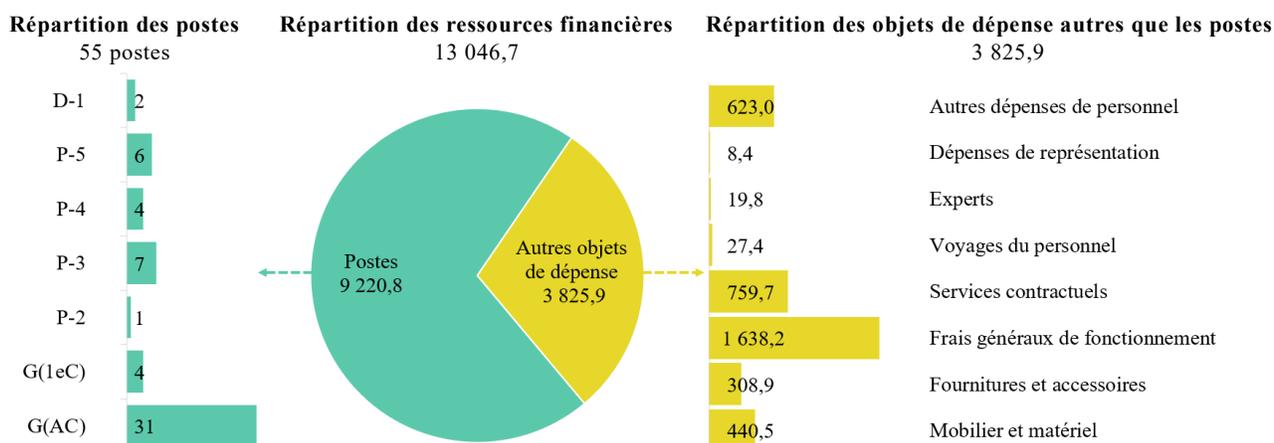
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	9 062,0	9 312,0	–	–	(91,2)	(91,2)	(1,0)	9 220,8
Autres objets de dépense	3 442,0	3 939,0	–	–	(113,1)	(113,1)	(2,9)	3 825,9
Total	12 504,1	13 251,0	–	–	(204,3)	(204,3)	(1,5)	13 046,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	–	–	–	–	–	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées		35	–	–	–	–	–	35
Total		55	–	–	–	–	–	55

Figure 12.XV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



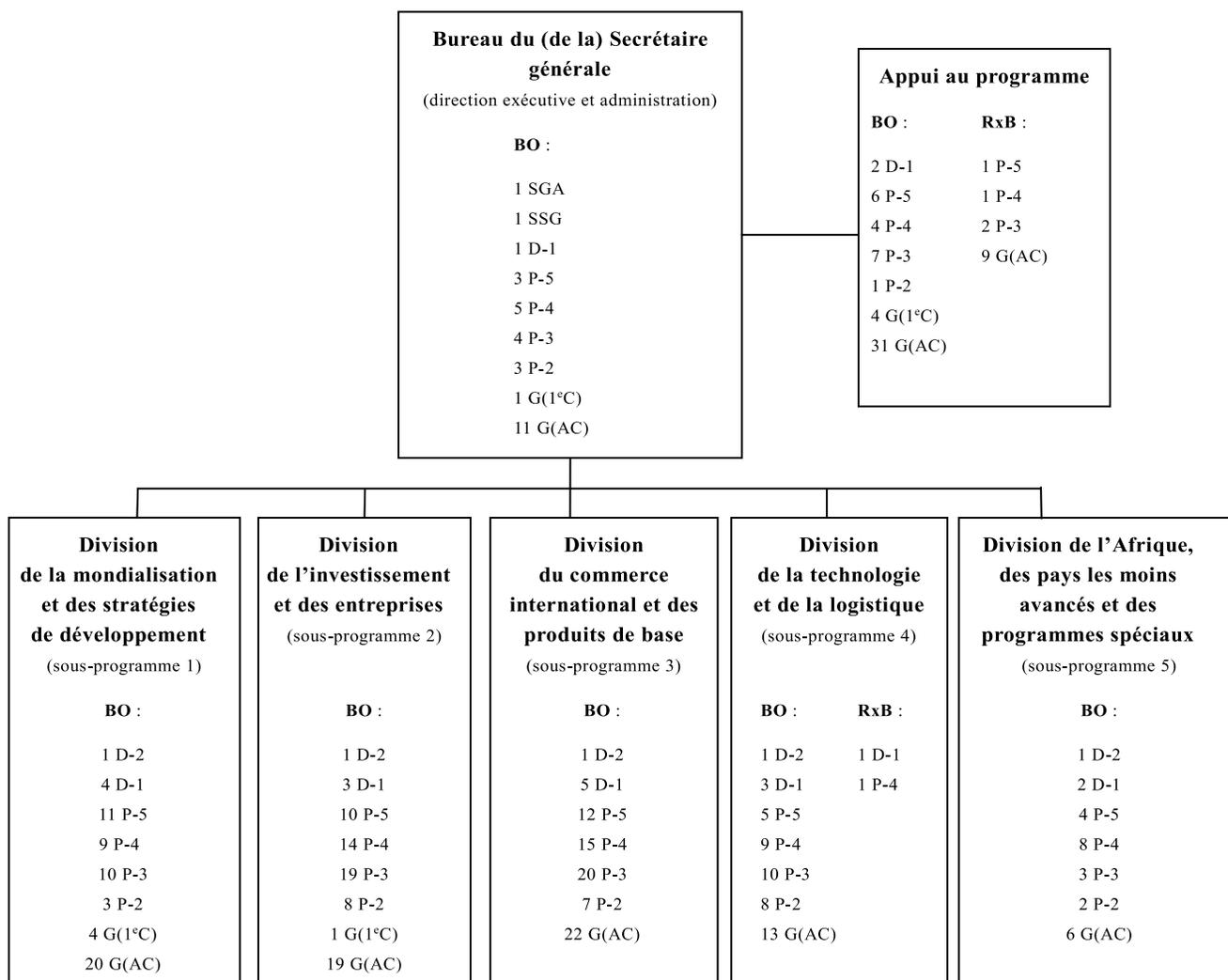
Ressources extrabudgétaires

12.168 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 4 459 800 dollars, qui permettra de financer 13 postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviraient essentiellement à aider les équipes chargées des sous-programmes à mener les activités prescrites de coopération technique et les travaux de recherche et d'analyse et à assurer l'appui administratif lié aux activités extrabudgétaires. Ces ressources permettront également à la CNUCED de participer à plusieurs plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en élaborant des programmes de pays conjoints dans les domaines de compétence de la CNUCED, comme indiqué dans sa publication intitulée *Instruments de la coopération technique*, et ce, conformément aux directives du Bureau de la

coordination des activités de développement des Nations Unies. Les prévisions de dépenses pour 2022 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2021.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 4 (Technologie et logistique)	1	P-4	Réaffectation d'un poste de spécialiste de la gestion de programme qui deviendrait un poste d'économiste	La réaffectation de ce poste aiderait à renforcer la recherche et l'analyse économiques.
Sous-programme 4 (Technologie et logistique)	1	G(AC)	Réaffectation d'un poste d'assistant(e) de secrétariat qui deviendrait un poste d'assistant(e) aux statistiques	La réaffectation de ce poste aiderait à renforcer le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique qui a été nouvellement créé dans la Division et dont les attributions consistent à collecter des statistiques auprès des États membres, à les verser dans UNCTADstat et à renforcer la capacité des États membres de produire des statistiques pertinentes.
Sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux)	1	G(AC)	Réaffectation d'un poste d'assistant(e) de recherche qui deviendrait un poste d'assistant(e) de secrétariat	La réaffectation de ce poste faciliterait le travail quotidien du (de la) directeur(trice) et de son équipe. Elle permettrait également d'améliorer l'efficacité de la liaison et de la communication entre le sous-programme et les autres sous-programmes et les parties prenantes externes.
Appui au programme	1	P-4	Réaffectation d'un poste de spécialiste de l'information qui deviendrait un poste de spécialiste des affaires intergouvernementales	La réaffectation de ce poste irait dans le sens des services fournis par le Service d'appui intergouvernemental.

Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).